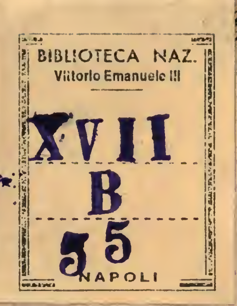



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XVII
B
55
NAPOLI



AMBASSADE
DV
MARESCHAL
DE
BASSOMPIERRE
EN
ESPAGNE
l'an 1621.



A COLOGNE,
Chez PIERRE DU MARTEAU.
CIↃ IↃC LXVIII.

MOTIF ET SVIET DE CETTE

AMBASSADE.

IL est tres difficile d'establir si bien le gouuernement d'une Republique, qu'elle ne soit en peu de temps divisée en deux differentes factions, lesquelles, apres y auoir causé beaucoup de desordres & de malheurs, la portent à la fin à vne entiere rüine, & ce n'est pas sans estonnement que l'on a veu, depuis tant de siecles, les Grisons conseruer leur liberté, bien qu'agitée par les partis des Maisons nobles de Planta, & de Salis, qui par leurs anciennes & inveterées inimitiés n'ont pas moins procuré la rüine de leur propre patrie, que la leur particuliere, qui eust esté infaillible en l'année 1604. si la prudence du feu Roy Henry le Grand n'y eust apporté les remedes necessaires, & si l'execution de Beulé & de Basalga n'eust contenu en leur devoir les autres seditieux. La mort de ces deux hommes puissants dans cét Estat, eust conservé longuement la paix aux Grisons, si les Venitiens, marris de ce que le Roy, à present regnant, n'avoit voulu souffrir qu'ils prolongeassent la Ligue, que le feu Roy, son Pere, avoit permis qu'ils fissent pour six ans avec lesdits Grisons, ne se fussent

 sent

ſent portés à des moyens extraordinaires, pour la faire renouveller, ayans reſveillé ces deux factions, endormies par vne paix de quinze années, & pratiqué de relever le party abbatu des Salis, qu'ils croyoient devoir eſtre favorable à leur deſſein, lequel, aſſiſté de l'argent & des brigues de la Republique de Veniſe, eut le pouvoir de faire lever la baniere des Griſons, & eſtablir un *ſtrafgericht*, ou Tribunal de juſtice à Tavos, où ils bannirent & condamnerent à mort les plus apparents des Planta, & de leurs amis, les accuſant d'eſtre factionnaires d'Eſpagne, bien que la plus part d'iceux fuſſent partiſans & affectionnés à la France, où ledit party de Planta opprimé envoya demander ſecours, pour ſe pouuoir reſtablir en leur pays; mais les diviſions Civiles, qui en l'année 1620. affligerent ce Royaume, n'ayant permis de pouvoir donner à ces pauvres opprimés l'ayde & aſſiſtance, qui leur eſtoit neceſſaire, & que l'on euſt deſiré, ils s'adreſſerent, pour dernier refuge, au Duc de Feria, Gouuerneur pour le Roy Catholique du Duché de Milan.

Ce fut lors que les Eſpagnols virent quelque jour au deſſein, que depuis quelques années ils avoient projetté, de s'approprier la Valteline, qui leur eſt utile & neceſſaire, tant pour la conſeruation de leurs Eſtats, qu'au project de leur futures conqueſtes, pour paruenir à la Monarchie univerſelle; & ce fut lors auſſy, que les bannis des Griſons furent

aſſeurés

asseurés d'une bonne assistance de forces & d'argent, pour leur restablissement en leur pays; de sorte qu'au mois de Iuillet de l'année 1620. lesdits bannis parurent à Mozayrio avec quelques troupes du Duché de Milan, & le 19. dudit mois Rodolphe Planta tenta d'entrer en la basse Enguedine, ce qui ne luy reüssit pas, comme au Chevalier Robustelly, son beaufrere, qui le mesme jour surprit dans la Valteline Tirano & Viglio, & le lendemain prit Sondrio & Morbergno, puis Bormio, & enfin toute la Valée, tuant tout ce qu'il trouva de Grisons Huguenots par tout où il entra.

Surquoy les Grisons opprimés envoyerent demander secours aux Cantons de Zurich & de Berne, comme à leurs plus prochains voisins & alliés, qui leur envoyerent deux Regiments sous la charge des Colonels Steiner & de Melune, lesquels s'estans presentés à Melingue, le passage leur fut refusé par les Cantons Catholiques, & furent contraints d'en chercher d'autres, pour aller au pays desdits Grisons, qui encouragés par ce renfort entrerent dans la Valteline, reprirent sans resistance Vbi & Sondrio, & le dixiesme Aoust attaquerent la Ville de Morbeigno, où le Cavallier Robustelly s'estoit jetté, pour la deffendre, & l'eussent prise, si le Duc de Feria n'eust envoyé le, 14. dudit mois, Hieronimo Pimentel, General de la Cavallerie de Milan, & le Marquis de Zerbelonne, qui entrerent

par le fort de Fuentes en la Valteline, secoururent Morbeigno, & reconquirent toute la Valée, en laquelle en mesme temps le Duc de Feria envoya Dom Iuan de Medicis, pour y faire construire quatre forts, à sçavoir à Sondrio, Morbeigno, Tirano, & Riva de Chiavenne, & a depuis fait faire encore quelques retranchemens en d'autres lieux, qui ont esté garnis d'Artillerie & Munitions suffisantes, pour les defendre.

Ce qui a donné iuste sujet de defiance & jalousie aux Princes d'Italie, de terreur aux Grisons, & de plainte au Roy Tres-Chrestien, à qui lesdits Princes & Grisons s'estans adressés, pour avec son ayde, en vertu de l'alliance qu'il a avec lesdits Grisons, qui l'oblige à les assister, lors qu'ils seront opprimés, les restablir avec ses armes en leursdits pays; mais les Ambassadeurs du Roy Catholique ayans tousiours protesté au Roy & à ses Ministres, qu'il ne pretendoit rien en ladite Valteline, qu'il n'avoit esté porté à cette invasion, que pour la manutention de la Religion Catholique, sa Majesté qui a tousiours procuré de conserver une bonne intelligence & amitié entre le Roy, son beaupere, & luy, autant qu'il luy seroit possible, desira avant toute autre action, envoyer son Ambassadeur extraordinaire vers ledit Roy Catholique le Sieur de Bassompierre, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Chevallier de ses Ordres, & Colonel General des

Suisses

Suiſſes entretenus à ſon ſervice, pour demander la reſtitution de la Valteline pour les Griſons leurs legitimes Seigneurs, lequel partit de Paris le Mecredy dixiéme jour de Fevrier 1621, avec l'inſtruction, Lettres & Memoires ſuiuans.

INSTRVCTION.

LE Roy, qui a tousjours eu grand ſoin de la cauſe generale du bien & de la ſeureté de ſes amis & alliez, comme de maintenir auec les intereſts de ſa Couronne, ſa reputation & creance en leur endroit, que Dieu luy a fait la grace de porter au point qu'elle eſt aujourd'huy, par vne égalité d'actions & de conduitte, aydant par bons moyens à conſerver vn chacun en ce qui luy appartient, & empeſcher toutes vſurpations & nouveautés, qui peuvent alterer la paix publique, a entendu, avec deſplaiſir, la derniere entrepriſe qui a eſté faite par le Duc de Feriá, Gouverneur de Milan, dans la Valteline, auſſi ſoudainement que cét attentat inopiné a juſtement ſurpris & allarmé non ſeulement vne partie des peuples Griſons, principaux intereſſés en l'affaire; mais tous les autres voiſins & confederés, & ſa Majeſté meſme, tant pour ce qui la concerne audit pays, que pour avoir connû l'eſprit du Roy d'Eſpagne eſloigné des choſes nouvelles & deſſeins qui pouvoient donner quelque atteinte, autant à la bonne foy & equanimité qu'il profeſſe,

qu'au repos general de la Chreſtienté, & jaçoit que ſur ce qu'elle en fit a l'inſtant remonſtrer audit Gouverneur, comme à meſme temps en Eſpagne, il fut declaré aux ſiens, que ce n'eſtoit que pour defendre & proteger la Religion Catholique, qu'ils diſoient eſtre en danger pour les multitudes des Proteſtans, ſans rien pretendre d'autruy audit pays, ny ailleurs, avec offre de reſtitüer le tout ſitoſt que leſdits Catholiques seroient en aſſeurance, meſme ſans en eſtre requis, & de faire ſa Majeſté depoſitaire des forts qu'ils auoient occupés, toutes-fois n'ayant paru juſques à preſent aucun effect des declarations ſuſdites, ains plûtoſt par la fortification deſdites places, apparence & ombrage aux voiſins d'vn eſtabliſſement plus ferme & durable, auſſy peu juſte comme il eſt dommageable à leurs Eſtats, que tous, par la prevoyance & apprehenſion d'vne ſuitte plus dangereuſe à eux, au public, & aux affaires propres de ſa Majeſté, ont eu recours à icelle, & à ſon authorité, pour luy en repreſenter, auec les inconveniens diuers, leur ſentiment veritable, & la requerir d'embraſſer le ſoin, & la protection de cett'affaire, avec la chaleur & la vigueur que merite la conſequence d'icelle, la confiance qu'ils ont en la ſincerité de ſa Majeſté, & au poids de ſes offices envers le Roy d'Eſpagne, tant pour leur alliance & mutuelle amitié, que pour le rang que tient le Roy entre les Princes

Chreſ-

Chreſtiens qui l'oblige à prevenir par douceur les effects perilleux, que traiſnent apres ſoy ſemblables entrepriſes.

C'eſt le ſujet pour lequel le Roy à commandé au Sieur de Baſſompierre, Chevalier de ſes Ordres & Colonel General des Suiſſes, de s'acheminer en diligence vers le Roy d'Eſpagne afin de conſoler ſes amis & alliés par ce prompt envoy, & l'eſpoir d'vn bon ſuccez, l'induire à la reſtitution de la Valteline, par toutes raiſons & conſiderations publiques & privées, & de pouvoir eſtre eſclaircy de ſes intentions finales, pour prendre apres à temps avec eux les Conſeils & meſures, qui ſeront trouvés convenir au beſoin commun des intereſſés en la cauſe, au moyen de quoy ledit Sieur de de Baſſompierre s'adreſſera à ſon arrivée au Sieur du Fargis, Ambaſſadeur ordinaire de ſa Majeſté, ja adverty de ſa venuë, ſçaura de luy quels offices il a employés & quels fruits ils ont produits, & luy communiquant la charge qui luy eſt donnée, concertera de la forme & des termes, dont il devra vſer, & s'eſtendre envers ledit Roy, en conformité du preſent Memoire.

Auquel, apres auoir fait les amiables & affectionnées ſalutations, au nom de ſa Majeſté, luy dira la cauſe de ſon envoy, en ſuitte de ce que ledit Sieur du Fargis luy a deſia repreſenté par commandement de ſa Majeſté, & luy fera entendre combien cette invaſion de la Valteline a eſmeu les voiſins & amis

d'icelle aufquels elle eft tres fufpecte & fenfible pour le prefent & pour l'advenir, & que la durée de cette occupation, de quelque pretexte qu'elle foit colorée peut apporter de tres grands accidents par le nombre & la qualité des intereffés: Que fa Majefté, qui connoift l'ingenuité & candeur dudit Roy, n'en prend autre creance par fa fugeftion d'autruy, que celle de fa prudence & pieté, que fes defportemens paffés luy ont fait concevoir. Que la confideration generale, l'intereft de fes alliés & le fien propre, avec l'amitié qu'elle porte audit Roy, fon beau pere, l'obligent à defirer, que cette opinion foit confirmée fans remife en l'occafion qui s'offre, & que la conduite de fes Miniftres refponde à leurs paroles & à fes intentions, par vne reintegrande entiere & prompte de ladite Valteline, des forts pris en icelle, & remis le tout au premier eftat qu'il a efté cy devant, afin que chacun reffente & connoiffe, avec honneur & loüange pour ledit Roy, qu'il n'a efté pouffé à l'effet fufdit d'autre motif, que celuy que luy & les fiens ont publié, de la confervation de la Religion Catholique, pour l'affeurance de laquelle le Roy a tefmoigné jufques icy, tant audit pays des Grifons, à l'advantage de l'Evefque de Coire & de fon Evefché, comme du voifinage envers le peuple de Valais, en quel foin & recommandation luy à efté la Religion Catholique, outre les fignalées preuves, que fa Majefté

jesté en a renduë, en diverses occurrences, dedans & dehors son Royaume, ce qu'elle continüe encore avec soin, & se promet, s'agissant de la cause de Dieu, d'en avoir bonne issuë

Mais comme ce qui est allegué par les Officiers dudit Roy, pour ce regard, peut causer ombrage & jalousie aux voisins, iceluy n'ayant aucune part & confederation avec lesdits Grisons, ce qui n'est semblable en sa Majesté, pour son ancienne alliance avec cette Nation, sa creance audit pays, & l'interest notable qu'elle a de le tenir en union & concorde, ledit Roy sera prié & requis de luy laisser le soin à elle seule, & à son zele & credit, faisant estat d'y enuoyer un Ambassadeur extraordinaire, tant pour faciliter l'accord entre les Ligues Grises, y estant si avant interessé, & à qui partant il appartient de s'en mesler, que pour le bien de la Religion Catholique, la consolation & seureté de ceux qui la professent, & ce que le Roy Catholique y veut operer par les siens, donnant tel soupçon aux protestans, & telle defiance aux interessés, que plus il insistera & fera monstre de vouloir embrasser & soustenir ladite Religion, plus il esmouvera les uns contre les autres, raliera les voisins & amis pour la defense de la cause, & fera enfin vn effect contraire au dessein qu'il a publié, joint que par un tel procedé il laisseroit grande occasion de croire, que c'est plus l'ambition que la foy

qui l'incite, & par consequent redoublant les ombrages aux amis, ils seroient plus portés à rechercher les autres moyens, pour se garentir des effets qu'ils monstrent apprehender, & en ce cas, sa Majesté, tant pour le respect de la chose commune & ce qui la regarde, ne pourroit defaillir aux Offices & devoirs d'amitié & d'assistance en leur endroit, par les voyes & moyens ordinaires en semblables occasions, ce qu'elle fera tousjours à regret, & pour les accidents fascheux qu'elle en prevoit, & desire estre evités, ainsi qu'elle tesmoigne bien evidemment, ayant voulu tenter toute voye amiable, pour parvenir a son but, deuant que s'engager plus avant à la requisition desdits interessés & en allarme de ladite invasion, mais à quoy l'honneur & son service, & l'interest general & le sien l'astreignent, si les Ministres dudit Roy apportent longueurs ou difficultés espineuses aux commandemens, que sa Majesté s'attend de sa bonté & sagesse, qu'il leur fera touchant ladite restitution, comme il sera prié de faire, sans autres remises & tergiuersations, pour ne tomber aux inconueniens sagement preveus & predits par sa Majesté, ce que ledit Sieur de Bassompierre declarera audit Roy, & à ses Principaux Conseillers, en termes qui ne puissent estre imputés à menace, & neantmoins à une signification bien claire (qui est fondée en justice) & precise de l'intention de sa Majesté en cet endroit, afin que

que sur cette connoissance ils bastissent leurs deliberations, & soient prompts & sinceres à l'execution des choses requises, le procedé & les Conseils du Roy, pour l'aduenir, plus justifiés, & ses amis confortés au besoin à bien esperer de l'ayde & protection de sadite Majesté.

Et d'autant que ledit Roy a tousiours reietté en partie sur les Venitiens, & les pratiques & menées parmy ces peuples, & leurs adherans ausdits protestans, le mal qui est aduenu aux Catholiques (ce qui n'est esloigné de verité, pour ce qui est venu de temps à autre à la connoissance de sa Majesté) ledit Sieur de Bassompierre n'obmettra à representer les devoirs continuels, que les Ministres du Roy ont fait, pour empescher & aneantir lesdites Cabales Venitiennes, conseruer la Religion Catholique, les choses & le gouvernement de la Republique Grisonne en sa premiere forme, commandement qu'elle à reïteré depuis encore plus exprés, sur la rencontre, qui s'offre de s'opposer aux effors que ladite Seigneurie de Venise voudroit faire, pour y introduire & faire receuoir son alliance, desirant & entendant sa Majesté, que pour ce regard nulle autre nouveauté soit admise par les peuples, & qu'ils viuent & ioüissent de leur premier repos dans les mesmes amitiés & considerations de leurs loüables Ancestres.

Mais comme sa Majesté, par son credit & soin, espere venir about de ce dessein,

aussi se promet-elle, comme il est bien raisonnable, pour maintenir l'égalité, que ledit Roy, en ce qui dependra de luy, pourvoira au restablissement entier de ladite Valteline, par des ordres si absolus, que les Officiers n'ayent plus suject de reculer & amuser ces peuples, & les voisins, de paroles, pretextes, & artifices, capables de faire naistre des maux & accidens irreparables, & dont aprés les remedes, qu'on y voudra appliquer, seront hors de saison : sans doute contre le gré & volonté dudit Roy, & peut-estre contre le bien de ses affaires, en la constitution generale, où se trouv ent à present celles de la Chrestienté.

Sa Majesté est bien informé de ce qui se passe des-ja sur ce sujet au Pays des Grisons, où l'on essaye de separer & diviser lesdites Ligues, sous l'appast de la Religion, de bienfaits, & de la crainte des protestans, ce qui nourrit la haine & la discorde entre eux, rend par consequent l'accord qui est desiré plus difficile, & oblige d'ailleurs les interessés, pr vn accroissement de mefiance, non seulement à se tenir sur les gardes, mais à rechercher tous autres moyens de forces & d'amis, pour obvier à vn plus grand malheur.

De plus sa Majesté est bien advertie, que ledit Gouuerneur de Milan fait rechercher d'alliance ladite Ligue Grise, sous esperance de luy laisser la Valteline, qu'il fait la mesme

me pratique dans aucunes communes des autres Ligues, ce qui descouvre clairement le dessein dudit Gouverneur, non seulement contre les asseurances, qu'il en a données aux Ambassadeurs de sa Majesté, mais aussy contre ce que ledit Roy en a fait dire au Sieur du Fargis.

Partant il seroit de la prudence & prevoyance dudit Roy, en ce qui le concerne, de laisser les choses en leur premier estat; pour diminuër la jalousie, donner plein esclaircissement de ses intentions, & faciliter la reconciliation entre les Grisons, que sa Majesté embrasse & poursuit vivement; & à quoy elle rencontre plus de peine & de resistance, par l'appuy & confort, que ladite Ligue Grise, avec ceux de la Valteline, reçoivent dudit Roy d'Espagne, que les malins, pour accroistre & profiter du trouble, fomentent volontiers, & si le soin estoit delaissé seul au zele de sa Majesté, & à sa creance parmy ces peuples, bien tost ils seroient délivrés de cette inquietude & dissension, & la Religion Catholique en plus d'asseurance.

C'est vn poinct principal, avec celuy de la restitution, qui doit estre agité par ledit Sieur de Bassompierre, car tant que ladite Ligue Grise, sous des conditions plausibles, se verra recherchée & cherie du costé de Milan, les offices du Roy y seront de peu d'efficace, les affaires demeureront en cette confusion, & chacun recourira aux expediens & moyens,

qu'i

qu'il estimera plus propres & puissants, pour se delivrer du mal present. C'est donc sur, quoy il insistera plus vifvement, conjointement avec la reintegrande, afin que sous ce pretexte specieux les choses ne tirent en longueur plus dommageable, & que les commandemens d'Espagne en soyent envoyés si precis au Gouuerneur de Milan, qu'il n'ait aucune occasion, ou couleur, d'en prolonger l'execution, & que l'on puisse, par vn procedé si candide, estre esclaircy de l'intention veritable & juste dudit Roy en cette occurrence.

Cette precaution est d'autant plus desirée & necessaire, que sa Majesté a bonne souvenance des troubles & malheurs, qu'a causé semblable retardement aux affaires de Vercel & traitté d'Ast, en quel peril a esté la paix d'Italie, par la lenteur ou artifice des Ministres dudit Roy, qui ont apporté de leur sens par trop à l'interpretation & execution des ordres, qui leur estoient envoyés.

Sadite Majesté se veut promettre de l'amitié & equité du Roy, son beau pere, non seulement pour le benefice general, mais pour ce qui concerne l'interest propre de sa Couronne, qu'il fera telle consideration aux raisons & remonstrances susdites, comme aux inconueniens diuers, qui naistront de la durée de l'occupation desdits passages, qu'elle & ses amis interessés auront occasion d'estre confirmés, en

la

la creance & jugement de sa pieté & justice, & elle de continuer aussi tous bons offices en sa faveur, & de sa Maison, aux affaires qui se presentent en Allemagne, & ailleurs; ausquelles ledit Roy à un si notable interest, estant assez connu, que le dernier traitté fait à Vlme, par l'entremise du Roy, a donné la cause & la suitte à tant d'exploits heureux, dequoy sadite Majesté à receu beaucoup de consolation, & pour en faciliter la continuation, à commandé à ses Ambassadeurs, nonobstant qu'il y eust des raisons assez fortes, pour s'en revenir, de moyenner une conference avec le Prince de Transilvanie, afin que par la separation d'iceluy d'avec l'Electeur Palatin, celuy-cy en fût d'autant plus affoibly, & l'Empereur en meilleure condition d'avoir raison de ses affaires.

Le Roy, pour donner plus de poids à cette Ambassade, n'a pas jugé la devoir remplir d'autres affaires publiques ny particulieres, ores qu'il s'en presente en bon nombre, dont ledit Sieur du Fargis est bien informé, ce qu'il vaut mieux laisser à son soin ordinaire, que pensant beaucoup embrasser, leur donner sujet d'eluder le fruict principal de cette legation.

De laquelle il essayera de retirer les responses & resolutions dudit Roy si claires, & s'il peut, favorables, que sa Majesté & ses amis puissent mieux juger & fonder ce qu'ils auront à faire, & pour ne donner lieu à diuer-

ses

ſes interpretations & voyages, ſera expedient qu'il faſſe en ſorte de les remporter par eſcrit, eſtant la couſtume deſdits Eſpagnols de tourner apres leurs paroles en un ſens different, ſelon que le comporte l'eſtat de leurs affaires, ſur tout preſſera le point final de la reſtitution, & enſuitte celuy qui regarde les Catholiques dudit Pays, avec les autres intereſts & differents deſdites Ligues Griſes, afin que ſes Offices & cette ſolicitude ſoient remis à l'affection, creance & authorité de ſa Majeſté, qui y fera tous devoirs de Roy Chreſtien, amateur de la concorde. Il mettra peine auſſy d'abreger ſon ſejour par delà, d'autant que le temps eſt nuiſible à l'affaire, qu'il aſſeure leur poſſeſſion en ladite Valteline, atiedit la chaleur & les affections du peuple Griſon, & rend les accidents, qui ſont apprehendés, plus dangereux encore pour la cauſe commune.

Si l'occaſion du voyage dudit Sieur de Baſſompierre ne ſe fût preſentée, ſa Majeſté avoit deliberé d'envoyer perſonnage exprés en Eſpagne, pour ſe conjouïr avec Madame ſa Sœur, & ledit Prince, de la conſommation de leur Mariage, qu'elle a touſjours deſiré, pour le contentement des parties, & le bien du public, office qu'il accomplira enuers l'un & l'autre, de la part de ſa Majeſté, meſmes auec ledit Roy d'Eſpagne, leur en ſouhaittant volontiers toute proſperité & conſolation.

Le-

Ledit Sieur de Bassompierre sera soigneusement assisté du Sieur du Fargis en cette commission, tant pour sa devotion & fidelité au service du Roy, que pour la connoissance & creance, qu'il a acquise par delà, dequoy il luy dira que sa Majesté a toute satisfaction, & aura plaisir qu'il continüe, tant pour ce qui concerne les affaires generales, que pour celles qui regardent le bien & soulagement de ses sujets.

Cette charge, que ledit Sieur de Bassompierre va presentement accomplir, est tellement importante à la paix Publique, par la liaison de tant de Princes & Estats interessés, au seruice & à la reputation de sa Majesté, qu'elle se promet volontiers de son affection, qu'il redoublera les efforts de son industrie, & sollicitude, pour en voir sortir les effects, au contentement de sa Majesté, à la seureté & consolation de ses amis & alliés, & au benefice de la Republique Chrestienne.

Fait à Paris le vingt-vniesme jour de Ianvier 1621. signé Loüis & plus bas Brustart.

MEMOIRE DV SIEVR DE BORSTEL,

Agent de Monſieur l'Electeur Palatin, pour joindre à la precedente inſtruction.

Le Marquis Spinola eſtant entré à main armée dans le Palatinat, il y a quelques mois, ſous le pretexte du different de Boheme, ne s'eſt pas contenté de ſe ſaiſir de pluſieurs Villes & Places, qui en dependent, mais auſſi s'eſt emparé de la principauté de Simern, & du balliage de Crouznag, appartenant au Duc Loüis, Prince Mineur, & qui n'eſt en façon quelconque participant du fait de Boheme, non plus que pluſieurs des Vnis, & autres Seigneuries particulieres, qui ſe ſont touſiours tenus neutres, les Villes, Terres & Chaſteaux deſquels ont eſté neantmoins attaqués & pris par ledit Marquis, comme entre autres pluſieurs appartenans au Duc des deux Pontz, Marquis de Bade, Comte Delmange de Falquenſtein, Derbarch, Solms, Ringraues, & meſmes quelques Villes Imperiales, comme Fribourg & Mulhauſe, la plus part deſquels ſont compris dans le Traitté de Veruins, & ne peuvent eſtre moleſtés, ſans que ſa Majeſté tres Chreſtienne ne s'en trouve grandement offenſée, outre que ſans cela, par raiſon d'Eſtat, & à cauſe des

an-

anciennes alliances elle eſt obligée à leur conſeruation,

C'eſt pourquoy elle à eſté requiſe de vouloir faire inſerer quelque office fauorable aux inſtructions de Monſieur de Baſſompierre, s'en allant en Eſpagne de ſa part, tendant à ce qu'il ſoit ordonné audit Sieur Spinola de retirer ſes forces de deſſus les terres non ſeulement des-Vnis & autres ſuſdits, mais auſſi du Palatinat, & de tout l'Empire, attendu que ſi la Boheme a failly que c'eſt à elle d'en patir, & non audit Palatinat.

A cela l'on oppoſera ſans doute en Eſpagne cet eſchapatoire, que l'armée dudit Spinola eſt authoriſée du nom de l'Empereur, & que le Roy d'Eſpagne n'y a aucun pouvoir.

Et partant ſadite Majeſté tres-Chreſtienne eſt auſſy ſuppliée de faire le meſme office pres dudit Empereur, bien que la colluſion ſoit toute manifeſte, en ce que ledit Spinola eſt Miniſtre & officier dudit Roy d'Eſpagne, & que ſes gens ont eſté levés des moyens & deniers d'Eſpagne, & ſont encore à preſent entretenus & payés des meſmes deniers.

De toutes leſquelles choſes ayant eſté parlé à Monſieur le Duc de Luynes, a il deſiré qu'on luy en dreſſaſt & baillaſt le preſent Memoire, afin de faire donner à Monſieur de Puizieux le commandement de charger leſdites inſtructions de ce que deſſus, ſuivant ce qu'il a pleu à ſa Majeſté octroyer aux demandes

mandes & prieres des Princes vnis en commun, & de Monsieur le Duc des deux Pontz en particulier.

LETTRE

DV ROY

Au Roy d'Espagne.

TRes-haut tres-excellent & tres puissant Prince, nostre tres-cher, & tres-amé bon Frere, & beaupere. Nous envoyons exprés nostre Ambassadeur extraordinaire par de là le Sieur de Bassompierre, Chevalier de nos Ordres, Conseiller en nostre Conseil d'Estat, & Colonel General des Suisses, sur les affaires qui se passent en la Valteline, importantes au bien & repos public, comme à nostre interest, & à celuy de nos anciens amis & alliés, & comme nous estimons de l'amitié & equité de vostre Majesté, qu'elle voudra rendre en cette occasion des tesmoignages ordinaires de son affection à la manutention de la concorde generale de la Chrestienté, nous la prions aussi de mettre en consideration ce que ledit Sieur de Bassompierre exposera plus particulierement à vostre Majesté de nostre part sur ce sujet, que nous auons à cœur, & luy adiouster toute foy & creance, comme à nous-mesmes, qui prions Dieu, tres-hault &c.

Memoire

Memoire de la Reyne.

APrez les compliments ordinaires, que Monſieur de Baſſompierre fera au Roy d'Eſpagne, de la part de la Reyne, il luy dira en ſa premiere audiance, ou lors qu'il iugera en avoir plus de commodité.

Que ſa Majeſté luy a commandé particulierement de l'aſſeurer, comme elle a deſia fait par les Ambaſſadeurs retournans de delà, & par les autres perſonnes d'Eſpagne, qui ont eſté devers luy, de la bonne intelligence qu'elle a avec Monſieur le Duc de Luynes, & du ſujet qu'il luy a donné de la conſerver par le ſoin continuel, que luy & tous ceux, qui en dependent, apportent à luy rendre auprés du Roy, & en toute autre occaſion, tous les ſervices & bons offices que l'on peut deſirer.

Que le commandement, que le Roy Catholique a fait par pluſieurs fois à la Reyne, ſa Fille,& nommément par ſes dernieres Lettres,de conſeruer cette bonne intelligence, luy eſt d'autant plus agreable,qu'elle ſçait ne pouvoir d'avantage obliger le Roy ſon mary qu'en y ſatisfaiſant,& comme ſa Majeſté Catholique peut eſtre aſſeurée, qu'elle ne manquera point d'avoir cette bonne volonté de la faire paroiſtre en toutes occaſions, elle ſupplie auſſi ſa Majeſté d'en faire autant de la ſienne.

Outre ces termes generaux, la Reyne encharge tres-expreſſement Monſieur de Baſſom-

ſompierre de rechercher toutes les occaſions qu'il pourra, de teſmoigner au Roy ſon Pere, la ſatisfaction qu'elle a de Monſieur le Duc de Luynes, & les ſujets qu'il luy en a donnés, en quoy elle remet à ſa prudence le choix des choſes particulieres, qu'il iugera devoir dire ſur ce ſuiet, ſelon les occaſions, tant audit Roy, ſon Pere, qu'à Monſieur le Duc d'Vſſede, & aux autres du gouvernement d'Eſpagne, & d'employer le nom de ſa Majeſté par tout où il eſtimera conuenir aux ſuſdites intentions.

Si Monſieur de Baſſompierre prend ſon chemin par Vailladolid, il viſitera le Cardinal Duc de Lerme, l'aſſeurera de la continuation de la bienveillance de ſa Majeſté, & luy offrira de ſa part toutes les aſſiſtances qu'il deſirera en ſes affaires, & s'il ne paſſe à Vailladolid, il luy fera tenir la Lettre que ſa Majeſté luy eſcrit, aſſiſtera auſſy de ſon intervention & offices le Duc de Monteleon, en ſes Pretentions, ſelon qu'il en ſera requis par ledit Duc.

LETTRE
DE
MONSIEVR DV FARGIS,
Ambaſſadeur ordinaire du Roy en Eſpagne, à Monſieur de Baſſompierre, eſcrite de Madrid le 15. Fevrier 1621.

MONSIEUR.

Ce porteur vous dira les termes où nous ſommes avec ces gens icy, & les occaſions

fions qui ont fait naiſtre nos difficultés, par le recit deſquelles vous jugerez ce qui ſera plus convenable au ſervice du Roy, ſelon voſtre prudence, ou d'attendre quelque temps ce qu'il plaira au Roy commander, ou de vous advancer & faire ſelon vos premiers ordres : ce qui me faſche eſt d'avoir les mains liées pour voſtre ſervice par deça comme pour toute autre choſe, & ſi vous prenez reſolution de venir, il ſera bon que vous envoyés quelqu'un en diligence, pour donner part à ces gens icy de voſtre arrivée, les miens luy ſeruiront de conduite & d'adreſſe pendant que ie garderay cette priſon, juſques à ce que je ſcache la reſolution qu'on aura priſe. Ie ſuis Monſieur, &c.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
à Monſieur de Puiſieux, eſcrite de Caſtelz le 20. Fevrier.

MONSIEVR.

La premiere pierre, que j'ay rencontrée en mon chemin, me donne le ſujet de vous eſcrire ma premiere Lettre ; vous ſçaurez par le Secretaire de Monſieur du Fargis ce qui eſt arrivé à ſon Maiſtre, & ce qu'il craint qu'il ne luy arrive à l'advenir. C'eſt un accident qu'il pouuoit eſviter à mon advis, & le devoit auſſy, car il ne

faut

faut jamais mettre nos Maistres en peine pour nos interests particuliers, mais comme il est bien plus aisé d'improuuer une affaire faite, que d'y remedier, ce sera à la prudence du Roy & de son Conseil de faire le dernier, & laisser à nous autres de blasmer une action, que peut estre nous eussions plus mal faite, si nous eussions esté en sa place. Ie n'ay voulu approuver ny suivre le conseil, qu'il me donne, de retarder à Bayonne jusques à ce que j'aye eu nouvel ordre du Roy, ou autre depesche dudit Ambassadeur, car ma negociation n'a rien de commun auec cétt'affaire, mon retardement pourroit faire tirer à la longue la satisfaction des affaires, que je vay traiter, qui est peut estre le dessein des Espagnols, & mon arriuée à Madrid fera changer la face de ces affaires, ou au pis aller, je joindray mes Conseils aux siens, & mon assistance à tout ce qu'il desirera de moy. Enfin, Monsieur, j'arresteray trois jours à Bayonne, pour assembler 200. muletz, pour porter ceux qui viennent avec moy, & me faudra dix jours pour aller à la Cour: si le Roy desire que je differe d'entrer à Madrid, un Courrier, que vous me depescherez, me trouvera encor par les chemins, sinon je suivray ma pointe, & l'ordre, que le Roy me prescrit. I'ay sejourné un jour à Bourdeaux, où j'ay veu Monsieur d'Espernon, qui est tres disposé, si le Roy se veut servir de luy, de raccommoder par des signalés services ce que ces deux

deux années dernieres ont gasté, & vous puis dire, que si les Huguenots remüent en Bearn comme il y a de l'apparence, l'on ne sçauroit donner la commission de les chastier à personne, qui le pût si bien faire que luy, sa qualité eminente, son experience & son pouvoir qui est aprés celuy du Roy, sans comparaison plus grand que d'aucun autre en cette Province, merite bien que l'on y fasse quelque consideration l'adjouste a cela l'inimitié inveterée, qu'il a avec les Huguenots. Ie sçay, Monsieur que vous estes de ses amis, & que vous luy rendrez des offices quand il s'en presentera occasion. Ie desire qu'il s'en offre quelqu'vne, où je vous puisse tesmoigner combien je suis &c.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
à Monsieur du Fargis du 22. Fevrier 1621. à Bayonne.

MONSIEVR.

Dés que j'ay eu le commandement de venir en Espagne, de la part du Roy, j'en ay pris à tout ce qui vous touche vne si particuliere, qu'il ne vous sçauroit arriver aucun accident, que je ne ressente à pareil degré que vous: de sorte que vous devez estre asseuré que l'action qui s'est passée à Madrid, dont le Sieur de Lingendes va porter la nou-

velle au Roy, luy cauſera de la cholere & du reſſentiment, à vous de la peine, & à moy un ſemblable deſplaiſir, qui s'augmente d'autant plus, que j'ay opinion d'en eſtre la cauſe, & qu'ils ont voulu faire ce deſordre, penſant que cela pourroit retarder ma venuë, & l'effect d'icelle; C'eſt pourquoy j'ay jugé, qu'au lieu de m'arreſter à Bayonne, comme vous me mandez, il me falloit haſter, ou pour advancer la ſatisfaction que l'on nous propoſe, ou pour participer à tout ce qui nous arrivera, & y porter, non ſeulement mes conſeils & entremiſes, mais auſſy ma propre vie pour voſtre ſervice, & que ſi vous perſiſtez à ne trouver pas à propos que j'entre à Madrid juſques à ce que vous ayez un entier contentement, je l'attendray à Burgos ou à Alcanda tant que vous le jugerez neceſſaire, ou meſme à Burgos ſi vous me renvoyez promptement ce gentil-homme, que je vous envoye, pour vous offrir avec ma vie, tout ce qui eſt de ma puiſſance. I'eſpere, Monſieur, qu'il vous trouvera desja ſatisfait & content. Ie le ſeray parfaitement, ſi vous me croyez.

Monſieur,

Voſtre, &c.

LET-

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
au Duc Monteleon, du Lundy 22 Frevrier 1621. de Bayonne.

MONSIEVR.

Vne des choſes qui m'amenent en Eſpagne avec tant de contentement eſt le deſir de vous voir, & vous renouveller les aſſeurances de mon ſervice tres humble, & les deſordres advenus à Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire ces jours paſſés, qui m'ont apporté trés-grand desplaiſir, n'ont pas eſté capables de bannir de mon cœur cette joye, me perſuadant, que là où ſera Monſieur le Duc de Monteleon, la dignité du Roy, mon Maiſtre, ſera reparée ou conſervée, comme ie vous ſupplie tres humblement apporter tout ce qui ſera du voſtre en cett'affaire, ſi vous voulez contenter le Roy, mon Maiſtre, ſervir la Reyne, & voir bien toſt prés de vous Monſieur &c.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE PVIZIEVX
a Monſieur de Baſſompierre de Paris. le 13. Fevri er 1621.

MONSIEVR.

I'eſcris à Monſieur du Fargis pour l'af-

faire de Mantoüe, dequoy je vous parlay en partant, qui est de consequence au public. Si auec l'ayde & l'advis de Monsieur du Fargis vous en pouvez parler, j'estime que cela pourroit servir, puis que l'offre d'vn Ambassadeur extraordinaire a tousiours plus de force que celuy de l'ordinaire, comme pareillemēt de ce qui est du Tabouret octroyé par deça à l'Ambassadeur d'Espagne; mais avec esperance & à charge, que de là ils feroient le semblable. Peut estre que Monsieur du Fargis vous proposera quelque expedient, afin du moins qu'ils croyent, que nous y pensions, & obtenions quelque chose, si faire se peut, bien qu'ils soient de dure desserre. Il n'y a rien de nouveau depuis vostre despart. Le Roy est en bonne santé, qui continüe gayement son balet. Ie suis &c.

LETTRE DE MONSIEVR DV FARGIS

a Monsieur de Bassompierre du 20. *de Fevrier* 1621. *à Madrid.*

MONSIEVR.

Dans la joye, que i'ay, d'avoir veu terminer glorieusement pour le Roy toutes les broüilleries, qui ces jours passés m'ont donné tant de peine en cette Cour, j'en reçois vne particuliere à esperer la liberté de

de vous servir, & accompagner. Ie vous envoye, pour commencer, vn passeport assez ample, auquel nous avons eu vne plaisante difficulté, qui estoit que le Roy Catholique ne vous y vouloit point appeller Señor, & vous vouloit donner vn tiltre qui ne me plaisoit pas, comme vous verrez par la reformation, & si j'osois vous conseiller, il me sembleroit à propos, que vous vous en laissassiez donner vn de tant que vous devez auoir, car cette nation, laquelle ne sçait que ses formes, & non celles de leurs voisins, aura de la peine à digerer, que vous ne soyez ny Comte ny Marquis de nom puis, que vous l'estes en effect, & en des terres telles que nous sçavons, & quoy qu'il en soit vous serez, je m'asseure, receu de maniere, qui vous donnera contentement, & dont je vous porteray l'ordre à six lieües de cette Ville, ou plus loing si vous le trouvez bon, & ne me reste que de vous envoyer des bulles, lesquelles ne vous sont necessaires, pouvant en vser par les chemins, en intention de les prendre icy, comme si en effect vous les aviez, surtout je vous defends de faire trop bonne chere, de peur de voir quelques vns de ces Messieurs de vostre compagnie malades de repletion à vostre abord en cette Cour, où vous estes attendu de tout le monde, & de moy avec particuliere intention de vous y tesmoigner que je suis, & desire meriter que me croyez &c.

LETTRE DE MONSIEVR DE PVIZIEVX

à Monsieur de Bassompierre du 5. Mars 1621. de Paris respondue le 18.

MONSIEVR.

I'accuseray par celle cy la reception de la vostre du 20 du passé où ie voy la continuation de vostre voyage nonobstant ce qui s'estoit passé à Madrid avec Monsieur du Fargis, dont nous avons parlé icy, comme il convient, à l'Ambassadeur d'Espagne, pour le representer par de là, afin qu'ils luy donnent satisfaction, comme j'espere qu'ils feront, & nous faisons estat de despescher bien tost son Secretaire, avec la resolution, que nous avons prise en ce fait, sur lequel nous estimons, que si vous auez jugé à propos de faire quelque office à vostre arrivée par de là, vous n'y aurez manqué. Nous croyons, que vous y aurez esté bien receu, quoy que l'on ait voulu dire, qu'ils eussent fait naistre cette occasion à dessein sur le temps de vostre venüe, pour auoir sujet de ne vous donner pas tout contentement en l'affaire qui vous mene. Ils y auroient mauvaise grace, & nous promettons bien de vostre dexterité, & bonne conduitte, que vous les sçaurez bien faire venir à raison, comme particulierement nous

nous vous dirons encore par ledit Secretaire de Monſieur du Fargis. Ce mot eſt ſeulement, pour vous aſſeurer touſiours, par ce Courrier, de la bonne ſa.té du Roy, & qu'il n'y a rien de changé en ſes intentions pour ce qui regarde voſtre commiſſion, de laquelle nous attendons tout bon ſuccez comme de choſe qui eſt en voſtre main, & vous devez auſſi attẽdre de mon affection en ce qui eſt de voſtre ſervice des preuves tres certaines que je ſuis.

Monſieur. Ie vous ſupplie de croire que j'auray grand ſoin de ce qui regarde voſtre ſervice & advantage, ſi nous venons à faire vn Eſtat pour la guerre, & vous en repoſez ſur moy durant voſtre abſence.

AVTRE LETTRE DE MONSIEVR DE PVIZIEVX

à Monſieur de Baſſompierre du 8. *Mars* 1621. *de Paris Reſpondue le* 28.

MONSIEVR.

Ie vous crois maintenant arrivé à Madrid, où vous aurez trouvé Monſieur du Fargis en meilleure aſſiette, pour vous aſſiſter en voſtre negociation, par la ſatisfaction, que luy eſt allé faire Dom Balthazar de Zuniga, ſur ce qui s'eſtoit n'agueres paſſé, & à quoy s'il reſtoit encore quelque choſe à faire, pour la dignité du Roy, nous ne doutons point, que

vous n'y ayez fait tous les offices conuenables. Le partement du Roy, pour s'en aller à Sainct Germain, est cause que nous n'avons pû encore luy depescher son Secretaire, & cependant le Marquis de Mirabel envoyant ce Courrier par delà, j'ay bien voulu dire par advance, que l'alliance que le Gouverneur de Milan à faite avec la Ligue Grise tesmoigne bien, que ce n'est point le fait de la Religion qui les mene en ce fait de la Valteline, mais le desir de s'accroistre & de s'advantager, au prejudice du public,& de la parole qu'ils nous avoient donnée, ce que vous leur pouvez reprocher, en poursuivant de longue vostre commission, sur laquelle nous ferons plus particulierement sçauoir les intentions de sa Majesté par ledit Secretaire de Monsieur du Fargis, en vous envoyant copie des capitulations faites à Milan par lesdits de la Ligue Grise, & cependant je vous baise bien humblement les mains. I'escris à Monsieur du Fargis de vous faire part de ce que je luy mande s'estre passé par deça avec l'Ambassadeur d'Espagne sur son sujet. Ie suis tousiours, *Monsieur &c.*

Monsieur s'il vous restoit quelque chose à obtenir de delà pour la satisfaction de Monsieur du Fargis en ce qui s'est passé aidez luy à en sortir le plus honnorablement qu'il se pourra, mais aussi le plus doucement, & poursuivez l'effect de vostre commission, qui n'a rien de commun,puis que c'est plustost contre eux, qu'en leur faveur.

LET

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE

escrite à Ioüan de Cerica, Secretaire d'Estat du Roy d'Espagne du Mardy 16. Mars, à Madrid.

Como yo he entendido de V.S. que el gusto de S. Magestad Catholica era ser Informado por escrito de la occasion de mi venida en esta corte, he pensado que esta carta bastaria para esse effeto, y que V. S. como uno de los mas principales Ministros, le daria della la parte que conviene. Y aunque los negocios que tengo de trattar sean en alguna manera conoscidos de V. S. y delos demas del consejo de estado de su Magestad Catholica, con todo esso non dexare de tocarlos de mas arriba, y dezir à V. S. que como muchos meses aura, qu'el Rey my Señor ha sabido la Investitura que el Ducque de Feria, Gobernador de Milan, avia hecho de la Valtelina, y del contado de Bormio, y Tierras que pertenecen à los Grisones, sus confederados, y que mas de cientos años a esta parte Viuen debaxo de su amparo y protecion, lo sintiò de la manera, que avia de sentir cosa tan extraordinaria con todo esso no dexò de moderar su sentimiento con lo que le asegurò el Conde de la Rochepot, Embaxador ordinario, y los Ministros del Rey Catholico residẽtes cerca de su Christ. Magestad, que lo que avia passado en este particolar no era con ninguna intencion de apoderarse de los

 dichos

dichos lugares, pero para assugurar en ellos la Religion Catholica, debaxo de cuyo pretexto el Duque de Feria avia dado à entender por aca, que avia entrado en las dichas tierras; lasquales palabras y seguridades se confirmaron de nuevo por el dicho Duque de Feria, y por Alfonso Casal, Residente en los Suissarios, como tratava con los Ministros de S. Magestad Christianiss.. y como està bien conforme à la confiãça que el Rey Christ. tiene de la amistad y buena corre'pondencia del Rey Catholico su suegro, no le ha en alguna manera dado lugar, para que sospechasse que no se auian de executar tales palabras, aunque en prejuicio dellas, el dicho Gobernador de Milan aya continuado y aumentado las fortificaciones, y proveydo cada dia los lugares de artilleria, bastimentos, y otras cosas necessarias para la guerra: Cosa que ha dado tal sosphecho à los que en esto vienen interessados, que recorren agora al Rey my Señor, para pedir, en virtud de las confederaciones que tiene con ellos, les tome para su protecion de las armas y ayuda, en que su real palabra viene obligada, lo que ha querido dilatar con la seguridad, que les ha dado despues de lasdichas promessas de su Magestad Catholica, que sin usar en ello de violencia ninguna, alcançaria la restitucion de las dichas tierras y lugares ocupados. Palabras que hasta aora an tenido el negocio, en esto demas honroso para la corona de Españã que auentajada à la reputacion de su Magestad Christian. el qual no reparando, como fuera rason à las Instancias de los

mas

mas principales Intereſſados y otros, juntamente alborotados y zeloſos de la dicha Inveſtitura, ha querido (como a de hazer en qualquier otro encontramiento) render al Rey ſu ſuegro el reſpeto que ſu amiſtad y buena correſpondencia merece, la qual no ſe puede mejor correſpōder agora, que en cumpliendo las palabras ſuſo dichas, las quales de parte de ſu Mageſtad Chriſt. he venido a ver effettuar, confiado del todo que no repará en difficultades para reſtituir enteramēte todas la tierras y lugares ocupados en la miſma forma y manera que eſtavan antes la dicha Inveſtitura, y que tan poco dilatarian en hazerlo, porque ſu Mageſtad tiene deſignos utiles y provechoſos para la Chriſtiandad, y tiene mas ocaſiō de creër que ſu Mageſtad Catolica ha de guſtar dellos, los quales no pueden ſuffrir ninguna dilacion. Y como à boca eſperamos informar mas particolarmēte los principales del Conſejo de Eſtado, ſolo con eſta embio la Carta que el Rey my Señor eſcrive en Credencia ſobre mi à ſu Mageſtad Catholica, laqual de mi parte le podra dar V. S. que dios guarde.

LETTRE DV ROY
à Monſieur de Baſſompierre.

MONSIEVR de Baſſompierre. Ie vous tiens maintenant arrivé à Madrid, ſur ce que vous aurez ſçeu de Monſieur du Fargis, mon Ambaſſadeur ordinaire, qu'ils ſe ſont mis en

quelque devoir de faire reparation convenable des choses malpassées avec luy, desquelles à bon droit j'avois receu mescontentement, ainsi que j'auois fait entendre icy à l'Ambassadeur du Roy d'Espagne, & qu'il estoit raisonnable, & entendois qu'il m'en fust fait satisfaction, en l'vn ou l'autre moyen, proposé & escrit au Sieur de Puizieux par ledit Sieur du Fargis. Mais dautant que depuis l'arrivée de son Secretaire j'ay esté adverty par ce qu'il m'en a mandé, que Dom Baltazar de Zuniga luy estoit venu faire des excuses, qu'il estime, & moy aussi, suffisantes, je veux croire, qu'il ne sera besoin d'en faire autre instance, & que tout ce que vous pourrez passer doucement, sans que ma dignité soit interessée je l'auray bien agreable, m'en remettant pour cela à vos affections & jugement, & parce que si la chose n'estoit terminée, il seroit plus seant à vous qu'à luy d'en parler, je vous ordonne de le faire, s'il reste encore quelque chose à paracheuer: ce que je ne tiens pas pourtant, veu les honnestes paroles, que ledit Dom Baltazar à tenuës audit Sieur du Fargis, & qu'il se promettoit de les porter encore plus avant. J'espere donc que ce different est composé, à mon honneur & satisfaction, & ores qu'il ne le fust pas, vous devez poursuivre la pointe de vostre commission sur le fait de la Valteline, ainsi que vous entendrez derechef par les lettres que j'ay commandé au Sieur de Puizieux.

Puizieux de vous escrire, m'asseurant bien que vous n'obmettrez rien pur leur faire comprendre le mauvais procedé, en cela, du Gouverneur de Milan, qui a fait vn traitté avec la Ligue Grise, les demonstrations & consequences perilleuses de telles negotiations, contre leurs paroles & asseurances, avec mes resolutions certaines & en faveur de mes amis & alliés, comme de l'interest de mes affaires, priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde, escrit à Saint Germain en Laye le 15. jour de Mars 1621. Signé Louys, & plus bas Bruslart.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE PVIZIEVX
à Monsieur de Bassompierre du 15. *Mars* 1621. *de Saint Germain en Laye.*

MONSIEVR.

Nous vous tenons maintenant arrivé à Madrid, & que vous y aurez trouvé les choses pour l'accommodement du mal entendu, qui a passé de ces Messieurs auec Monsieur du Fargis, en meilleurs termes, ainsi que vous aurez sçeu de luy par le menu, & que s'il y reste encore quelque chose pour la dignité du Roy, vous ne vous espargnerez, ainsi que sa Majesté vous l'ordonne, mais presupposant, puis qu'ils ont commencé, qu'ils

qu'ils auront aussi voulu y mettre fin, à nostre satisfaction, nous n'en parlerons plus, & reprenons le courant de la charge, que vous avez emportée, en laquelle pour nous plaindre de nouveau, & leur reprocher en termes honnestes, mais significatifs, nous vous envoyons la derniere capitulation faite par le Gouverneur de Milan avec la Ligue Grise, & ce que Monsieur Gueffier m'a enuoyé par sa derniere lettre, aucuns mesmes voulans dire deplus, qu'il est passé outre à des articles secrets plus prejudiciables à la France. Tout cela descouvre clairement, contre les asseurances données, que leur intention en ce fait n'a point esté à la Religion, mais à leur seul interest, qu'ils ont entrepris contre nostre alliance, & le bien de nos alliés, en mesme temps qu'ils nous faisoient entendre n'avoir aucun dessein en cette occasion, que de maintenir la Religion, ne rien attenter de nouveau & remettre toutes choses en leur premier estat. Tout cecy y est bien contraire; mais qui ne peut estre supporté de sa Majesté, & qui fait voir à vn chacun qu'ils veulent abuser le monde, & mesme se prevaloir de l'amitié de sa Majesté, pour aduantager leurs desseins à ses propres despens, & de ses amis, en mesme temps qu'en Allemagne, en Flandres & ailleurs, elle leur depart liberalement ses bons offices, qui seroit la payer en mauuaise monnoye, & puis que les effects sont si differens de leurs paroles, luy donner occa-

ſion de prendre des conſeils pour elle,& l'intereſt de ſes amis & confederés, leur adjoutant que s'il n'y eſt pourveu promptement, & de bonne foy ſur la ſeureté publique, & ce qui la regarde, elle adviſera à d'autres moyens, & aura ſujet de ne pas juger ſi ſainement de l'intention en ſon endroit dudit Roy Catholique, ce que vous ſçaurez repreſenter avec termes de douceur, mais pleins de verité & de ſentiment,afin qu'ils le comprennent, & qu'ils puiſſent d'ailleurs, en viuant autrement, reçeuoir de ſa Majeſté des offices puiſſans & favorables aux affaires des Pays-bas, qui ſe preſentent. Vous verrez ſur cela comme ils en vſeront, & vous reſpondront, & apres telles declarations abregerez voſtre ſejour, lors que vous jugerez le devoir faire. Il ſera bon auſſi, d'autant que l'affaire importe grandement, que vous faſſiez paroiſtre que ſa Majeſté ſe tient offensée de ce que le Gouverneur de Milan veut contraindre Monſieur le Duc de Mantoüe à en paſſer,pour le Montferrat, par ſes volontés, & de faire l'accord de luy avec Monſieur de Savoye, ſans la participation de ſa Majeſté, tant pour luy eſtre leſdits Princes ſi proches de ſang, que pour s'eſtre meſlée de leurs affaires dés le commencement, mais non avec cette envie qu'ils pratiquent à noſtre excluſion, car ſa Majeſté deſira & propoſa de faire conjointement avec les Miniſtres dudit Roy, qui veulent maintenant tirer le tout à eux, ſelon leur

ordinaire, sans qu'autres y prennent part. Ils doivent, pour ce regard, laisser les choses en l'estat qu'elles sont, ou bien mettre peine de composer leurs differents ensemble avec les Ambassadeurs ou Residents de sadite Majesté, ce qu'elle ne supportera point autrement, ainsi qu'elle a fait dire, par moy, à leur Ambassadeur qui est icy, & l'avons escrit & escriuons encore à Monsieur du Fargis, afin qu'il s'en fasse entendre, & vous semblablement, comme en ayant eu charge expresse, afin que cet office ait plus de force envers le Roy d'Espagne, & autres siens Ministres. L'affaire est de telle consequence qu'elle donneroit grand advantage aux Espagnols en Italie, car l'eschange dudit Montferrat priveroit le Roy de la part qu'il y doit auoir, & descourageroit les amis de la France. Nous escrivons d'autre costé à Monsieur de Mantoüe, afin qu'il demeure ferme, & ne se laisse esbranler, & à Monsieur de Savoye nous luy ferons sentir la suite dangereuse de ce poinct. Il semble que nos Religionaires ayent quelque envie, au moins en-apparence, de contenter le Roy. S'ils obeïssent, & se separent à la Rochelle, ils feront tres bien, & à nous plaisir. L'on differe de partir d'icy, où sa Majesté fera quelque sejour jusques à ce que nous sçachions à quoy il se resoudront. En cecy pourra servir la venüe de Monsieur le Mareschal de l'Esdiguierres, attendu dans huit jours. Sur l'advis, que le Roy a eu, de la

grof

grossesse de Madame la Princesse, sa Sœur, sa Majesté luy escrit, & sera bien aise qu'en luy presentant sa lettre, vous fassiez sur cela office de conjoüissance.

Monsieur de Monthoion, faute d'argent pour les Grisons, n'est pas encore party, ce qui fait faute à l'affaire, ainsi qu'il remonstre souuent. Ne laissez, s'il vous plaist, de presser delà, & y faire entendre & valoir sur cela les intentions & deliberations de sa Majesté, pour retourner nous voir, & vous asseurer cependant par tout que je suis de cœur & d'affection, &c.

Monsieur enfin l'argent à esté asseuré pour enuoyer en Suisse & Grisons, de sorte que nous ferons partir Monsieur de Montholon; mais la somme est bien petite pour vne si grande affaire.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
au Roy du Ieudy 18. *Mars* 1621. *de Madrid.*

SIRE,

I'estois obligé, par mon devoir & l'exprés commandement de vostre Majesté, de la tenir à toutes occasions aduertie des progrés de la negotiation, dont il luy a pleu me charger ; mais n'ayant rien advancé depuis mon arrivée à Madrid, à cause de la maladie du

du Roy Catholique, qui a retardé mon audiance, ie n'eusse osé entreprendre descrire à vostre Majesté, sans l'instance, que vostre Ambassadeur ordinaire m'a faite, de luy mander nos conjectures & esperances sur ce qu'elle m'a commandé de traicter, & tirer vostre Majesté de la peine, où avec raison elle avoit pù estre, de la nouvelle que luy a apportée le Secretaire dudit Seigneur Ambassadeur, lequel me rencontra pres de Bayonne, & m'ayant declaré le sujet de son voyage, me convia, de la part de son Maistre, de m'arrester audit Bayonne, jusques a ce que j'eusse vn nouvel ordre de vostre Majesté; me disant, que je recevrois peu de contentement à mon arrivée, de voir la plus part de ses domestiques prisonniers, & luy retiré de Madrid, & que mesme il craignoit, qu'il ne luy arrivast pis veu la violence, & la precipitation, dont on vsoit en cett'affaire. Mais ayant consideré, que mon sejour à Bayonne ne luy pourroit en aucune façon profiter, mais au contraire empescher que l'on ne luy donnast vne si promte satisfaction, puis qu'en la dilayant les Espagnols retarderoient mon voyage, & l'effect que vostre Majesté s'en promettroit, esperant aussi que mon arrivée seroit cause qu'on luy donneroit contentement, ou en tout cas, que je luy pourrois servir de secours & de conseil, j'ay creu qu'il estoit plus expedient de haster que de retarder mon voyage, ce qui a assez bien reüssi, car le

le jour de mon entrée l'on mit en liberté, non seulement les domestiques de Monsieur l'Ambassadeur du Fargis, & ceux de l'Ambassadeur de Venise, qui les avoient assistés, mais aussi tous les autres François, qui pour diverses causes estoient prisonniers à Madrid. Cet excés de satisfaction (assez inusité par deça) & l'honnorable reception & magnifique traittement, que l'on me fait, nous oblige de viure desormais de telle sorte en cette Cour, que si nous avons de fascheuses rencontres, ce sera sur les affaires de vostre Majesté, & non pour nos interests particuliers.

I'ay esté visité de tous les grands, & des Conseillers d'Estat, comme aussi des Ambassadeurs Residens en cette Cour, parmy lesquels celuy de Venise, & celuy de Savoye, m'ont dit avoir ordre de joindre leurs offices & interventions à ma negociation, & d'agir en cette affaire selon que ie leur prescrirois, & l'auditeur qui fait icy les affaires du Pape, en l'absence du Nonce, me vint trouver deux iours apres mon arrivée qui me monstra la copie d'vn bref, que le jour mesme il auoit presenté au Roy, de la part de sa Sainćteté, qui parle si hautement sur la restitution de la Valteline, que le Conseil d'Estat en a esté autant estonné que nous qui n'eussions pas creu que le premier bref de ce nouveau Pape eust deu menacer le Roy Catholique d'employer, pour la restitution de la Valteline, &

se

le repos de l'Italie, qui en dépend, non seulement les armes spirituelles, mais aussi les temporelles. Il me dit aussi, que sa Sainčteté luy commandoit tres-expressement de m'assister de son intervention & conseil, & de se joindre à vostre Majesté en cett'affaire.

Toute cette Cour croit que le Roy n'est point malade, mais qu'il feint de l'estre, pour ne me donner audiance jusques à ce qu'il ait eu quelques nouvelles d'Italie, qu'il attend. Ie puis neantmoints asseurer vostre Majesté, que cela n'est point, & qu'il a encore tous les jours vn peu la fievre. Il a sçeu le bruit, qui court, & pour m'esclaircir d'avantage de sa bonne volonté, il m'a enuoyé dire, que si je voulois luy enuoyer la lettre, que vostre Majesté luy escrit en creance sur moy, il deputeroit quelques vns de son Conseil, pour traitter avec moy, ce que j'ay fait, & il a nommé pour ses Commissaires le Comte de Benavente, Dom Baltazar de Zuniga, le Sieur Hieronymo Caymo, Regent du Conseil d'Italie, & Joüan de Cerica, Secretaire d'Estat, lesquels ont pris heure à demain, pour entendre ma proposition, & conferer avec Monsieur l'Ambassadeur ordinaire & moy, dont nous donnerons compte incontinent à vostre Majesté, à qui je puis dire cependant, que le Duc de Feria avoit tellement preoccupé les esprits des Ministres de cet Estat, qu'ils estimoient, que le seul zele de la Religion Catholique, & la manutention

tion d'icelle en la Valte'ine l'avoient porté à en faire l'invasion. I'ay tasché de les destrõper de telle sorte, que la plus part voyent maintenant le jour de cet' affaire. Et si ce n'estoit la faction du Duc de Feria, qui est puissante, j'oserois donner des asseurances à vostre Majesté (au lieu des esperances) de luy rapporter toute sorte de contentement sur ce sujet. Car le Conseil d'Estat n'est point d'advis que le Roy Catholique se broüille avec vous, n'y qu'il entreprenne vne chose où tant de personnes s'interessent, principalement en ce temps, où il a force affaires en Allemagne, où celles de Flandres vont recommencer par la fin de la Treve, & en la peine où ils sont de trouver de l'argent pour fournir à tant de diverses despenses.

Nous avons eu dessein de demander qu'on changeast le Comte de Benavente, qui a commission de traitter avec nous, par ce qu'il est Oncle de la Femme de Duc de Feria, & qui le maintient extremement, mais comme c'est vn Seigneur de grand credit en cette Cour, nous avons creu qu'il nous pourroit faire plus de mal (recusé) que Commissaire, & que dans la suitte de cette affaire nous avions tousiours lieu de le faire, si nous le trouvions necessaire pour le bien de vostre service.

Dom Baltazar de Zuniga m'a proposé d'entremettre l'Archevesque de Pise, Ambassadeur du grand Duc vers le Roy, en nostre

ne

negociation. C'eſt vn tres habile homme, de qui le Maiſtre a l'honneur d'appartenir auſſi bien à voſtre Majeſté qu'au Roy d'Eſpagne, & qui a grand intereſt au bien & liberté de l'Italie. Ie luy accorday franchement, croyant que ſon intervention ne nous ſeroit que bonne, & que quand nous ſerions en different, il nous pourroit rapprocher & renoüer nos conferences, comme perſonne eſgalement portée pour les deux Couronnes. I'ay eu auſſi conſideration de ne point deſobliger Monſieur le grand Duc, qui avec raiſon ſe tiendroit offensé, ſi nous témoignons avoir quelque mefiance de luy. Ie tiendray voſtre Majeſté ſoigneuſement advertie de tout ce que j'advanceray en cette affaire, en laquelle i'eſpere de la ſi bien ſervir, que je meriteray la qualité de ſa tres-humble, tres-obeïſſante & tres-fidelle creature.

Baſſompierre.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
à Monſieur de Puizieux du 18. *Mars* 1621. *de Madrid.*

MONSIEVR.

Ie ſçay bien que je ne devois eſtre arrivé depuis 9. jours à Madrid, ſans en avoir rendu compte au Roy & à vous, mais à quel propos vous depeſcher vn Courrier exprés,

pour

pour vous faire ſçavoir que j'ay eſté fort bien receu, tres-magnifiquement logé & traitté, & que Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire eſt plainement ſatisfait, ſi je ne vous mande quand & quand quelque eſperance ou coniecture de nos affaires, leſquelles nous n'avons pas encore entamées à cauſe d'vne Ereſipele que le Roy Catholique a à la joüe, qui retarde mon audiance; ce qui m'a contrainct, pour haſter m'a negociation, d'eſcrire vne lettre à Ioüan de Cerica, Secretaire d'Eſtat, n'arrative de tout ce que je viens traitter pour la Valteline, & puis enuoyer la lettre de creance au Roy, afin qu'il depute quelques vns de ſon Conſeil pour traitter avec moy; comme il a fait, ainſi que vous verrez par la lettre que j'eſcris au Roy à laquelle je me remects, pour ne vous importuner par vne double lecture d'vne meſme choſe.

Ie ne manqueray de parler aux Miniſtres de cét Eſtat de l'affaire de Montferrat, & ſelon ce qu'ils reſpondront, j'en traitteray avec le Roy, en ma premiere ou ſeconde audiance. Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire n'eſt pas d'advuis que je faſſe maintenant inſtance pour le tabouret, que ſa femme demande, il eſpere d'en venir about de luy meſme, & moy, qui ne cherche pas de me charger d'affaires, j'ay eſté tres-aiſe qu'il m'ait deſlivré de celle là.

Ie penſe eſtre obligé de vous dire, que Dom Balthaſar de Zuniga monſtre eſtre paſ-

ſion

ſionné à ſervir le Roy, & me promet de porter le Regent Caymo, & Dom Ioüan de Cerica à faire ce que je voudray, & qu'il les a en ſa puiſſance. Si cela eſt j'ay bonne opinion de noſtre affaire, car dans le Conſeil le Duc de l'Infantado, Dom Balthaſar de Zuniga, & Dom Auguſtin de Meſſia n'approuvent en aucune façon tout ce que le Duc de Feria a fait en la Valteline. Ie ne vous ſçaurois aſſez dire les ſoins que Monſieur du Fargis a de moy, & comme nous viuons enſemble, auſſi ne fais-je rien que par ſon conſeil & advis. Il connoiſt parfaitement bien cette Cour, & s'il reüſſit quelque choſe de cette negociation attribuez-le à ſa ſeule ſuffiſance. Ie finiray par vne inſtante priere que je vous faits, d'avoir le ſoin de mes intereſts, que vous m'avez promis, & de ceux du Comte de Tilleres auſſi, & vous rends graces tres-humbles des aſſeurances que vous me donnez de vous ſouvenir de moy ſur l'eſtat de la guerre. Ie me perſuade que le Roy s'en eſt trouvé l'année paſſée ſi bien ſervy, qu'il ne me lairra pas en arriere ſi la guerre recommence. Vous ſçaurez plus de nouvelles de moy lors que je ſeray moins nouveau en cette Cour. La plus certaine que je vous puiſſe maintenant mander eſt que je ſuis entierement & parfaitement.

Monſieur Voſtre tres-affectionné & intime amy,

Baſſompierre.

LET

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE

à Monsieur le Duc de Luynes, escrite de Madrid le 18. *Mars* 1621.

MONSIEVR.

Ie ne me trouveray jamais plus empesché comme je vous dois escrire que maintenant: Car si je vous entretiens des affaires que ie traitte, vous vous mocquerez de moy, & si j'y manque, vous vous en offenserez. je veux esviter ce dernier, mesme au prix de ma reputation, esperant qu'il m'arrivera à faire l'homme d'Estat le mesme que quand je voulus entreprendre d'estre des polis de la Cour; l'on s'en mocqua au commencement & depuis on l'a fort approuvé. Vous sçaurez donc, Monsieur, outre ce que vous apprendrez par les Lettres, que j'escris au Roy, que les dernieres paroles que vous me dites, lors que je pris congé de sa Majesté & de vous, seront cause (bien que mon instruction me le defende) que ie feray vn traitté; & que je le feray advantageux pour le seruice du Roy, car il est fort vray, que ces gens icy ne veulent point rompre auec la France, ains nous donner tout contentement, afin que nous leur laissions chastier à leur aise les Princes d'Allemagne, à qui ils en veulent maintenant. Ce qui m'en fait parler avec tant d'asseuran-

ce est, que je suis asseuré, que l'on ne me laira pas partir d'icy mal satisfait, & que je ne me contenteray pas de paroles avec les Espagnols qui sont accoustumés de ne les tenir pas. Enfin, Monsieur, je les feray obliger par escrit, & s'ils ne veulent payer, j'espere, par vostre moyen & faveur, d'estre un des Sergens qui les ira executer, & ce sera là où je promets de reüssir mieux qu'à faire l'Ambassadeur, neantmoins puis que c'est vous, Monsieur, qui m'avez nommé à ce dernier employ, je mettray peine de faire approuver vostre election, & de meriter la qualité.

Monsieur, de

Vostre, &c.

PROPOSITION FAITE PAR MONSIEVR DE BASSOMPIERRE

à Madrid le Lundy 22. Mars 1621. devant les Commissaires nommés pour l'oüir.

MESSIEURS,

Lors que pour venir traitter avec le Roy Catholique de la restitution de la Valteline, il a plu au Roy, mon Maistre de jetter les yeux sur ma foiblesse, pour la charger de ce pesant fardeau, j'ay adressé mes instantes prieres au Ciel pour en obtenir trois graces. La premiere d'avoir à negocier avec des personnes, dont la

la preud'hommie fuſt jointe à la connoiſſance & à l'experience des affaires du Monde. La ſeconde que je leur peuſſe faire voir clairement les bonnes & ſaintes intentions de mon Roy au bien de la paix, manutention de la Religion Catholique & conſervation de la bonne intelligence, non ſeulement entre les perſonnes du Roy, ſon beaupere, & luy, mais auſſy entre leurs Couronnes, & la derniere de remporter promptement à ſa Majeſté la reſolution qu'elle deſire ſur cette affaire, afin qu'elle en puiſſe prendre une bonne ſur d'autres deſſeins qu'elle a projettés, non moins vtiles à la Chreſtienté qu'à la France en ſon particulier.

I'ay eſté ſi promptement exaucé en la premiere de mes prieres, par le digne choix qu'il a plû à ſa Majeſté Catholique faire de vos perſonnes, que j'en ſuis ſatisfait juſques au delà de mon attente & de mes deſirs, & ay la preſomption de croire, que le ſuccez de cette affaire dépend deſormais de moy, & que ſi j'ay aſſez d'induſtrie & d'explications, pour vous la faire bien comprendre, infailliblement nous la terminerons, au contentement de nos Maiſtres, & au bien & utilité de ces deux Couronnes.

Si l'intelligence & amitié entre le feu Roy Henry le Grand, que Dieu abſolue, & le Roy Catholique, n'a eſté ſi parfaite qu'il euſt eſté à deſirer, j'en attribue les principales cauſes aux longues & faſcheuſes guerres en-

treprises par l'Espagne, & soustenuës par la France à son advenement à la Couronne, la ciuile rebellion de la Ligue, qui a tant troublé le repos de nostre Estat, ayant esté premierement fomentée, puis rechaufée & finalement allumée par l'invention, pratiques, moyens & armes Espagnoles. Ce que je ne dis pas, Messieurs, pour vous le reprocher, ains pour vous faire voir les raisons pourquoy la paix, qui succeda à ces troubles sur la fin du siecle passé, & qui en osta l'amertume, n'en osta pas le goust, mais la prudence de ces deux Monarques, qui preveurent sagement combien de malheurs suivroient leurs dissentions, maintient la Chrestienté en la tranquillité qu'ils luy auoient procurée, jusques à la mort du feu Roy, apres laquelle le Roy Catholique fit voir aux yeux de tout le Monde son insigne probité, car au lieu de profiter de l'extreme perte, que la France avoit faite, par la mort de son Roy, & de l'attaquer en la foiblesse de la minorité du Roy à present Regnant, il moyenna cette double alliance, qui a conserué la paix & fait accorder le dessein des factieux, qui la vouloient troubler, en quoy il a esté si bien secondé par le Roy, mon Maistre, que je puis dire à sa Gloire, qu'il n'a negligé aucun office ny devoir qui luy ait peu faire témoigner au Roy Catholique, son beaupere, combien son amitié & alliance lüy estoit chere. Le secours promis à l'Empereur, à sa

con

consideration, en est vne des preuues, lequel estoit sur pied à la frontiere d'Allemagne prest à marcher, lors que nos Ciuiles dissentions de l'année passee forcerent le Roy de le rappeller à son aide;& la solemnelle Ambassade enuoyée à l'Empire, de laquelle estoit Chef Monsieur le Duc d'Angoulesme, m'a fait connoistre, que non seulement la grandeur de la Maison d'Austriche ne luy est point suspecte, mais qu'il l'a desirée & procurée, puis que par l'entremise de mondit seigneur Duc d'Angoulesme, & de Messieurs de Bethune & de Picaux, le traitté d'Vlme a esté conclu, qui a dissipé les forces des Princes Protestans, & donné moyen à l'Empereur de joindre les siennes, pour aller chastier ses sujets rebelles, comme il a fait en la bataille de Prague, qui a remis la Boheme en son obeissance, & chassé l'Electeur Palatin de son propre Estat; de sorte que les tesmoignages de Cordiale affection & franchise ont esté iusques à maintenant reciproques entre ces deux Monarques, & le seront (Dieu aydant) à l'aduenir, puis que nous voyons l'vn & l'autre tres-disposés à conseruer la bonne intelligence, bien seante entre personnes si proches & bien intentionnées.

C'est-ce qui a empesché le Roy, mon Maistre, de faire vn sinistre jugement de l'inuasion depuis n'agueres faite par le Duc de Feria de la Valteline, bien qu'elle ait allarmé les Princes voisins, & estonné les Gri-

 sons

fons, à qui ladite Vallée appartient, voyant que sans aucun sujet ny pretexte, sans droit ny pretention sur ladite Vallée, sans guerre ny inimitié envers le Roy Catholique, il s'est emparé, a fortifié & muny de divers vivres & Artilleries, les principales places, & y tient nombre de gens de guerre, pour les conserver. Toutes ces choses, Messieurs qui avec juste cause ont mis les autres en apprehension ne l'ont point esmu, bien qu'il y aye le principal interest; car il a trop de connoissanc de la probité du Roy, son beaupere, trop de confiance qu'il n'entreprendra pas sur vne Vallée à laquelle l'honneur & la reputation du Roy, son gendre est engagée, & trop d'asseurance de ses Ambassadeurs, par la parole du Roy Catholique & par ses Ministres qu'il n'y pretend rien, que la seule seureté de la Religion Catholique l'a porté en cette entreprise, & finalement qu'il est prest de la restituer, & mesme entre les mains du Roy, mon Maistre s'il le desire. Aussi quand plusieurs des Potentats d'Italie luy on fait connoistre que cette Vallée est si importante au Roy Catholique qu'il ne s'en dessaisira iamais que par la force, parce que d'vn costé elle joint les pays, que l'on nomme Patrimoniaux de la Maison d'Austriche avec le Duché de Milan & que de l'autre elle ferme le passage des Grisons au Berguemasque, & par consequent, prive l'Italie de tout secours estranger par la terre,
quand

quand lesdits Potentas luy ont remonstré, que s'il n'employoit promptement ses armes contre cette vsurpation son ayde plus tardive seroit de nul effect, sa Majesté tres-Chrestienne ne s'est non plus voulu precipiter en cette affaire, que quand les Grisons, ses alliés, par la ligue generale de tout les Corps de la Nation Suisse, ses alliés encore par une particuliere & plus estoitte alliance qu'il a avec eux, & qu'outre cela ils sont sous sa protection depuis plus de cent ans, à qui il a donné la Valteline en fief à la seule reserve du passage perpetuel pour luy & ses amis, l'ont sommé, en vertu de sa parole Royale, de son obligation par cette double alliance, & par sa protection, de leur envoyer le secours à quoy il est obligé, & de se declarer ennemy de l'usurpateur de leur pays

Messieurs, tant de raisons, de maximes & d'obligations eussent porté un Prince moins consideré, moins affectionné au Roy, son beaupere, & moins desireux de la conservation, de la paix de toute la Chrestienté, que le Roy mon Maistre, à vn plus violent ressentiment & à reprendre par la voye des armes ce qui par la mesme voye avoit esté osté à ses alliés; Mais il a estimé que la parole Royale qu'il auoit du Roy Catholique, estoit suffisante pour donner la sienne aux Grisons, que la Valteline leur seroit plainement restituée, & pour asseurer les Princes voisins, allarmés de cette invasion, qu'elle n'avoit esté

faite que pour empeſcher d'autres pires accidens, & qu'il moyenneroit que le tout fuſt reſtably en ſon premier eſtat, & que pour cet effect il m'a enuoyé extraordinairement vers la Majeſté Catholique, pour recevoir les effects des aſſeurances, qu'elle luy a données par ſes Miniſtres, de rendre ladite Valteline aux Griſons, ſes legitimes Seigneurs afin de deſlivrer d'oppreſſion leſdits Griſons, oſter la jalouſie & le ſoupçon des Princes voiſins, & deſintereſſer le Roy, mon Maiſtre, qui eſt obligé, par honneur & reputation, en cett'affaire; de telle ſorte que toute l'Europe a les yeux ſur luy, pour voir comme il s'y comportera.

Il prie donc inſtamment le Roy, ſon beau-pere, de luy donner moyen de ne ſortir jamais des termes de cette parfaite amitié & mutuelle correſpondence qu'il eſt reſolu de garder juſques à l'extremité, qu'il ne ſoit point contraint, ou de rompre avec vous, ou de manquer à ſes amis & à ſoy meſme. Il ne veut ny l'vn ny l'autre, Meſſieurs, & fera le poſſible, à la perte de ſon honneur prés, pour l'eviter, & afin que vous jugiez du bon naturel de mon Roy, & de ſon affection vers le voſtre, je vous feray voir qu'il ne ſçavroit jamais trouver vne occaſion, en laquelle avec de grands advantages il peut acquerir plus grande reputation, s'il vouloit troubler le repos de la Chreſtienté, & la paix de ces deux Couronnes. Il a mis vn tel ordre dans ſon Ro-

yaume, par ses victoires de l'année passées, que de longues années il n'y a rien à craindre, & pour ce qui est du dehors, tant les Prince Catholiques que les protestants sont tellemẽ interessés en cette affaire, que nous sommes tres asseurés qu'ils y prendrõt la part que nous voudrons : la justice de nostre cause & nostre loüable dessein d'empescher la perfection de cette violente entreprise, les force de s'unir à nous, pour empescher le progrés de vos conquestes & ne feindray point de dire, en la presence de Monsieur l'Archevesque de Pise, que tous les Potentats d'Italie, je dis tous, portez par leurs interests & par leur raison, joindront plustost leurs armes à celles du liberateur que de l'opresseur : croyez le asseurement, Messieurs, ils le voudront, ils le pourront, ils le devront, ils le feront ; sa sainteté vous, l'a, par son dernier bref, fait assez clairement entendre, vous n'estes pas en doute de la volonté de Venise, & de Savoye, ny de la sagesse des autres Princes, pour sçavoir choisir ce qui leur est plus convenable ; mais ce ne sera jamais le dessein du Roy, mon Maistre, d'en venir là, s'il n'y est forcé & violenté, & cette mienne Ambassade tesmoigne bien le contraire, puis qu'il veut prevenir le mal, & rechercher les remedes du Roy son beaupere, lequel, par la double alliance qu'il a faite de ses enfans, est obligé d'avoir soin de ce qui luy touche en son honneur & reputation, & y contribüer du sien, comme il se

le promet & que j'espere, par le moyen d'vne prompte & favorable expedition, que je vous demande justement, Messieurs, & vous supplie de tout mon cœur de la vouloir procurer selon que vous jugerez que le temps & cette affaire le requierent.

REPLIQVE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
sur la harangue de Dom Baltazar de Zuniga le Mardy 23. Mars 1621.

MESSIEVRS

Par l'ample & prudent discours du Sieur Dom Baltazar de Zuniga, en responce de ma proposition, je me confirme de plus en plus l'opinion que j'ay tousjours eüe, des bonnes, justes & sainctes intentions de sa Majesté Catholique & de la preud'hõmie de son sage Conseil, qu'il n'eust jamais permis l'vsurpation de la Valteline à ses Ministres d'Italie, pour couvrir leur ambition, s'ils ne luy eussent forgé le pretexte de la Religion Catholique en ladite Vallée. C'est la couleur que le Duc de Feria a donné à son action, pour la faire appouver par deça; mais en effect son dessein à esté d'employer les armes du Duché de Milan à quelque guerre, qui accreust sa gloire particuliere & les Estats de son Roy, comme j'espere de le vous faire voir

voir clairement parce que ie vous en diray.

Les Grisons joüissoient donc d'vne profonde paix lors que l'année ils establirent vn Tribunal de justice, qu'ils nomment *Strafgericht*, pour chastier ceux qui seroient convaincus d'avoir fait pratiques, brigues ou entreprises auec les estrangers contre leur Estat. Cette forme de justice est de temps Immemorial vsitée parmy eux, en laquelle je trouve ce seul defaut, que ceux qui ont l'authorité en main eslisent des juges à leur devotion, qui traittent rudement ceux de la faction contraire, & espargnent leurs amis.

Le party des Salis, qui auoit alors la puissance absolüe, s'en servit à cette occasion contre leurs anciens ennemis, nommés les Planta, qu'ils firent condamner, bannir & confisquer auec vne extreme rigueur. Iusques là il n'y a point d'oppression de Religion, car il y auoit des juges Catholiques aussi bien que des Huguenots, on chastioit ceux des deux Religions pour leurs crimes & selon la passion de leurs ennemis; mais jamais pour leur foy, & l'Archiprestre de Sondrio, qui estoit accusé d'avoir fait vn voyage à Milan, & longuement conferé auec le Duc de Feria, pour cette cause mourut dans les tourments de la gehenne, mais non pas pour la Religion, car pour les mesmes sujets quelques autres qui estoient protestans furent punis.

Sur ce les Planta, chassés de leurs pays, vindrent demander secours au Gouverneur,

de Milan ; ce ne fut point pour empefcher l'oppreffion de la Religion Catholique, car de cinq deputés, qui le vindrent trouver, les trois eftoient proteftans, à fçavoir Rodolphe Planta, Dictime, Ioigue, Taverffe, & les deux autres Pompée Planta & le Cavallier Robuftelle, frere & beaufrere dudit Rodolphe, Chef de leur faction.

Voyons donc à quelle fin vtile à la Religion Catholique ledit Gouuerneur de Milan a employé les armes du Roy Il s'eft faifi de la Valteline, en laquelle il n'y avoit pas trente habitans qui fuffent proteftans, apres l'avoir prife il s'y eft fortifié, laiffant les Grifons demefler entre eux leurs civiles diffentions, fans affifter les Catholiques ny offenfer les Huguenots, fi ce n'eft les Planta, qu'il a laiffé opprimer par la faction contraire, & qu'il n'a fecouru d'autre chofe que de leur donner retraitte à Milan, bien qu'ils fuffent heretiques.

Voila, Meffieurs, tout l'effect de ce faint zele, voila le pretexte de la Religion & l'affiftance qu'il a donnée aux Catholiques; furquoy les Grifons opprimés tenterent de r'entrer dans leurs pays, chercherent le fecours du Roy leur allié & de leurs voifins, bien que proteftans.

Lefquels ils n'ont point emmené en Valteline, pour infecter les habitans d'icelle de leur herefie, mais pour chaffer les Efpagnols de leur Eftat, & pour le conquerir.

Iu

Iugez, Messieurs, & jugez selon vostre conscience, quel interest de Religion il y a pour cela d'vsurper l'Estat d'autruy, de spolier les legitimes Seigneurs, & de retenir vn païs sur lequel le Roy Catholique n'a droit quelconque, & vous reconnoistrez que le manteau de la Religion, duquel le Duc de Feria se couvre, est vne cappe vieille & vsée, à travers les trous de laquelle l'on voit clairement son ambition, & bien que ie n'aye besoin d'avoir d'autres raisons, pour r'avoir la Valteline, que celle de la redemander purement & simplement, pour les interests que le Roy mon Maistre a de la ravoir, je ne laisseray de prendre, à mon tour, le pretexte de la Religion, pour vous obliger à la rendre, & vous faire voir, que si vous en dilayez tant soit peu la restitution, vous forcerez le Roy, mon Maistre, oüy Messieurs, vous le forcerez, car c'est ma gré luy, à restablir & restitüer le party des heretiques, qui par son entremise en Allemagne, & par ses armes tout fraischement en Bearn, vient comme d'estre abbatu, & destournerez le Saint & loüable dessein que sa Majesté a d'attaquer ce printemps les heretiques de la France & en exterminer le party, dont je vous puis donner parole, si vous nous rendez la Valteline, & que sa Majesté n'en attend que la resolution, pour se declarer ouvertement Enfin, Messieurs, nous ferons voir à tout le Monde, que vous aurez par vostre avide ambition empesché la plus

plus haute entreprise pour deslivrer la Chrestienté d'heresie qui ait encore esté projettée, & dont l'execution est infaillible si vous ne la destournez.

Et quand à la pretension, que vous auez, d'estre remboursés des frais que le Duc de Feria a faits pour le Roy Catholique en cette guerre, certes cela m'est si nouveau & tellement contre mon attente, que je ne sçay par ou commencer pour y respondre. Nous n'auons point encore oüy dire, que le Roy Catholique fist trafic ou marchandise de la guerre: il a vescu trop noblemẽt jusques à cette heure pour faire croire qu'il se fasse payer les dépens, quand bien il auroit sujet & raison de les demander, mais en cette affaire, où il n'a esté conuié ny appellé par les Grisons, ains par quatre ou cinq bannis, qu'il est venu saccager, pillier & envahir les terres d'vne Republique avec laquelle il n'a nulle guerre ny dissention, & qui auroit juste sujet de demander reparation des outrages, & ruines qu'elle a souffert que le Roy Catholique vienne à demander les frais qu'il a conuenu faire pour les maltraitter, considerez, Messieurs, s'il y a apparence. Ie ne vous feray sur cela que cette responce; Si le seul zele de la Religion & le service de Dieu vous a portés à cette entreprise, vous en deuez attendre vne ample recompense de celuy pour le seruice duquel vous vous estes employés, il est puissant pour vous remunerer par delà vôtre attente & vo-

ſtre imagination ; mais ſi portés par voſtre ſeule ambition vous avez vſurpé la Valteline, les Griſons ne vous doivent payer aucuns frais ſur ce ſujet, & le Roy, mon Maiſtre, ne conſentira jamais qu'ils le faſſent. Ie finiray, Meſſieurs, en vous ſuppliant inſtamment de vouloir regler & moderer de telle façon vos demandes & vos deſirs, que nous puiſſions amiablement terminer cett'affaire, qui traiſne apres elle tant de faſcheuſes ſuittes que le bien ou le mal de toute la Chreſtienté depend deſormais de ce que nous en reſoudrons.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
au Roy du Mardy 23. *Mars* 1621.

SIRE.

Par ma precedente du 18. du preſent, je donnay advis à voſtre Majeſté, que pour abreger mon ſejour par deça, & haſter l'execution des affaires qui m'y ont amené, j'avois fait donner au Roy Catholique la lettre, que vôtre Majeſté luy eſcrivoit, & qu'il m'avoit nommé des Commiſſaires, pour conferer avec Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire & moy le jour ſuivant ; ce qu'il n'executa point, parce que le Roy s'eſtant mieux porté ſe reſolut de ſe lever le Dimanche 21. & me donner audiance publique. Ie m'eſtois appreſté pour y aller,

aller, lors que je fus contremandé, à cause d'vn évanoüissement que le Roy eut en s'habillant, qui le fit remettre au lit, & la fievre luy a repris vn peu plus vehemente qu'auparavant, sans toutesfois aucune apparence de danger, ce qui a esté cause, que nous ne nous sommes pû assembler que ce matin, où le Comte de Benavente, qui est malade, ne s'est pû trouver. I'ay fait ma proposition selon l'Instruction que vostre Majesté m'a fait donner, au mieux que i'ay pû, apres laquelle Dom Baltazar de Zuniga s'est estendu sur les saintes & bonnes intentions du Roy son Maistre, qui n'a esté porté en cette affaire que pour empescher l'oppression des Catholiques de la Valteline, & pour y conseruer la Religion, n'y estant entré de son mouvement, mais appellé par les Valtelins, maltraittés & tirannisés par les Grisons. Enfin il a conclu, que pour la Religion Catholique, pourveu qu'elle fust asseurée, le Roy d'Espagne estoit hors de tout interest, demandant neantmoins d'estre satisfait des frais qu'il avoit fait en cette petite guerre, laquelle il auoit entreprise à l'instance & requisition des Grisons Catholiques & des Valtelins opprefsés.

A cela je luy ay respondu, que le Duc de Feria n'avoit esté appellé avec les forces d'Espagne par le Corps general des trois Ligues; mais bien par quelques bannis & rebelles, & que ne s'agissant point de la Religion, puis que ceux qui luy estoient venus

de

demander ſecours eſtoient la pluſpart heretiques, voſtre Majeſté ne pouvoit entendre à aucun rembourcement de leurs pretendus frais, & que pour ce qui touchoit l'aſſeurance & manutention de ladite Religion Catholique en ces Vallées, le ſoin en appartenoit, priuativement à tout autre, & devoit demeurer à voſtre Majeſté, comme au ſeul allié des Griſons, qui depuis cent ans & plus, vivent ſous ſa protection, & qui a vn plus particulier intereſt que perſonne en la Valteline, parce qu'elle a eſté donnée aux Griſons par les Roys de France, ſes predeceſſeurs, avec la reſerve du paſſage.

Sur ce le Regent Caymo nous a dit, qu'il ſe pourroit trouver des expediens, ſans rien faire payer aux Griſons, pour les frais que le Roy Catholique avoit faits en cette guerre, qui ne l'aiſſeroient pourtant de ſatisfaire & contenter ledit Roy, comme de luy accorder le paſſage par ladite Vallée aux troupes qu'il feroit paſſer d'Allemagne en Italie, & ce ſeulement tant que ces deux Couronnes ſeroient en paix, & non autrement.

A quoy j'ay reſpondu, qu'il importoit à l'honneur de voſtre Majeſté de procurer la reſtitution de la Valteline aux Griſons, ſans aucune reſerve, ny condition onereuſe, & que voſtre Majeſté ne le conſentiroit jamais, ayant defenſe d'entendre aucune propoſition ſur ce ſujet.

Alors ledit Regent Caymo nous a aſſeuré, qu'il

qu'il n'auoit aucune charge de procurer cela, mais de luy mesme il me le disoit, comme chose qui pourroit estre receuë ou rejettée, selon qu'on la trouveroit bonne ou mauuaise.

Sur ce Dom Baltazar de Zuniga nous a dit, qu'il feroit entendre ma proposition au Conseil d'Estat, & qu'au plutost il me fera responsе, & que je me devois promettre pour vostre Majesté tout contentement & satisfaction en cette affaire. Ie sçay de fort bõne part, Sire, qu'ils n'ont autre dessein que de restituer la Valteline avec reputation, & s'ils peuvent s'acquerir quelque droit de passage, mais que si nous tenons ferme, qu'ils se relascheront.

Monsieur l'Ambassadeur de Florence leur a dit franchement, deuant nous, que cette affaire ne regardoit pas seulement vostre Majesté, mais que tous les Princes d'Italie s'y interessoient. Nous nous devons assembler chez moy Ieudy prochain, 26. de ce Mois, pour continuer chaudement cette affaire, & je tiendray vostre Majesté diligemment advertie de tout ce qui s'y traittera, esperant d'apporter tant de soin & de diligence à bien faire reüssir la negociation qu'il a plû à vostre Majesté me confier, que je joindray à la bonne opinion qu'elle a tesmoigné avoir de moy, comme Courtisan & soldat, celle d'estre bon negociateur, afin qu'auec ces trois qualités je serve si dignement vostre Majesté que je puisse meriter le nom de sa tres-humble & tres fidelle creature. *Bassompierre*

LET

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE

à Monsieur de Puizieux du 23. iour de Mars 1621. de Madrid.

MONSIEVR.

Apres plusieurs retardemens nous avons aujourd'huy commencé nostre conference avec les Deputés qu'on m'a designés, au Comte de Benavente pres, lequel a pris excuse sur la maladie, qu'il a ou qu'il feint avoir à mon advis, pour ne vouloir venir traitter à mon logis, m'ayant fait sonder ces jours passés si je n'agréerois pas de venir conferer dans le Palais dans vne des chambres du Conseil, afin d'estre plus pres du Roy, pour resoudre & terminer promptement les difficultés qui s'y presenteroient dans le cours de cette affaire, mais i'ay respondu, que n'ayant encore veu sa Majesté Catholique je ne pouuois sortir de ma Maison. Monsieur l'Archevesque de Pise nous veut faire prendre son absence à bon augure, & qu'il ne s'y est pas voulu trouuer, pour ne desobliger le Duc de Feria son nepveu, jugeant bien que nous terminerons cette affaire contre le desir dudit Duc, & les asseurances qu'il luy a données du contraire. Ie croy neantmoins, que ledit Archevesque luy a fait pressentir que nous avions quelque mefiance de luy, & que nous

nous le pourrions recuser, ce qu'il a voulu sagement preuenir, dont nous ne sommes pas marris, car Dom Baltazar de Zuniga, & le Regent Caymo marchent de bon pied en cette negociation, & sont portés à maintenir la paix entre les deux Couronnes, principalement le dernier, qui prevoit bien, que si la Valteline n'est restituée, le faix de la guerre tombera sur le Duché de Milan, d'où il est.

Quand à Ioüan de Cerica ie n'en sçaurois que dire, parce qu'il n'a pas ouvert la bouche en ces trois heures que nous avons esté assemblés, qui se sont passées en des longues harangues de part & d'autre, tâchant chacun de gaigner quelque chose au profit de son Maistre par lesquelles neantmoins nous jugeons, Monsieur l'Ambassadeur & moy, qu'ils n'ont autre dessein, que de terminer cette affaire à nostre contentement, & s'ils peuvent y pratiquer quelque petit advantage pour eux. I'espere que nous nous sçaurons bien garder.

Dom Baltazar m'a prié de luy donner par escrit ce que j'avois dit & repliqué, & que ce n'estoit que pour faire voir nos raisons plus clairement au Conseil d'Estat ; ce que Monsieur l'Ambassadeur m'a conseillé de faire, puis que ce qu'il desire n'est qu'à bonne fin. C'est bien contre mon gré qu'il vous en enuoye vne copie, encor que pour me satisfaire il vous asseure que j'ay bien mieux parlé qu'escrit ; ce que vous verrez aisement en

en le lisant. Sauvez mon honneur, Monsieur, en bruslant ces deux papiers apres que vous aurez passé les yeux dessus. Monsieur l'Archevesque de Pise a assisté en cette conferance, se portant si esgalement en cette affaire, que les Commissaires, n'y nous, n'avons sçeu connoistre dequel costé il inclinoit, bien qu'il nous asseure en particulier, qu'il desire la restitution de la Valteline, & quand en ma derniere replique i'y ay parlé du tort que les Espagnols faisoient à la Religion Catholique, s'ils dilayoient la restitution, il nous a dit tout haut: ***Ancora vostre Seignori Frances, vt sete aucusti vn poco tard, ma veramente a proposito.***

Ie n'ay point voulu parler en cette derniere conferance du Traitté d'Alliance, que le Duc de Feria a fait avec la Ligue Grise, dont vous m'auez donné advis par la vostre du 8. du present, par ce que vous ne m'auez enuoyé ledit Traitté, & parce aussi que i'en veux faire vn plat à part à nostre prochaine assemblée, qui sera Ieudy 27. de ce Mois. Ie continueray à vous dire, que Dom Balthazar persiste à se monstrer passionné à ce qui nous touche, & à nous rendre le Regent Caymo & Dom Iuan de Cerica si favorables, que nous en ferons ce que nous voudrons. Le premier m'a enuoyé voir par son Secretaire, qui ma prié de prendre creance & asseurence sur ce que Dom Baltazar me diroit de sa part, & me conjure aussi de faire instance

au

au Roy de donner Doña Maria de Benanides, qui eſt de ſes Parentes, & qu'il affectionne extremement, pour Camerera Major de Madame la Princeſſe. C'eſt vne tres-ſage & habille femme ; mais je la voudrois de quelque plus relevée qualité, pour exercer cette charge avec dignité, dont la pareille eſt poſſedée en France par Madame la Conneſtable de Montmorancy, ce que j'ay fait conſiderer audit Caymo. Et que neantmoins j'en eſcrirois au Roy, pour avoir ſon ordre, que je me promettois qu'il ſeroit conforme à ſon deſir. I'en ay vn extreme, Monſieur de vous teſmoigner que je ſuis parfaitement. &c.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
au Roy du 27. Mars 1621. de Madrid.

SIRE.

Nous n'avons pas jugé à propos de dépeſcher vn Courrier exprés à voſtre Majeſté, de peur de donner l'allarme à Madrid ; mais de nous ſervir de celuy que le Duc d'Oſſone envoye en Italie pour ſes affaires particulieres, lequel rendra cette lettre à Monſieur le premier Preſident de Bordeaux pour la faire tenir en deligence à voſtre Majeſté, par laquelle elle ſçaura l'extremité de la maladie du Roy, ſon beaupere. Les medecins en deſeſperent

perent depuis ce matin, que l'on a commencé d'vser des remedes ſpirituels, comme de faire faire poceſſions generales, mettre le ſaint Sacrement ſur les Maiſtres Hautels de toutes les Egliſes, & faire tranſporter au Palais l'image de noſtre Dame Dathoche, & le corps de ſainct Iſidore. Le pourpre a paru en pluſieurs endroits du corps du Roy, qui a de grandes reſueries. Chacun s'eſmerveille fort, & le Duc d'Vſcedde & le Confeſſeur ſont bien eſtonnés, & les amis du Duc de Lerme taſchent de le faire revenir; mais ſon fils le retarde touſiours. Madame la Princeſſe, voſtre Sœur, ſe porte tres-bien en ſa groſſeſſe, tres affligée neantmoins du mal du Roy ſon beaupere. On regarde icy le Comte d'Olivarez, & Dom Balthazar de Zuniga, ſon oncle, comme des perſonnes qui ſont (s'il mes-arrive au Roy) pour auoir grand part aux affaires. Il ne s'eſt point parlé des voſtres à cauſe de cet accident. L'Auditeur du Nonce m'eſt venu voir ce matin, qui m'a dit avoir vne lettre, que ſa ſainctеté eſcrit de ſa main au Roy Catholique, fort expreſſe ſur ce ſujet de la Valteline. Il eſtoit en peine comme il en devoit vſer, & vouloit retarder à la donner juſques à ce que l'on viſt ce qui arriveroit du Roy; mais je l'ay animé de la preſenter maintenant, & que s'il differoit, elle ſeroit de peu de conſideration & de moindre effet ce qu'il m'a promis de faire. Dés que nous aurons permiſſion de vous dépeſcher vn Courrier, nous

le ferons en toute diligence demeurans cependant, Sire, de voſtre Majeſté tres-humbles, tres obeïſſantes & tres-fidelles Creatures.

Baſſompierre.
Pierre Fargis

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE *à Monſieur de Puizieux du 27. Mars 1621. de Madrid.*

MONSIEVR.

L'extremité de la maladie de ſa Majeſté Catholique nous devoit obliger d'envoyer vn Courrier exprés, pour en donner advis au Roy, & à la Reyne, mais on n'en peut depeſcher aucun ſans avoir vn paſſeport & nous n'avons pas creu le devoir demander, pour ne monſtrer en cette Cour noſtre curioſité à mander de mauvaiſes nouvelles. Nous nous ſervons maintenant de la commodité, que le Duc d'Oſſone nous donne par ce Courrier, pour en advertir ſa Majeſté, & vous dire auſſi le regret particulier, que nous en avons, car nous eſtions aſſeurés de la reſtitution de la Valteline par ce Prince devotieux, qui faiſoit ſcrupule de rien poſſeder qu'il ne luy appartient legitimement, & qui n'en auoit permis l'invaſion que ſur la creance, qu'il avoit, que la Religion Catholique y fuſt opprimée; de ſorte que

que luy faiſant voir le contraire, comme il eſtoit deſia perſuadé, nous ne faiſions aucun doute d'obtenir ce que nous demandons. Nous adiouſtons à cela que les deux qui gouvernent l'Eſtat, à ſçavoir le Duc d'Vzede & le Confeſſeur eſtoient à noſtre devotion, par le moyen du perſonnage que nous avons mandé, & s'il mes-advenoit du Roy, comme ſans miracle il ne peut reſchaper, il nous faudra traitter avec de nouveaux Miniſtres d'vn jeune Roy, qui ne voudront peut eſtre pas conſentir à la reſtitution des conqueſtes de ſon Pere, pour ne donner mauvaiſe opinion de luy à ſon advenement. Nous avons auſſi à craindre les amis du Duc de Feria, qui pourront eſtre puiſſans en ce changement, qui ſans doute ſera grand & perilleux pour ceux qui gouvernoient du temps de ce Roy, eſtans haïs & meſpriſés de tous. Vous ſçaurez bien toſt de nos nouvelles, & de celles qui arriueront icy, où nous continuerons de ſervir le Roy aux occaſions qui ſe preſenteront, avec toutes ſortes de ſoin & de fidelité. Cependant, Monſieur nous vous aſſeurerons que nous ſommes parfaitement vos plus humbles & tres-affectionnés ſerviteurs.

Baſſompierre.

Du Fargis.

LETTRE DE MONSIEVR DE PVIZIEVX

à Monsieur de Bassompierre du 17. *Mars* 1621. *de Saint Germain en Laye.*

MONSIEVR.

Depuis avoir baillé noſtre dépeſche au Secretaire de Monſieur du Fargis, nous avons eu aduis de Rome comme le Pape ſe veut monſtrer pere commun, & ayder à la conſervation de la liberté d'Italie, en quoy nous conforterons ſa Sainčteté en ces affaires de la Valteline, que l'on dit qu'elle affectionne, ce qui ſervira grandement à noſtre deſſein. Nous ſommes auſſi recherchés de Ligue par les Veniciens en cette occaſion, & par autres Princes ſemblablement à meſme fin; dequoy il eſt bon que vous leur donniez jalouſie & apprehenſion, pour les diſpoſer mieux & plutoſt à contenter le Roy & le public en la reſtitution de la Valteline; car il eſt tout certain & en deliberation de ſa Majeſté, que nous en viendrons à l'effect, ſi les Eſpagnols n'y acquieſcent, ou y apportent les difficultés & longueurs affectées ſelon leur couſtume & ne deferent en cela aux ſages & juſtes remonſtrances & raiſons du Roy, que ſadite Majeſté, non ſeulement entrera eſdites alliances & confederations; mais prendra encore

core les conseils qui pourront porter les choses plus avant ; ce qui sera tousiours contre sa volonté, mais pour vne honnorable necessité, qu'elle ne pourra esviter, si lesdits Espagnols ne s'y comportent autrement ; de quoy vous devez & elle desire que vous fassiez entendre aux Ministres de delà ce que jugerés plus à propos, méme au Roy d'Espagne, afin qu'il en ait connoissance, avec les termes de respect neantmoins que vous sçauez luy appartenir. Ils doivent croire, si le bransle commence vne fois, qu'ils seront à s'en repentir, & trouveront plus de Princes de la partie qu'ils ne se persuadent. I'estime donc quand ils auront bien pensé à tout cela, selon la naifve representation que vous leur en sçaurez faire, qu'ils y auront esgard, & à ne s'attirer sur les bras tant d'affaires & d'ennemis ensemble, comme ils en seroient cause. C'est ce que i'ay eu ordre d'adjouster, & je demeure,

Monsieur,

Vostre &c.

LETTRE DE MONSIEVR DE PVIZIEVX *à Monsieur de Bassompierre du* 18. *Mars* 1621. *de Saint Germain en Laye.*

MONSIEVR.

Depuis avoir despesché le Secretaire de Mon-

sieur du Fargis, & vous avoir fait vne seconde depesche, pour vous advertir de ce qui estoit survenu depuis, nous avons encore receu des capitulations & traittés faits avec le Gouverneur de Milan par les Deputés de la Ligue Grise, afin que vous puissiez mieux fonder ce que vous avez à leur representer par delà sur ce sujet, conformement à ce que nous vous en escriuons, à quoy je n'adjousteray rien que l'asseurance que je vous prie prendre tousiours de mon bien-humble service, comme estant,

Monsieur.

Vostre tres-humble, & tres-affectionné serviteur & bon amy,

Puizieux.

TRAITTÉ ENTRE LE GOVVERNEVR DE MILAN

& les Ambassadeurs de la Ligue Grise du 9. Ianuier 1621.

CHe nella Valtelina non si possa professare altra Religione che la Catholica Apostolica Romana, ne potendo per cio i lutherani habitarui, ma solo dimorarui due mesi del anno in tre volte, con consegnarsi ogni volta al conso'e della terra, & questo per occasione di vendere suoi beni, o metterli in altrui testa, overo per riceuer i frutti fra tanto, e dimorando oltre

oltre il detto termine debbano esser castigati, ne in detta valle potranno entrare i apostati ne predicante alcuno. Alle chiesi si restitueranno suoi beni & entrate, sera lecito il fabricar Monastery & chiese, introdur qual si voglia Religione, al Vescovo & superiori Ecclesiastici si lasceranno la piena authorita, & si reservano le sue Ragioni & in occasione di bisogno deura l'ufficiale prestargli ajuto.

Si concede allo stato di Milano il transito per il paëse de Siñori Grisoni & Valtelina de Soldati e che pedoni no possino allogiar armati pui di 400. per volta & a Cavallo 150. con pagar l'allogiamento come fa con Signori Suizzeri,

Si fa lega perpetua con promessa di reciproco ajuto con legha Grisa, & con quelle altre communitá che fra un mese concorrerano nella capitulatione, e si promete ajuto contro qualunque invasione.

Gli forti de Bormio, Tiranno, & Morbegno resteranno per duoi anni, levandosi le barricade di Sondrio, è restera solo il castello la Riviera della Riva & Posciano resteranno per cinque anni se accade che concorra la legha Grisa con la capitulatione.

Le chiavi de i forti si daranno a gli ufficiali Regij ogni volta che saranno rechiesti. Gli ufficiali e Soldati de i presidij non saranno sotto-posti agli ufficiali Grisoni, ma solo a suoi superioris; occorrendo cosa mista doura intervenire l'un & l'altro, & unirsi nel foro doue sara il foro del Reo.

Finiti gli otto anni si uniranno in Chiavenina o. Zurico gli agenti per parte, per vedere se gli forti si douranno demolire o tenergli in piedi. e seguire la determinatione loro. S. M. potra far levata, ma che non sia maggiore di 24. insegne, ne minoro di 12.

Si concede a S. Grisoni e suoi sudditi, il commercio libero, l'estrahere per proprio uso.

Devera S. Magestad 1500. ducatoni ad ogni legha che acettera la capitulatione, ogni anno seguendosi in pui cose confome al stabilito nella lega de Suizzeri Catbolici.

Devora anco la capitulatione esser firmata fra vn mese d'alle communita Grisone, e fra sei mesi da S. Magestad.

Si reservano le Leghe del Papa, Imperatore casa d'Austria, Francese, Suizzeri, de valesiani, & altre piu antiche.

Si permette a Siñori Grisoni di ritornare nello antico prossesso, & authorita della Valtelina, che non siano impediti nelle cose di giusticia civile o criminale, da quelli delli presidij, & si habbia a pardonare a Valtelini tutte le cose & qualumque delitto fino a quel giorno.

Si reservano e si conviene, che alli vallesiani siano mantenute le sue leggi, statuti, privilegi, consuetudini, dritti, vsi & buonì costumi.

Non si potranno riceuere banditi di uno stato nell'altro.

Se alcuno della valle vorra habitare fuori potra a suo bene placito andare e venire a godere suoi boni & entrate, e dispor di quelle.

Sa

*Sa Magestad terra an Ambass. presso i sei-
pori Grisoni*

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
au Roy du 30. Mars 1621. de Madrid.

SIRE,

Ie suis forcé, avec vn extréme déplaisir, d'annoncer à vostre Majesté l'effect du mal, dont je luy avois mandé la crainte & l'apprehension par ma precedente du 27. de ce mois, & de luy dire comme il a plû à Dieu appeller à vne meilleure vie le Roy Catholique, son beaupere, qui est decedé aujourdhuy à neuf-heure du matiñ, ayant laissé, avec le regret general d'vn si bon & si pieux Prince cette consolation, que sa saincte vie a esté suivie d'vne pareille mort, vrayement digne de la qualité de Roy Catholique. I'envoye à vostre Majesté vne relation de ce qui s'est passé durant sa maladie, & son decedz, selon que je i'ay pû apprendre à quoy me remettant, je diray seulement à vostre Majesté que ce nouveau Roy est en tres-grande opinion de tout le Monde, sa personne est tres bien faite, son esprit agreable en discours, & fort porté aux affaires, desquelles il donne la principale administration à Dom Baltazard de Zuniga, qui est le plus capable de les bien conduire de tout cet Estat, & ce

choix à esté grandement approuué de tout le Monde. Celuy qui a l'eminente faveur est Dom Gaspard de Guzman, Comte d'Oliuarez, nepveu dudit Dom Baltazard estimé homme de courage & d'honneur, qui portera le Roy aux choses bonnes. L'on a envoyé defendre au Duc de Lerme de venir à Madrid jusques à vn nouveau commandement du Roy, & la haine des grands & du peuple se monstre tres-grande contre le Duc d'Vzede & l'Inquisiteur general, Confesseur du feu Roy, qui durant le regne passé avoient tout pouvoir, & je ne croy pas qu'ils tardent gueres sans estre pour le moins chassés de la Cour. Ie ne puis rien mander à vostre Majesté des affaires particulieres, parce que cet accident à interrompu le cours de nostre negociation, & je crois qu'il nous faudra recommencer de nouveau. Ie ne puis plus avoir pour Commissaire Dom Baltazar de Zuniga qui a maintenant sur les bras toutes les affaires de cet Estat. Ie presseray autant qu'il me sera possible mes audiances & expeditions, pour rapporter promptement à vostre Majesté le contentement qu'elle desire, & me promets que le traitté que le Duc de Feria a fait avec la Ligue Grise, & dont vostre Majesté se sent avec raison offensée, sera aduantageux pour advancer ses affaires par deça, puis que par là l'on fera voir clairement au Conseil d'Espagne, que le but dudit Duc est tout autre que celuy de la conservation de la Religion Catholi-

tholique, qu'il a proposé par deça pour son principal motif de cette derniere guerre. La Reyne, vostre Sœur, a tesmoigné vn violent desplaisir de la perte du Roy, & certes avec raison ; elle en estoit particulierement aymée & honnorée. La qualité de Reyne (qu'elle vient d'acquerir par cet accident) luy fera passer ce dueil, ou pour le moins aidera à le faire souffrir avec patience. Dieu vueille conserver vostre Majesté longuement avec le bon-heur & la gloire que luy desire sa tres-humble & tres-obeïssante creature.

Bassompierre.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
à Monsieur le Duc de Luynes du 30. Mars 1621. de Madrid

MONSIEVR.

Il me semble que le Comete, dont nous nous mocquions à saint Germain, ne s'est pas mocqué, d'avoir mis par terre en deux mois vn Pape, vn grand Duc & vn Roy d'Espagne. Le dernier vient d'expirer si sainctement, que si apres les longues années que je vous souhaitte en toute prosperité, vous faites vne pareille fin, vous aurez eu le comble de bon heur en tous les Mondes. Ie ne vous puis rien mander de nos affaires. Tout ce que

je vous puis asseurer, Monsieur, est que j'y travailleray avec autant de soin & de passion, que si c'estoit pour posseder les bonnes graces de Madame la Comtesse de Rochefort. Vous m'avez si solemnellement promis les vostres, que puis qu'il n'y a que moy qui m'en puisse priuer, je suis certain de les avoir eternellement, & de meriter par mes tres humbles services la qualité de Monsieur, vostre &c.

Bassompierre.

LETTRE

DE

MONSIEVR DE BASSOMPIERRE *à Monsieur de Puizieux du 30. Mars* 1621. *de Madrid.*

MONSIEVR.

Voicy vn grand revers pour l'aduancement de nos affaires. Le Roy Catholique est mort ce matin à neuf heures d'vne fiévre de pourpre, qui apres son eresipelle ne l'a fait languir que cinq jours qu'il a passés avec si peu de confiance de la misericorde de Dieu, & tant de regrets de n'avoir si bien Gouverné ses Estats pendant son Regne, que l'on a eu toutes les peines du Monde de le rasseurer. Ce pauvre Prince avoit vne conscience si tendre, que les moindres pechés veniels le perçoient à jour. Il a laissé peu de regret de luy, bien que ce

ce fust vn tres-bon & saint Prince, parce que le Gouvernement du Duc d'Vzede & du Confesseur estoient en telle horreur, que le changement a esté desiré d'vn chacun. On espere beaucoup de ce nouveau Roy, que le Comte d'Olivarez & Dom Baltazard de Zuniga possedent absolument. Ie crains que la Reyne sa femme, qui aujourd'huy à senty bouger son enfant, ne sera pas si heureuse qu'elle estoit du viuant du Roy, son beaupere, lequel elle a grandement regretté. I'envoye vne relation au Roy de ce qui s'est passé en sa maladie & en sa mort, ce qui m'empeschera de vous en rien mander ny de nos affaires aussi, parce que je ne sçay plus là où nous en sommes, & qu'il ne nous est pas bien seant d'en presser maintenant l'expedition. Ie puis cependant vous asseurer, que la Trefve de Hollande ne sera pas continuée, parce que Dom Baltazard de Zuniga, qui maintenant a tout pouvoir, y est du tout contraire. Cela me donne bonne esperance de nos affaires de la Valteline; car je les tiens trop advisés pour vouloir attirer sur leurs bras tant d'ennemis à la fois. Vous verrez aussi par les dernieres paroles du feu Roy, comme ils n'ont jamais eu intention de marier l'Infante Marie au Prince de Galles, dont vous pourrez donner advis en Angleterre, afin de les destromper, & sur cela engager le pourparler du Mariage de Madame avec ledit Prince, dont j'ay desia eu quelques propos avec vn

Agent d'Angleterre qui est icy, nommé Coliniton, qui est tres-habile homme, & qui commence de s'appercevoir des fourbes Espagnolles. Ie parleray, à ma premiere audiance, du traitté que le Duc de Feria a fait avec la Ligue Grise, ce que je feray avec plus de violence que vous ne m'en permettez ; car l'affaire le requiert, vous asseurant neantmoins que je ne gasteray rien. I'ay à vous dire aussi, que depuis ma dépesche du 27. je pensay estre obligé d'aller visiter le Comte de Benavéte, qui pour sa maladie, feinte ou veritable, n'avoit pû estre de nos Commissaires, & pour ne tesmoigner avoir quelque mefiance de luy, non seulement je luy parlay de nos affaires de la Valteline, mais aussi le voulus charger de celles du Montferrat, & apres luy avoir deduit & fait nos plaintes sur ce sujet, je le priay, puis que la maladie du Roy m'empeschoit d'en traitter moy-mesme, qu'il se voulust charger d'en parler au Conseil privé, ce qu'il a fait, & Samedy 27. de ce mois il m'en vint apporter la responce, qui est que le Roy n'a convié les Ducs de Savoye & de Mantoüe, ny directement ny indirectement, de se remettre à son seul arbitrage de leurs differents, bien leur a-il fait sçavoir, qu'ils n'eussent par leurs diuisions à troubler le repos d'Italie, offrant son intervention pour les pacifier. Que par ces paroles il n'entend point exclure sa Majesté, & qu'il seroit tres-aise que pour vn si bon œuvre elle y apportast de son
costé

costé ce quelle pourroit, pour la terminer. Et que si ses Ministres d'Italie avoient donné à entendre quelque autre chose aux parties, que c'estoit contre son intention : de laquelle response j'ay tesmoigné que le Roy en seroit satisfait. Ie le seray bien fort, Monsieur, si vous me croyez, &c.

RELATION ENVOYÉE AU ROY,

le 30. Mars 1621. de ce qui s'est passé depuis la maladie du Roy Philippes III. iusques à sa mort.

LE Roy Catholique fut en Chapelle le Dimanche, dernier jour de Fevrier, & apres avoir oüy la Messe & le sermon, il s'en revint avec la fievre, qui luy ayant duré huict jours avec vne erysipelle, qui luy parut principalement au visage, sembla luy diminuer, mais ayant arrivé vn vomissement & vne fievre lente, il continua iusques au 21. que les Medecins furent d'advis de le faire lever du lit, ce qu'il fit ce jour là, mais sur l'heure du disner, il luy prit vn evanoüissement qui l'estonna, & la nuict du 23. la fievre luy redoubla, avec vn vomissement, flux de ventre, & vne grande melancholie & opinion

nion de mourir, laquelle fiévre luy continua avec redoublement, sans que les Medecins en ayent eu mauvaise opinion, jusques au Samedy au soir 27. que le redoublement fut violent, les vrines mauvaises, & que le Roy continua de dire, qu'il voyoit bien qu'il se mouroit.

Il commanda que l'on transportast l'image de Nostre Dame de Atocha aux descalées, ce qu'on fit le Dimanche 28. avec vne grande procession, où assisterent les Conseils d'Espagne.

On fit le soir commandement aux Eglises que l'on mist sur les Autels le S. Sacrement, & que l'on portast le Corps de saint Isidore dans le Palais.

Le Lundy 29. sur les quatre heures du soir son mal fut violent, & quelques vlceres luy parurent au ventre, aux reins & aux cuisses, & le Roy asseurant qu'il se mouroit: les Medecins alors luy ayant tasté le poux dirent, que veritablement ils estoient conformes à l'opinion que le Roy avoit de son mal. L'on envoya à l'heure mesme querir le President de Castille & le Confesseur, qui ayant parlé quelque temps avec le Roy & le Duc d'Vzede, envoyerent querir les Conseillers d'Estat & les Presidens, des autres Conseils, devant lesquels & les Grands d'Espagne, avec quelques Gentils hommes de la Chambre, qui se trouverent là, le Roy signa son Testament, que Ioüan de Cerica, Secretaire

taire d'Estat, avoit escrit en sa presence.

Il declara executeur de sondit Testament en ce mesme ordre le Cardinal de Lerme, le Duc d'Vzede, le Confesseur Aliaga, les Presidens de Castille & d'Arragon, & le Duc de l'Infantado. Apres on le fit vn peu manger, & luy ayant esté dit, qu'il feroit bien de dormir, il respondit : *Que en jornada tan larga y tiempo tan breue no era menester reposar.*

Il enuoya querir le Prince & l'Infant Dom Charles, ausquels ayant parlé assez longuement en particulier, il dit tout haut au Prince, qu'il luy recommandoit l'Infant, & qu'il luy seruist de Pere, & à l'Infant que la *pesaua mucho de dexar le solo, Pero que le dexaua en manos de vn buen hermano.* Apres il dit au Prince, qu'il le prioit de ne pas faire comme il avoit fait à son advenement, d'avoir esloigné les vieils Ministres & Seruiteurs de son Pere, & qu'il se seruist des siens, qui estoient experimentés aux affaires, puis luy recommanda particulierement Dom Barbane de Vinanea, Secretaire de memoriaux & son confesseur, puis le Duc d'Vzede. L'on fit entrer incontinent apres l'Infante Marie & l'Infant Cardinal. Il s'escria quand il vit l'Infante, & luy dit, Marie, que j'ay regret de mourir sans t'avoir mariée, mais ton frere en aura le soin, puis se tournant vers son frere, il luy dit, Prince ne la laissez que vous ne l'ayez faite Imperatrice, puis dit à l'Infant Cardinal, qu'il luy ordonnoit de se

faire

faire Preſtre auſſi toſt qu'il ſeroit en aage, & qu'il auroit grand regret s'il croyoit qu'il ne deuſt prendre cette profeſſion. Il avoit envoyé querir Madame la Princeſſe ; mais elle s'eſvanoüit entrant à la porte de ſa chambre, ce qui fut cauſe que l'on la remporta en la ſienne, craignant que cela ne fiſt mal à ſa Groſſeſſe, ce qui ayant eſté remonſtré au Roy, il en monſtra grand reſſentiment, & dit qu'il avoit touſiours eu ferme creance que Madame la Princeſſe l'aimoit autant qu'aucun autre de ſes enfans. Delà il ſe mit a parler de la Reyne, diſant qu'elle perdroit vn bon pere, qui l'avoit touſiours vniquement aimée, puis il partagea au Prince & à l'Infante des Reliques, & autres hardes particulieres, qu'il avoit, hormis vn crucifix qu'il avoit pendu au chevet de ſon lit, qu'il dit au Prince ne luy pouvoit maintenant donner, pource que c'eſtoit celuy avec lequel ſon ayeul & ſon pere eſtoient morts, & qu'ils mourroit avec luy, qu'il luy recommandoit de le ſervir en reverence apres ſa mort, & que les Papes luy avoient concedé de grandes Indulgences ; puis leur ayant à tous donné ſa benediction, il les fit ſortir, & ayant demandé la communion, qui luy fut donnée ſur le minuict, le Mardy 30. il reçeut l'extreme Onction ſur les dix heures du matin, puis fit recommander ſon ame. Il ne laiſſa pour cela de ſigner grande quantité de papiers, & ſe plaignant fort, & refuſant les viandes, & remedes qu'on luy
vou

vouloit donner, sur le midy on mit le corps de Sainct Isidore aupres de son lit, & le pere Florence luy dit, qu'il fist vœu de bastir vne Chapelle audit Sainct, ce qu'il fit en disant. *Pero y a esta tarde.* Il demanda aussi que son corps ne fust ouvert apres sa mort. Il continua tout le reste du jour, parlant au pere Confesseur, Florencia, au Docteur Villegas, Gouverneur de l'Archevesque de Tolede & Rivas. On fit force processions de penitens par la Ville, & le Conseil d'Estat fut deux fois assemblé. Sur le soir son mal redoubla avec violence, & ayant languy toute la nuit dés le matin on publia son decedz, lequel neantmoins n'a esté qu'environ les neuf-heures avant midy, dernier de Mars, le mesme jour de nos depesches, lesquelles informeront vostre Majesté des choses qui se sont passées depuis, du moins de celles qui sont arrivées à nostre connoissance.

La Reyne n'a bougé de tout le jour du lict, de crainte que le travail & la peine de son esprit, dont par beaucoup de larmes elle a rendu tesmoignage, ne portast dommage à sa santé & à son fruit, lequel elle a senty, graces à Dieu; ce que nous mandons à vostre Majesté, pour finir par cette bonne nouvelle le discours d'vn accident si triste & si inopiné.

PREMIERE AVDIANCE DV ROY

à Monsieur de Bassompierre le 4. Avril 1621. à Madrid,

Señor aqui me ha embiado el Rey Christianissimo mi Señor, para trattar de algunos negocios Importantes a la Christiandad, con el Rey padre de V. Mageſtad (que Dios tiene en el Cielo) ahora antes que empeçar lo miſmo con V. Mageſtad, diremos en el nombre del Rey mi Señor, que nos peſa, que ſu Mageſtad aya tenido tan grande ocaſion de peſadumbre, y que ſu Mageſtad Christianiſſima ha de participar della como tan afficionado y intereſſado en todo lo que puede tocar a vueſtra Real perſona y eſtados.

Y para cumplir de la miſma parte del Rey Christianiſſimo con V. Mageſtad, le diremos tan bien el guſto que recebira que V. Mageſtad (que Dios guarde) aya con tan buena ſalud llegado a tan poderoſo Señorio y a ſer dueño de tan grande Monarquia y aſſeguramos a V. Mageſtad que el Rey mi Señor deſea, y deſeara conſeruar con V. Mageſtad todo genero de amiſtad y buena correſpondencia.

Demas deſto dire a vueſtra Mageſtad que ha algun tiempo, que llegue a eſta corte, y tope a ſu Mageſtad, que eſta en gloria, ya malo de ſu ultima enfermedad, por loqual no me fue poſſible

ſible de dar le parte de lo que tenia de tratar con el. Pero alcabo de algunos Dias el Secretario Ioüan de Cerica me advertio, que ſu Mageſtad mandava que puſieſſe por eſcrito lo que venia a tratar, y juntamente preſentaſſe la carta por laqual conſtava que ſu Mageſtad Chriſtianiſſima me confiava eſta negociation, laqual embie luego al dicho Cerica, y un Papel elqual contenia todo lo que ſeme avia ordenado: y por ſi a caſo vueſtra Mageſtad no eſtuvieſſe todo informado de loque contenia, le referire ahora la ſuſtancia del que era que muchos meſes a que ſu Mageſtad Chriſtianiſſima, aviendo ſabido la invaſion, que el Duque de Feria, Gouernador de Milan, avia hecho de la Valtelina, y en el Contado de Bormio, tierras pertenecientes a los Griſones ſus confederados, que mas de cien años a que viven de Baxo ſu Amparo y protecion, lo ſentio como era juſto ſentir coſa tan extraordinaria, y contodo eſto no dexo de moderar ſu ſentimiento, con lo quale aſſeguro el Conde de la Rochepot, ſu Embaxador ordinario, y los Miniſtros del Rey, padre de vueſtra Mageſtad Reſidentes acerca de la Chriſtianiſſima, que todos le certificavan, que lo que avia paſſado en eſte particolar, no era con intencion de apoderaſe de los dichos lugares, ſino aſſegurar en ellos la Religion Catholica; de baxo de cuio preteſto el Duque de Feria avia hecho eſcrivir por aca que auia entrado en aquellas tierras. Las quales palabras y ſeguridades le confirmaron de nueuo por el dicho Duque de Feria, y por Alonſo Cazal Re-

ſidente

fidentes en los Suissaros tratãdo con los Ministros de su Magestad Christ. y como esto convenia con la confiança, que el Rey Christianissimo tenia de la amistad y buena correspondencia del Rey Catholico su suegro, no le dexò dudar que no se huviessen de poner por obra tales palabras, aunque en perjuycio della se viesse, que el Gouernador de Milan venia cada dia aumentãdo sus fortificaciones, proveyendo artilleria, bastimentos y municiones, y otras cosas necessarias para la guerra. Cosa que ha dado tal sospecha a los que estan intereßados en esto, que acuden al Rey mi Señor, para pedirle que en virtud de las cõfederaciones que con el tienen, les ayude para su protecion y defença, con las armas y ayuda en que su Real palabra esta obligada. La execution de loqual ha querido dilatar con la seguridad, que les ha dado despues de las dichas promessas de su Magestad Catholica, el que le assegurava, que sin usar en ello de Violencia alguna alcançarian la restitucion de las dichas tierras y Lugares ocupados; palabras que hasta agora han entretenido esta materia, y puesto este negocio en estado mas honroso para la Corona d'España que autorisado para la reputacion de su Magestad Christianissima, el qual no reparando, como fuera rason, en las instancias que le hazen los principales intereßados, y otros justamente alborotados, y zelosos de la dicha invasion, ha querido como haze en qualquier otro acontecimiento guardar al Rey su suegro y a vuestra Magestad como su hermano y cuñado, el respeto que su

ami-

amiſtad y buena correſpondecia merece, à laqual ahora no ſe puede correſponder mejor que cumpliendo Vueſtra Mageſtad las palabras, que con tanta fuerça el Rey ſu padre, que eſta en el Cielo, diò, y que yo de parte de ſu Mageſtad Chriſtianiſſima he venido a ver effectuar, confiando todo, que vueſtra Mageſtad no reparara en difficultades, ſinoque reſtituira enteramente todas las tierras y lugares ocupados, en la miſma forma y manera que eſtavan antes de la dicha invaſion.

Eſte es Señor el eſtado que tenia eſta negociacion, & lo que contiene en ſuſtancia el Papel que eſcrivi al dicho Cerica, antes de la muerte de ſu Mageſtad Catholica del Rey ſu padre; deſpues ſe ha ſabido, que el Duque de Feria, contraveniẽdo a todas las palabras dadas y replicadas, de que la reſtitucion ſe haria enteramente, como ſu Mageſtad Catholica ſe eſtava offrecida, y el deſſeava, a hecho una confederacion con la Ligua Griſa, en todo y por todo contraria a lo que haſta agora ſe ha tratado, attendido quiça mas a la autoridad y reputacion que ſe puede ſeguir a ſu perſona, manejando las Armas de V. Mageſtad en el Eſtado de Milan, que a la quietud de la Chriſtiandad y a la buena correſpondencia entre eſtas dos Coronas, con fio que V. Mageſtad no dara lugar a que queden fruſtradas las eſperanças que toda la Chriſtiandad a conceuido de que ſe haya de acomodar eſte negocio que es que agora puede perturbar ſu quietud, por no executarſe los offrecimientos,

tos, que hasta agora estan hechos, resultaran sin duda effectos contrarios a lo que el Rey mi Señor a desseado por que haura de assistir a sus confederados, hasta que alcançen su entera satisfacion.

La Reyna Christianissima mi Señora me ha mandado, de dar en manos de Vuestra Magestad essa Carta suya, en laqual me dixo escrivir en los Negocios del Duque de Monteleon, dãdo me orden apretadamente que hablasse dellos en su nombre a V. Magestad; pues attende, que lo dessea por consuelo del dicho Duque, de quien se tiene por tan servida que le va en ello la de su Magestad Christianissima reputacion y opinion, pero siendo las partes del Duque y sus servicios tan notorios, me parece que seria ocupar sin necessidad a V. Magestad alargando esta platica y assi solo digo, que los Franceses Iusgan ally por muy dichosa su Monarchia de V. Magestad enque tenia Vasallos y criados que le servian como el Duque aca, y suplico humilmente que se sirua de que pueda llevar con esto las buenas Nuevas a la Reyna, que tanto dessea

LETTRE
DE
DOM BALTAZAR DE ZVNIGA
à Monsieur de Bassompierre

Aunque las devociones desta semana y, los negocios que concurren en esta sazon, vienen a embaraçar tanto el tiempo, ha mandado su Ma-

Mageſtad que ſe junte el conſejo de eſtado, y mañana eſpero que ſe podra començar a tratar con V. S. Illuſtriſſima; pero de lo cierto tendre cuidado de aviſarla. De caſa 4. de abril 1621.

AVTRE LETTRE

du meſme du 5. Avril 1621.

SI *V. S. Illuſtriſſima quiſieſſe venir por aca mañana à las nueve à oyr miſſa tratariamos del negocio, que oy ſe ha viſto en conſejo, que en el y en todo deſſeo yo ſervir à V. S. Illuſtriſſima, y que le guarde Dios muchos años. San Geronimo à 5. d'abril 1621. ſu maior ſervid. Dom Baltazar du Zuniga.*

LETTRE DE MONSIEVR DE PVIZIEVX

à Monſieur de Baſſompierre du 28. Mars 1621. de Paris.

MONSIEVR,

Ie ne ſçay ſi celle-cy vous trouvera encore à Madrid, preſumant bien que vous aurez mis peine à vous acquitter promptement de voſtre commiſſion & auſſi dignement. Quant à l'vtilité, puis qu'elle ne depend pas de vous, nous en attendons de vos nouvelles. Ce mot ſera ſeulement pour faire ſçavoir comme depuis mes dernieres, portées par le

Secre

Secretaire de Monsieur du Fargis, j'ay eu commandement d'aller trouver à sainct Germain en Laye l'Ambassadeur d'Espagne en cette Cour, pour luy faire sçavoir derechef, que le Roy ne pouvoit souffrir l'attentat fait en la Valteline contre ses amis & alliés & son alliance, par celle n'a gueres faite avec la Ligue Grise par le Gouverneur de Milan, chose bien contraire aux promesses reiterées en Espagne, & ailleurs par leurs Ministres, & qui denote evidemment le dessein d'Estat qu'ils ont en cette affaire, pour à quoy obvier sa Majesté estant recherchée par les Venitiens & autres, de faire vne bonne Ligue, pour empescher tels progrés, elle sera contrainte d'y entendre, plustost que de supporter cette offense & dommage, dequoy ledit Ambassadeur à esté vn peu surpris & veritablement il n'a sçeu que respondre, l'ayant trouvé assez mal informé de l'affaire, enquoy il a esté requis d'en advertir en diligence le Roy, pour en prevenir le mal & l'effect, en donnant ordre que toutes choses, pour ce regard, soient remises en leur premier estat. Vous en deuez parler delà en conformité & bien franchement, mais tousiours avec le respect & la discretion requise, & faire connoistre, que ce sera avec regret, & forcé par interest & reputation. Nous avons vn peu de rumeur en nostre Cour, à cause du different qui est entre Monsieur le Cardinal de Guise & Monsieur de Nevers, pour le prieuré de la Cha-

rité,

rité, s'estans rencontrés chez leur rapporteur, il y a eu grosses paroles & coups fourrés, qui a divisé nos Princes, les parens & amis des uns & des autres. Le Roy, par son authorité, accommodera le tout, imposera silence entre ces Seigneurs là, & fera ensorte qu'ils seront bons amis.

LETTRE
DE
IOVAN DE CERICA
du 15. Avril 1621.

EMbio a V.S. Illustrissima *el Papel, que esta tarde acordamos en los particolares de la Valtelina, paraque V.S. Illustrissima, y el Señor Conde dela Rochepot puedan pensar en ello, como le dixe al fin del dicho Papel y auiso à V.S. Illustrissima, que solo se ha añadido en el capitulo que trata de la obligacion à parte, que haura de hazer el Rey Christianissimo, que mantengan tam bien los Señores. Grisones los pactos antiguos, hechos con la casa de Austria, y particolarmente con el Condado del Tirol, lo qual esta justo, como se dexa considerar, y que no difficulta nada del tratado. Dios guarde a V.S. Illustrissima como desseo de casa, oy jueues 15. Abril 1621.*

LETTRE DV ROY

à Monsieur de Bassompierre du 10. *Avril* 1621.

MOnsieur de Bassompiere. I'ay receu auec tres-grand desplaisir l'advis du decedz que vous m'avez envoyé du Roy d'Espagne, mon beaupere, qui m'a d'autant plus surpris que ie faisois peu de compte du dernier accident qui luy estoit survenu, & que je le tenois bien remis de la longue & fascheuse maladie qui l'avoit detenu l'année passée; mais puis que Dieu en a ainsi voulu ordonner, il faut se sousmettre à ses sainctes volontés, & vous trouvant sur les lieux, mesmes quand vous en seriez party, je desire & vous commande de retourner à Madrid, pour y accomplir, de ma part, envers le Roy, mon beaufrere, & la Reyne ma Sœur, les offices de condoleance, en termes qui leur fassent juger de mon sentiment, & de mon amitié tout ensemble. Ie vous envoyes lettres exprés pour ce sujet, n'ayant voulu retarder ce porteur plus longt-temps, pour ne defaillir à ce devoir d'honneur, de Charité & de bien seance. Vous vous en acquitterez semblablement envers la Reyne, ma Sœur, de laquelle je veux croire, que l'ennuy sera bien tost soulagé par le tiltre & qualité qu'elle y a acquise. Ie ne doute point que vous ne vous

soyez acquité depuis de la Commission que je vous auois donnée pour l'affaire de la Valteline. Peut estre que cet accident, qui pourra apporter du changement ailleurs rendra leur responsе plus favorable. Il me semble que ce Prince aura bonne grace de Commancer son Regne par vne action de justice, qui fasse connoistre evidemment qu'il ne veut rien du bien d'autruy, ains conserver l'amitié de ses amis, voisins & alliés. Vous observerez l'ordre qu'ils donneront sur tout cela à leurs affaires, pour m'en informer à vostre retour, afin que ie sçache pourvoir aux miennes, faisant estat de prendre le chemin de la Riviere de Loyre si, ceux de la Religon pretenduë reformée ne se mettent en leur devoir. I'ay fait mon Cousin le Duc de Luynes depuis peu de jours Connestable de France, pour la grande confiance que j'ay en sa personne, ensemble la connoissance de ses vertus & merites, duquel partant je me promets d'estre vtilement servy pareillement du Duc de l'Ediguieres, que j'ay fait Mareschal general de mes Camps & armées. Dieu veuille que je n'aye occasion par les Comportemens desdits de la Religion pretendüe reformée d'employer leur fidelité, assistance & service dans mon Royaume, ains plustost à maintenir le repos public en la Chrestienté, avec la liberté & seureté des Princes & Potentats mes amis. Ie prie Dieu. Monsieur de Bassompierre, qu'il vous aie en sa sainte & digne garde. Escrit

à Fontainebleau le 10. Avril 1621. Signé Louis & plus bas Bruslart.

LETTRE DE MONSIEVR DE PVIZIEVX

à Monsieur de Bassompierre du 10. *Avril* 1621. *de Fontainebleau.*

MONSIEVR.

I'ay bien fait entendre au Roy ce que vous m'auez escrit sur la maladie & decedz du feu Roy d'Espagne, & en ay fait voir à sa Majesté le Memoire, que m'avez envoyé. C'est vn bonheur qu'en ce mal'heureux accident vous vous soyez trouvé sur les lieux, pour accomplir, sans plus differer l'office du dueil, & tesmoigner par cet advancement l'affection de sa Majesté, estant à propos de cultiver celle de ce jeune Roy, duquel nous ne pouvons encor sçavoir les inclinations. La cause publique le requiert ainsi & si vous reconnoissiez qu'ils eussent desiré, pour plus grand honneur, que l'on eust plustost attendu d'avantage, pour leur envoyer vn exprés, en ce cas vous ne leur en osterez l'opinion & l'esperance, mais que le Roy, pour preuue de son amitié & sentiment, a voulu estre des premiers à rendre ce devoir de bonne volonté, qui ne peut estre que tres bien receüe. Vous aurez icy deux lettres pour

pour ledit Roy, vne de sa main & l'autre à l'ordinaire, afin d'y operer avec plus d'efficace; mais ce qui nous faut voir est, s'il sera mieux porté au bien & repos du public, ce que vous jugerez aucunement par la responſe qui vous ſera baillée, & l'effect qui s'en enſuivra en l'affaire de la Valteline, car de parole nous ne doutons point qu'ils n'en ſoyent liberaux; mais nous attendions d'en connoiſtre la verité, ſurquoy nous n'avons rien à vous dire de nouveau, ny adjouſter à nos precedentes. La façon de laquelle ils en vſeront, fera faire jugement des intentions de ce jeune Prince; partant il luy importe qu'elles ſoient droites & ſinceres, ſur tout pour donner bonne odeur de ſoy à ſe commancement.

Quand vous aurez donc accomply voſtre commiſſion, j'eſtime que vous ferez bien de nous revenir voir & ſur voſtre rapport nous mettrons peine de donner ordre aux affaires. Il ſera auſſi expedient d'entretenir avec ſoin la Reyne d'Eſpagne, comme le Roy a bien deliberé de faire, & ſe promet qu'elle aura tousjours le meſme bon naturel.

Les Eſpagnols ont maintenant de grandes affaires ſur les bras, & par conſequent beſoin de leur amis: la treſve des païs bas ſemble ſe vouloir rompre. Elle finit le jour d'hier. Il nous en faut voir la ſuitte, & y profiter pour le public du Royaume. Les propoſitions & reſponſes faites en Hollande à celuy que les

Archiducs y avoient envoyé pour les sonder de paix monstre assez, que les estats sont resolus à la guerre, s'ils ne changent d'advis, comme ces peuples sont souvent & legerement.

Quand à nos affaires d'icy, le Roy fait estat de s'acheminer sur la Riviere de Loyre si dans peu de jours sa Majesté n'a satisfactiõ de ceux de la Rochelle, qui sont tousiours assemblés. Monsieur le Mareschal d'Esdiguieres, qui blasme leur procedé, promet d'y bien seruir le Roy, si cela est vous nous trouverez en chemin, & m'asseure que comme vous aurez contentement de la charge dont sa Majesté a honnoré Monsieur le Duc de Luynes, qu'en fait de guerre vous aurez à plaisir de seruir sa Majesté sous son authorité, ainsi que je luy ay bien dit, & avons communiqué ensemble de vos dernieres lettres. Ie vous baise bien humblement les mains & suis.

Monsieur,

Vostre &c.

LETTRE DV ROY AV ROY *d'Espagne.*

TRes-haut, tres-excellant & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé bon frere. Nous auons appris avec vn extreme re

regret la perte que voſtre Majeſté a faite n'agueres du Roy, ſon pere, qui ſoit en gloire; de laquelle comme nous ne doutons point qu'elle n'ait eſté touchée de poignante douleur, pour pluſieurs reſpects, auſſi l'avons nous reſſentie à proportion, & ſi par autre office ou demonſtrance nous pouvions adoucir cette amertume, nous le ferions volontiers; mais nous croyons bien, que ſa pieté luy fournit des moyens ſuffiſans à ſa conſolation. Cependant nous auons bien voulu ſur cette triſte occaſion luy faire ſçavoir nos reſſentimens, & renouveller en meſme temps les offres de noſtre bonne amitié, qui luy ſeront confirmés plus particulierement par le Sieur de Baſſompierre, noſtre Ambaſſadeur Extraordinaire,& par le ſieur du Fargis. Nous prions Dieu tres-haut, tres-excellent & tres-puiſſant Prince, qu'il luy plaiſe envoyer à voſtre Majeſté la conſolation de ſon eſprit tres-ſaint, & la veuille tenir en ſa ſaincte garge. De Fontainebleau le 10. Avril 1621.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE PVIZIEVX

à Monſieur de Baſſompierre du 4. Avril 1621. de Paris.

MONSIEVR.

Noſtre Cour eſt touſiours fertile & produit des choſes nouvelles. Monſieur le Cardinal

de Guise a esté mis a la Bastille ces jours passés, ayant outragé Monsieur de Neuers au logis du Rapporteur de leur different, contre les defences du Roy, & sa vie estoit tellement desreglée, que les proches mesmes en ont remercié le Roy. Messieurs de Nevers, de Longueville & de Mayenne sont ensemble vers la Cassine. Le Roy a envoyé vers eux i'espere qu'ils retourneront bien-tost, mais sur tout je crois que vous serez bien content d'apprendre, que le Roy a fait Monsieur le Duc de Luynes Connestable de France, qui nous fait tous bien esperer de la chose publique du Royaume. En mesme temps Monsieur le Mareschal d'Esdiguieres a esté fait Mareschal de Camp General. Acheuez, Monsieur, & bien si pouuez, les affaires, & reuenez bien-tost. Ie suis,

LETTRE
DE
MONSIEVR LE CONNESTABLE
à Monsieur de Bassompierre du 4. Avril 1621.

MONSIEVR.

Ie ne doute nullement que tout ce que vous entreprenez ne reüssisse en perfection, vous ayant toutes les qualités necessaires à vn homme, pour venir à bout de tout ce à quoy il sera employé. Ie ne vous recommande donc rien

rien ſur ce ſujet, m'aſſeurant que vous ferez exactement tout ce qu'il faudra faire ; mais ayant acheué là, vous deuez, ce me ſemble, deſirer d'eſtre bien-toſt icy, pour me voir en l'eſtat où vous m'avez ſouhaitté eſtre il y a long-temps, j'advoüe que vous eſtes des premiers qui m'auez deſiré cet honneur, & qui m'y avez le plus ſollicité. Cela eſt, Dieu l'a voulu, noſtre Roy me l'a concedé, & mis l'eſpée en la main; venez donc promptement, pour y joindre la voſtre & que ſous icelle vous puiſſiez faire voir la ſuitte de ce que l'année paſſée vous aviez ſi bien commancé. Quoy qui m'arrive je ne ſeray pas moins voſtre, ains au contraire plus puiſſant pour vous ſervir. Ie le vous promets de nouveau, & que je ſeray auſſi.

Monſieur, &c.

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE *au Roy du* 17. *Avril de Madrid.*

SIRE,

Lors qu'il a plû à voſtre Majeſté m'honnorer de la charge d'Ambaſſadeur Extraordinaire en Eſpagne, ſur l'affaire de la Valteline, j'ay conſideré, que (hors l'entiere execution de cette affaire) ie ne luy pouvois rendre plus grand ſervice que de l'eſclaircir

promptement de ce qu'elle devoit attendre, & de ne consommer inutilement le temps en vne longue negotiation, qui fait perdre à vostre Majesté l'occasion d'employer ses forces à reconquerir ladite Valteline, injustement occupée & detenüe, ou de les tourner aux autres desseins & de la Religion. C'est ce qui m'a fait promptement partir de vostre Cour, haster mon arrivée à Madrid, & presser mon expedition avec toutes sortes de soin & diligences. Cependant, Sire, mon mal'heur veut qu'au bout de neuf sepmaines je n'en puisse encore mander à vostre Majesté aucune certtaine resolution, & la maladie du feu Roy, sa mort ensuitte, ces festes de Pasques, qui ont donné dix jours d'intermission à ces affaires, qui me fournissent d'excuses ne me donnant point de satisfaction, j'ose maintenant respondre à vostre Majesté que je luy porteray, dans peu de jours, vn traitté qui la contentera, & qu'elle peut prendre là dessus ses mesures & ses autres desseins: car je suis asseuré, par les intelligences que j'ay icy, par la connoissance des affaires particulieres de cet Estat, & par ce que je puis comprendre des Ministres, qu'ils vous veulent contenter, à quelque pris que ce soit, & d'autant plus qu'ils voyent vostre Majesté disposée de s'embarquer à la guerre contre vos sujets rebelles de la Religion, ce qu'ils desirent infiniment, à mon advis pour trois raisons principales, pour occuper V. Majesté pendant qu'ils font leurs

pro

progrez en Allemagne, & qu'ils ouvrent la guerre en Flandres, pour empeſcher que les Huguenots de la France ne puiſſent ſecourir ceux de leur meſme Religion, aſſaillis en ces deux pays, & pour deſtacher voſtre Majeſté des alliances qu'elle a avec les proteſtans, avec les deux ſuſnommés & le Roy d'Angleterre, lequel ils continüeront de tromper ſur ce pretendu Mariage le plus longtemps qu'ils pourront, mais enfin ils rompront avec luy avec eſclat, car il ne ſe peut autrement. I'adjouſte à cela, Sire, qu'apres qu'ils auront ſatisfait voſtre Majeſté par vn ample & ſpecieux traitté, comme je ſuis certain qu'ils feront, s'ils peuvent trouver du delay en l'execution, ils le prendront. Si là deſſus les affaires de voſtre Majeſté s'embroüillent ils ne l'executeront point. Ie ſuis obligé de dire cela à voſtre Majeſté & que comme ſon Ambaſſadeur je feray mon devoir, qui eſt de luy rapporter des paroles, mais puis apres ce ſera à elle à en procurer les Effects.

Sire, j'eus audiance du Roy, voſtre beaufrere, le quatrieſme de ce mois, en laquelle Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire & moy fiſmes les compliments du deſplaiſir de la mort dudit feu Roy, & de la rejoüiſſance de ſon heureux advenement à ſes Couronnes, ſelon la couſtume vſitée en ces occaſions, avant que luy parler d'affaires, deſquelles je traittay puis apres plus d'vne heure durant, ſur-

toutes lesquelles il me respondit particulierement par ordre plus exact que je n'eusse attendu de son aage, & du peu de connoissance que jusques à cette heure il avoit eu des affaires, & enfin il m'ordonna d'asseurer vostre Majesté qu'il estoit resolu de la contenter en tout & par tout, & de garder auec elle vne tres-parfaite intelligence & amitié, & que pour cet effect il ordonneroit à quelques vns de ses Ministres d'en traitter incessamment avec moy, & de terminer au plustost, afin de faire voir, par cette promptitude, à vostre Majesté les preuves de ses bonnes intentions; ce qui a tres bien reüssi depuis. Car le mesme jour le Roy commanda; que le Conseil d'Estat fust assemblé pour le lendemain, pour ce sujet, apres lequel Dom Baltazar m'envoya prier de venir ouïr messe à Saint Hierosme, où il me vint parler plus de deux heures, avec tant de compliment, que j'entray vn peu en soupçon de son excessive courtoisie. Enfin il me fit deux propositions. L'vne de faire contenter les Grisons, moyennant cinq cens mille escus, que le Pape donneroit, moyennant quoy il auroit la proprieté & Souveraineté de la Valteline, qui seroit vn tres bon moyen pour conserver la Religion en ladite Vallée, & la vie des Valtelins, qui ne seroit jamais asseurée, s'ils retournoient sous la sujetion des Grisons, attendu l'esprit violent de ces peuples, animés par la derniere revolte des Valtelins, suiuie du Massacre de tous
les

les Grisons, qui s'estoient trouvés dans la Vallée.

A cela je dis, que ie n'estois pas venu en Espagne, pour vendre la Valteline, mais pour la ravoir, que je n'escoutois cette proposition, & ne la ferois sçavoir à vostre Majesté, & que je luy demandois seulement que l'on respondit particulierement à ma demande, & que je prendrois telle responsе que l'on me donneroit, pourveu qu'elle fust d'oüy ou de non. A autrement, & non cela il respondit, que si cette ouverture n'estoit approuvée par vostre Majesté, l'on en pourroit trouver d'autres, comme de faire la Valteline vn quatorziesme Canton, lequel estant Catholique fortifieroit les autres contre les Protestans. Que vostre Majesté, qui estoit si bonne & pieuse ne refuseroit d'escouter & de favoriser tout ce qui feroit pour le bien de la Religion, & que ce seroit vn grand advantage aux Ligues generales de la Suisse d'avoir vne voix de plus qui fust Catholique. Il s'estendit longuement là dessus, & moy je ne luy respondis autre chose, sinon que cela n'estoit point à faire, & que vostre Majesté vouloit, que la Valteline fust restituée aux Grisons, leurs vrays & legitimes Seigneurs, aux mesmes droits & prerogatives qu'ils y avoient precedamment, & que hors cela je n'avois rien à dire, sinon demander audiance au Roy Catholique, & prendre congé de luy. Il m'embrassa, & me dit, que les propositions n'e

n'estoient point des resolutions , que l'on m'en feroit peut-estre plusieurs avant que d'en conuenir d'vne bonne, & que je luy permisse, comme personne qui avoit employé vingt années en Ambassade, de me conseiller d'escouter tousiours toutes les ouvertures, que l'on me feroit, & d'en choisir la meilleure, ou de les refuser toutes, si elles ne m'agreoient. Ie le remerciay de son advis, & l'asseuray que de toutes les ouvertures que l'on me sçauroit faire, il n'y en avoit qu'vne qui me pust contenter, qui estoit la restitution pure & simple; que je n'avois pour le bien de vos affaires rien de plus cher que le temps, & qu'il falloit necessairement que vostre Majesté fust resoluë de cet affaire en vne façon ou en l'autre, pour faire paix avec les Huguenots, & aller reconquerir la Valteline, ou pour assaillir viuement les Huguenots de son Estat : que la saison estoit advancée, & que vous ne la vouliez perdre, & qu'estant vn nouveau Negociateur, qui ay à traitter avec les plus habiles gens du Monde, je ne pretendois point de sortir des termes de ma proposition, de peur de me mesprendre & d'estre trompé. Là dessus je me separay de luy, & les festes de Pasques, qui ont succedé de nouveau, ne nous ont pas permis de nous rassembler qu'aujourd'huy, que le Regent Caymo & Ioüan de Cerica, accompagnés de l'Archevesque, nous ont fait vne novelle proposition, de faire la Valteline vne quarte Ligue qui payeroit,

roit, par chacun an, à chacun des trois autres 500. escus de pension, pour leur liberté & Souveraineté, & qui seroit obligée de demeurer dans les termes des precedentes alliances avec les autres Ligues, sans rien innover. Ie vis bien, Sire, que si je ne sortois tout d'vn coup, & par violence, de tous ces pourparlers qu'ils tireroient les affaires en vne longueur qui porteroit prejudice aux vostres ; c'est pourquoy je me levay, & leur dis, que je loüois leur dexterité de me donner vn refus, sans me le dire ouvertement, & que je le sçavois aussi bien prendre ; de telle sorte que je n'avois à leur demander autre chose que l'heure de l'audiance, pour prendre congé de sa Majesté Catholique,& quoy qu'ils me voulussent dire, je ne les voulus point escouter, jusques à ce que par l'entremise de l'Archevesque de Pise, ils me firent dire, que les ouvertures que Dom Baltazar & eux m'avoient faites par cy-devant,n'avoient esté pour gaigner ou pretendre quelque chose en ladite Valteline, ny pour le profit particulier du Roy ; mais pour le bien de la Religion Catholique, comme l'on pouvoit juger par les mesmes propositions, & que puis qu'elles ne m'agreoient point, qu'ils avoient charge de m'offrir la restitution pure & simple, dont ils ne me demanderoient autre profit ny interest, sinon qu'il parust en quelque chose que nostre Religion y eust esté meliorée, à quoy je m'accorday si franchement, que je les priay

de

de propoſer aux meſmes les moyens de cet amelioriſſement, & que ie n'en refuſerois aucun, pourveu qu'il ne prejudiciaſt à la Souveraineté des Griſons.

Surquoy ie les ay trouvés ſi juſtes,qu'ils ne m'ont demandé autre choſe, ſinon que les innovations ou prejudices qui auront eſté faits à la Religion Catholique depuis le commancement de l'année 1617. fuſſent oſtées, dont je ſuis à l'heure meſme demeuré d'accord, & leur ay offert que s'ils deſiroient quelque choſe d'auantage, pour ladite Religion, que i'y acquieſcerois. Ils m'ont demandé auſſi que les Griſons ne faſſent doreſnavant aucune Ligue avec d'autres Princes ny Republiques, & que la ſeule Ligue du Roy perſiſtaſt, dont ie ſuis demeuré d'accord, comme de choſe aduantageuſe pour voſtre Majeſté.

De ſorte, Sire, que s'ils ne me forgent de nouveaux monſtres, pour les combattre, je me promets vne reſolution finale de nos affaires en noſtre premiere conference, qui ſera dans deux iours, pendant leſquels je feray voir à l'auditeur du Nonce, & aux Ambaſſadeurs des Princes qui ſe conjoignent aux intereſts de voſtre Majeſté, les Articles que nous avons proiettés, pour voir s'ils leur agréent, afin de ne rien faire qu'avec leur participation, ce qui les oblige, & les intereſſe touſiours d'avantage dans vos affaires.

Ie finiray par vn tres-humble pardon, que je

je demande à voſtre Majeſté de l'importunité que luy cauſera la lecture de ma longue lettre, que j'ay eſté forcé d'eſtendre, pour luy faire voir les particularités de toutes nos conferences, & à quoy il a tenu qu'elle n'ait eſté plus promptement ſervie. Vous le ferez touſiours, Sire, avec nompareille paſſion de voſtre tres-humble, tres-obeïſſante & tres-fidelle Creature.

Baſſompierre.

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE *au Roy du 17. Avril 1621. de Madrid.*

SIRE,

J'ay tant de differents ſujets d'eſcrire à voſtre Majeſté, que pour ne tomber dans l'inconvenient de faire vn livre, au lieu d'vne ſeule lettre, ſi ie voulois d'vne ſeule ſuitte luy en rendre compte, ie l'ay voulu ſeparer en trois, vous faiſant ſçavoir tout ce qui concerne ce traitté de la Valteline diſtinctement des autres affaires, que vous m'auez ordonné, & outre cela nous luy envoyerons vne relation de tout ce qui s'eſt paſſé depuis le deceds du feu Roy Catholique juſques à ce jour, & bien que le traitté de la Ligue Griſe avec

Ie parlay aussi en cette mesme audiance sur le sujet du Memoire, que le Sieur Borstel, Agent de l'Electeur Palatin, avoit donné à vostre Majesté, lequel elle m'avoit commandé de joindre à mon instruction, à quoy ie trouvay de la froideur; Car il remit cela à l'Empereur & m'y renvoya comme à celuy qui avoit l'entier pouvoir, & que les forces du Roy n'estoient qu'auxiliaires en Allemagne, où il ne pretendoit aucune chose pour luy, bien me vouloit-il asseurer, qu'il intercederoit envers l'Empereur, de tout son pouvoir, pour satisfaire aux instances de vostre Majesté & à celle du Roy de la Grand'Bretagne, qui les pressoit aussi. Ie diray neantmoins, par advis, à vostre Majesté que ce sera grand hazard si ceux de la Maison d'Austriche ne sont plus long-temps possesseurs du Palatinat que l'Electeur n'a esté Roy de Boheme.

Sire, je receus avant-hier, par le retour du Gentil-homme que j'avois envoyé à vostre Majesté, commandement de faire de sa part les compliments de condoleance de la mort du feu Roy Catholique, & consultasmes, Monsieur l'Ambassadeur ordinaire & moy, comme j'avois à m'y gouverner, parce que le Duc de Feria avoit fait le mesme office à la mort du feu Roy, vostre pere, & que je craignois, qu'ils ne voulussent vn officier de la Couronne, ou vn Duc, pour y correspondre; car ils regardent icy extremement à cela, & comme je n'estime pas que pour chose de

de cette estoffe vostre Majesté leur doiue donner du degoust, nous allames trouver Dom Baltazar de Zuniga & luy dismes, qu'il nous fist sçauoir quelle personne le Roy auoit plus agreable pour cette Ambassade, lequel apres avoir fait consulter au Conseil privé nous vint dire hier, que le Roy Catholique auoit desia fait faire instance, par son Ambassadeur à vostre Majesté, que j'eusse cette commission, mais qu'auparavant que la declarer, il falloit que ie prisse congé du Roy, pour m'en retourner, & en effect que je fusse iusques à Burgos, & que de la i'envoyasse preuenir sa venuë, & que je ferois mon entrée, comme i'auois fait, hormis que toute ma suitte seroit habillée de dueil; ce que i'executeray dés que j'auray resolu les autres affaires, dont vostre Majesté m'a chargé.

Sire, vous avez fait vn si digne choix de la personne de Monsieur le Duc de Luynes, en luy donnant l'espée de Connestable, que je n'ay pas moins de sujet d'admirer la prudence & la sagesse de vostre Majesté en cette action, que d'estimer la fortune de Monsieur le Connestable, d'autant qu'il aura le moyen de rendre tant de grands & signalés seruices à vn Maistre si reconnoissant. Il sera tres bien secondé de Monsieur le Mareschal d'Esdiguieres en la charge, dont vostre Maiesté l'a aussi honnoré, car c'est vn des plus grands & renommés Capitaines de ce temps.

I'envoye à vostre Majesté vne relation particu

culiere de ce qui s'est passé depuis la mort du feu Roy iusques à ce jour, par laquelle vous verrez, Sire, que les changemens sont aussi frequents en cette Cour qu'aux autres, mais aussi qu'ils vont bien plus viste quand ils s'y mettent.

I'envoye aussi à vostre Majesté vn Memoire pour ce qui concerne le bien de son service à Florence, sur lequel elle pourra faire conside-ration. Ie n'en ay gueres d'importuner vostre Majesté si longuement par ma lettre; que je finis en l'asseurant que je suis parfaitement sa tres-humble & fidelle creature.

RELATION

De ce qui s'est passé depuis le dernier Mars iusques au 17. Avril 1621. à Madrid.

LE Roy Philippes III. deceda au Palais Royal de Madrid le Mecredy, dernier jour de Mars 1621. sur les neuf heures du Matin. Incontinent apres le Duc d'Vzede qui estoit son sommelier de corps, vint en la chambre du Prince, mit vn Genoüil en terre & luy baisa la main, comme à son Roy, & en suitte tous les Grands & Principaux Sei-gneurs qui se trouvent là presens, puis le Duc presenta au Roy les Clefs des Cabinets & escritoires du feu Roy, son pere, ensemble la Cassette & les sacs de ses papiers, auquel il recommanda qu'il les mist entre les mains de

Dom

Dom Baltazar de Zuniga, qui fut le premier acte de la faveur dudit Dom Baltazar de Zuniga, & la ruine du Duc d'Vzede, lequel voulut en mesme temps sortir du Palais, ou il est logé; Mais le Roy luy commanda qu'il y demeurast jusques à vn nouvel ordre, qu'il reçeut incontinent apres, & quitta son appartement audit Dom Baltazar de Zuniga & au Comte d'Olivarez, son nepveu, qui est celuy qui a le plus de pouvoir sur l'esprit du Roy.

Sur les deux heures apres midy du mesme jour le Roy envoya casser du Conseil Royal les Seigneurs Pedro de Tapia, & Benal. Le lendemain on mit le corps du Roy en la Salle ou le jeune Roy, & le Prince Dom Charles, son frere, luy furent donnner de l'eau beniste, puis les Ambassadeurs, les Grands & Principaux de la Cour & des Conseils, & sur l'advis que le Roy eut que l'on avoit envoyé querir le Duc Cardinal de Lerme, pour venir à Madrid, il demanda au Duc d'Vzede s'il luy avoit escrit de venir, lequel respondit, que son fils le Duc de Sea luy avoit fait sçavoir, que le feu Roy, son pere, avoit fort desiré de le voir avant mourir, & que sur l'incertitude de sa mort, il s'estoit mis en chemin pour venir à la Cour; surquoy le Roy depescha, à l'heure mesme, Dom Alonze Cabrera, du Conseil Royal, pour luy commander de s'en retourner à Vailladolid, & n'en bouger qu'il n'eust ordre particulier

ticulier de sa Majesté, & mesme l'on envoya quand & ledit Alonze de Cabrera, l'Alcade Dom Loüis de Paredes avec trente algovasils pour amener ledit Duc de Lerme prisonnier à vn Chasteau, s'il faisoit refus dobeïr.

On chassa le mesme jour Thomas d'Angulo, Secretaire de Camera, & ont mit en sa place le Secretaire Contreras. Les papiers des Consultent furét ostés au Secretaire Cerica & donnnés à Antonio de Arostichi. La Duchesse de Gandie rentra au Palais avec la qualité de Camerera Major de la Reyne. Elle en avoit esté chassée quelques années auparavant par le Duc de Lerme.

Le soir du Vendredy 2. l'on transporta le corps du feu Roy à l'escurial en fort petite ceremonie. Aussi-tost qu'il fut sorty du Palais le Roy en sortit aussi, pour aller loger en l'abbaye de saint Hierosme, & l'on prit à bon augure de ce qu'il rencontra en chemin le saint Sacrement, que l'on portoit à vn malade Il le fut accompagner & ramener à l'Eglise saincte Croix, puis il continüa son chemin audit Convent de saint Hierosme, d'où il ne partira que pour faire son entrée solemnelle à Madrid. La Reyne, l'Infante Marie, & l'Infant Cardinal s'en allerent loger aux descalses.

Le Dimanche 4. le Roy se laissa voir en la premiere audiance qu'il me donna en ceremonie audit Convent de saint Hierosme.

On

On a pris le Mercredy, 7. de ce mois, le Duc d'Offonne prisonnier, que l'on a envoyé avec bonne garde à Sallemanque proche de Madrid.

On a arresté en mesme temps ses Secretaires & son tresorier.

Ce mesme jour on a chassé vn Regent du Conseil d'Italie, nommé Quintana Dovia, Marquis de la Floresta.

Le iendemain de Pasques 12. Avril, le Roy envoya offrir au Duc de l'Infantado la charge de Grand Escuyer (que l'on avoit ostée au Comte de Sardaigne, gendre dudit Duc) lequel ne la voulut lors recevoir, mais il l'accepta deux jours apres, ayant sçeu que ledit Comte avoit demandé d'espouser vne Damoiselle du Palais, nommée Doña Mariana de Cordoüa, a qui il avoit donné vne promesse de Mariage. Ils doivent estre mariés le 21. de ce mois, & puis bannis de la Cour.

Le Comte d'Olivarez fut fait Grand d'Espagne le mesme jour, & eut pour son fils aisné, s'il en avoit, le tiltre de Comte de Castelleio.

Le Marquis de Renty, de la Maison de Croüy, a eu la charge de Capitaine de la Garde Allemande, auparavant possedée par Dom Rodrigue Calderon, à qui on l'a ostée avant sa condamnation, qui doit estre dans peu de jours.

Avant hier 15. de ce mois, le Roy declara, que suivant le contenu du Testament

du

du feu Roy, son pere, par lequel il declaroit, qu'il revoquoit les dons immenses qu'il avoit autrefois faits, il ostoit au Duc de Lerme les quatorze cens mille Escus, que ledit feu Roy avoit donnés audit Duc de Lerme sur les traités de Seville, & que pour cet effet il ordonnoit que les biens du Duc de Lerme fussent saisis & arrestés, jusques à ce qu'il eust restitué cette somme.

On a fait aujourd'huy Major d'homme de la Reyne le Comte de Benavente, a la place du Duc d'Vzede, à qui on a osté cette charge, qui est vn tres-digne choix, estant ledit Comte vn des premiers & plus entendus personnages de ce Royaume.

Le Comte de Gondommard, qui est Ambassadeur vers le Roy d'Angleterre, a esté declaré du Conseil de guerre.

Dom Augustin Messia a esté fait Gentilhomme de la Chambre, & comme j'achevois cette depesche le Comte d'Oliuares a esté declaré sommelier de Corps, qui est vne charge pareille à celle de grand Chambellan. Voyla ce qui s'est passé depuis la mort du feu Roy jusques à ce jour, que j'ay creu devoir mander à vostre Majesté separement, pour ne la divertir point en lisant ma lettre, & y mesler des nouvelles qui ressemblent plustost à celles de la Gazette qu'à la dépeche d'vn Ambassadeur. I'ay creu neantmoins que vostre Majesté seroit bien aise de sçavoir le menu de ce qui s'est passé icy, & de voir combien de

changemens sont arrivés en cette Cour, si desreglée en peu de jours. Dieu conserve les vostres aussi long-temps & heureux que le desire, vostre tres humble creature.

Bassompierre.

MEMOIRE
Pour Florence.

LE Gouvernement de l'Estat de Toscane, durant la minorité du Grand Duc à present Regent, est demeuré, par ordre particulier bien exprimé dans le Testament du feu Grand Duc Cosme, entre les mains de la Grande Duchesse, & de l'Archiduchesse, ayeule & mere du Prince mineur, ausquelles il a adjoint quatre personnages, par l'advis desquels l'Estat doit estre gouverné sous elles, & qui doivent avoir part & communication de toutes les affaires.

A sçauoir.

DE

L'ARCHEVESQVE DE PISE
Nommé Iulian de Medicis,
LE COMTE ORSO DE LEY,
LE MARQVIS COLOREDO,
NICOLAS DE LANTELLE.

LE premier est Ambassadeur en Espagne depuis deux ans, lequel est d'inclination & de cœur François, bien que son frere, nommé Ioüan

Ioüan de Medicis, soit au service d'Espagne. Le Comte Orso de Ley eit entierement porté pour la faction d'Espagne, aussi bien que le Marquis, Coloredo, qui est Serviteur de l'Archiduchesse portée pour l'Espagne. Le Seigneur Nicolas Lantelle & ledit Archeuesque ne demandent que d'estre considerés par quelques demonstrations du Roy vers eux, pour empescher le progrez que les Espagnols pourroient faire en cet Estat, par l'appuy qu'ils auront de l'Archiduchesse doüariere.

Il est à considerer, que dans le Testament du feu grand Duc, il a mis vne clause particuliere qui defend de recevoir autres Ambassadeurs Residents que ceux qui y estoient auparavant; Neantmoins on doute que Dom Ioüan Vivés Ambassadeur pour le Roy Cathol que à Gennes, qu'il envoye maintenant à Rome vers sa Sainćteté, devant passer par Florence, ne tasche de porter l'Archiducheſſe à tout ce qu'il pourra pour favoriser les Espagnols, & luy donner des conseils prejudiciables audit Estat, mesmes à la brouïller avec Madame la Grande Duchesse, & l'on sçait de bonne part, que ledit Vivés à secrette charge de demãder avec l'Archiduchesse, s'il en peut trouver le moyen; c'est pourquoy il seroit à propos que le Roy offrist à la Grande Duchesse toute sorte d'assistance & d'appuy, prenant le sujet de cette minorité & du changement d'Estat, tant pour contrecarrer les Offices, que les Espagnols luy feront faire par Dom Ioüan Vivés,

que pour l'animer & affermir, & ses partisans aussi, qui ont bonne volonté, pourveu qu'ils croyent estre protegés, si on les vouloit decrediter & opprimer.

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE

à Monsieur de Puizieux du 27. Avril 1621. de Madrid.

MONSIEVR.

Si par les deux lettres, que j'escris au Roy, & par la relation, que je luy enuoye, de ce qui s'est passé icy depuis la mort du feu Roy Catholique, vous ne demeurez amplement informé de moy, ie ne me persuade pas, que cette-cy soit capable d'achever de vous satisfaire, me voulant contenir dans les regles qui ordonnent, que quand l'Ambassadeur fait vne longue despesche à son Maistre, celle qu'il escrit au Ministre doit estre courte. Nous aurons contentement du costé d'Espagne, Monsieur, je vous en donne parole, & que je rapporteray en paroles (qui est la marchandise dont l'on m'a envoyé faire amplette) ce que nous en pouvons desirer. Ne craignez donc plus de donner la guerre aux Hugenots, puis qu'ils sont si insolens. I'espere de m'y trouver à la veille de la feste, & d'y estre vn des Menestriers qui les feront dãser. On fait grand bruit de la querelle de Mõsieur le Cardinal de Guise

& de Monsieur de Nevers, & croit-on, que cette broüillerie en fera naistre de grandes dans la France, mais je ne m'en suis pas allarmé, connoissant les rumeurs de nostre Cour, & sçachant combien elles s'appaisent aisement. Peut-estre que cette petite mortification, que le Roy a donné à Monsieur le Cardinal, luy seruira à le remettre dans sa profession, dont il s'estoit par trop retiré. On fait vne remarque en cette Cour, que les trois plus grands de la Chrestienté & les plus pieux tiennent chacun vn perroquet rouge en cage, à sçavoir les Cardinaux Glezel, Trecha & Guise. Ie souhaitte la prompte delivrance de ce dernier, pour son contentement & à la satisfaction de ses proches. Ie me rejoüis extremement du digne choix que sa Majesté a fait du Duc de Luynes, pour luy mettre l'espée de Connestable en main. I'espere qu'il l'employera dignement à la gloire de son Maistre & à la sienne particuliere. Pour le Mareschal d'Esdiguieres je ne vous en dis rien; car ses actions parlent pour luy, & pour moy je suis.

Monsieur,

Vostre &c.

Bassompierre.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
à Monsieur le Conneſtable du 17. *Avril* 1621. *de Madrid.*

MONSIEVR.

La puiſſance du Roy a eſté capable de reconnoiſtre vos inſignes ſeruices, mais elle n'a peu encore ſatisfaire à mes deſirs, qui ſurpaſſent vos plus relevées eſperances. Dieu faſſe le reſte, conſerve longuement, ſans trouble ny diſgrace, vos proſperités, & accroiſſe de jour en jour voſtre gloire, puis que par cette ſupreme dignité le chemin vous en eſt ſi bien ouvert, & puis que ma profeſſion vient maintenant ſe joindre avec les obligations qui m'attachoient à voſtre ſervice tres-humble, ſoyez aſſeuré, Monſieur, que vos commandemens ſeront dignement executés, & avec vne parfaite obeïſſance de voſtre tres-humble & tres-affectioné ſeruiteur.

Baſſompierre.

LETTRE
DE
DOM IOVAN DE CERICA
à Monſieur de Baſſompierre du 21. *Avril* 1621.

EMbio à. V. S. I. copia de la capitulacion en lo de la Valtelina, para que ſe ſirva de Man

Mandar que el se ponga en lengua Francesa, como quedamos de acuerdo oy, paraque la podamos firmar mañana placiendo à Dios, dexando el que le escriviere el blanco de quatro dedos, en la firma que ha en esta copia para las firmas Dios guarde a V. S. I. como desseo, de casa, oy Miercoles a 21. de Abril. 1621.

D. Ioüan de Cerica.

AVTRE LETTRE DE DOM IOVAN DE CERICA *à Monsieur de Bassompierre du 24. Avril 1621.*

Acaban delle guarde de san Geronimo ami casa y me disen que V. S. I. me ha embiado un recaudo diziendo que la junta que se ha ajustado en presencia del Señor Dom Balthazar de Zuniga se hara puntualmente como alli se platica ya tanto por mano de Secretar o de V. S. I. y que mañana podremos todos firmarla à la hora que parecerale mejor y assi digo que no pareciendo otra causa a V.S.I. sera buena hora manaña a las Dies antes de medio Dia, para que con la bendicion de Dios firmemos todo el concierto, y assi supplico a V. S. I. se sirua de avisarme loque tuviere por mas commodidad. Dios guarde a V. S. I. como desseo, de Madrid oy sabado a 24. Abril 1621.

Alla iremos a la hora dicha el Señor Regente Caymo y yo no mandando V.S.I. otra cosa a.

Ioüan de Cerica.

TRAITTE' DE LA VALTELINE

du 25. Avril. 1621.

AYant esté envoyé sur la fin du mois de Fevrier de la presente année de la part du Roy tres-Chrestien le Sieur de Bassompierre, Chevallier des Ordres de sa Majesté, Conseiller en son Conseil d'estat, Colonel General des Suisses, & son Ambassadeur Extraordinaire en Espagne, pour traitter avec le Roy Catholique du restablissement de la Valteline, à cause des interests qui obligeoient sadite Majesté tres-Chrestienne de conserver & maintenir les Grisons en leur pays, il trouva sadite Majesté Catholique malade de telle sorte, qu'il ne peut executer sa Commission de viue voix, mais ayant donné sa lettre de creance, & mis par escrit les principaux poincts de sa Commission, la mort non preveüe de sadite Majesté Catholique (que Dieu absolve) fut cause qu'elle ne peut mettre en effet la bonne intention, qu'elle avoit, de restituer ladite Valteline, selon la demande & le desir du Roy tres-Chrestien, d'autant plus qu'en ce mesme temps sa sainčteté en fist instance fort expresse, par vn bref particulier; mais ayant sadite Majesté Catholique, d'heureuse memoire, en mourant, laissé aux clauses adjoustées à son Testament le Chapitre suiuant.

D'au

D'autant que le 17. de Mars de la presente année je receus vne lettre de la main de Sa saincteté Gregoire XV. par laquelle il m'exhortoit & enchargeoit, qu'en sa consideration, & pour l'amour de luy, ayant esgard au bien public, j'avisasse de pacifier l'affaire de la Valteline, & oster toute occasion de scandale qui en pourroit arriuer, j'ordonne au Serenissime Prince, mon tres-cher & tres amé fils, de receuoir en cecy le conseil paternel de sa Saincteté, en la forme susdite, puis que ma principale intention n'a esté que pour le bien public & seureté des Catholiques de cette Vallée, dont sa Saincteté prend soin comme pere vniuersel. Et veux que ce mien escrit & ordonnance soit tenuë pour clause speciale de mon Testament, comme si elle avoit esté comprise dans l'article contenu en mondit Testament, par lequel ie commande, que tous les papiers qui paroissent signés de mon nom soient tenus pour partie d'iceluy. Fait à mon Palais Royal de Madrid le 30. jour de Mars 1621.

La Majesté du Roy Dom Philippes IV. Incontinent apres estre venuë à la Couronne, voulut accomplir ce que le Roy, son Seigneur & Pere, luy ordonnoit, & que sa saincteté desiroit, pour la tranquillité commune, & ce que le Roy tres-Chrestien luy demandoit, conformement à ce que sa Royale parole estoit obligé envers les Seigneurs des trois Ligues, & deputa avec ample pouvoir pour

Messieurs des Ligues, de tout ce qui à esté fait en ces derniers mouvements, sans que les sujets de la Valteline, Comtés de Chiavenne & Bormio puissent jamais estre recherchés ny inquietés en leurs personnes ny en leurs biens pour tout ce qui a esté fait en cette occasion, & à cette fin lesdits Sieurs Grisons mettront tout ce qui s'est passé en perpetuel oubly.

Troisiémement il a esté arresté & accordé, que pour ce qui concerne la Religion en la Valteline, Comtés de Chiavenne & Bormio, on ostera toutes Nouveautés preiudiciables à la Religion Catholique, lesquelles y pourroient avoir esté introduites dés le commancement de l'année 1717. iusques à present.

En quatriesme lieu, que les Ligues desdits Sieurs Grisons feront les serments & promesses requises, conformement à ce qui est accoustumé en semblables occasions, pour l'entretenement de ce qui est accordé cy dessus, & donneront lesdits sermens & promesses en forme authentique aux trois personnages declarés au chapitre suivant, & le Roy tres-Chrestien promettra de faire entretenir la mesme chose, comme feront pareillement les treize Cantons & Valesiens, ou la plus grand part d'iceux.

En cinquiesme lieu, que le Roy Catholique donnera incontinent advis au Seigneur Archiduc Albert, son oncle, afin qu'il envoye le President du Parlement du Comté,

Bourgogne, ou autres personnages du mesme Comté, à Lucerne pour se trouver là le plustost que faire se pourra, mais au plus tard & pour tous delays au dernier de May prochainement venant, auquel lieu ledit personnage se joindra avec le Nonce de sa Sainteté, & l'Ambassadeur que sa Majesté tres-Chrestienne aura agreable de commettre, pour accomplir & mettre toutes les choses presentement concertées en effect & execution en entendant, & declarant en outre, que les anciens traittés faits avec la Maison d'Austriche, & en particulier pour le Comté de Tirol, seront entretenus & gardés.

En sixiesme lieu, que le personnage qu'envoyera le Seigneur Archiduc Albert du Comté de Bourgogne, portera avec soy vne lettre anticipée de son Altesse pour le Duc de Feria, luy donnant advis que l'affaire est entierement achevée, & qu'il execute maintenant l'ordre qu'il aura de sa Majesté Catholique de restablir le tout & de le laisser au premier estat où il estoit auparavant, laquelle lettre il envoyera aussi tost audit Duc de Feria, apres l'accomplissement des choses mentionnées au quatriesme chapitre cy-dessus, & à cette fin sera enuoyé par sa Majesté Catholique audit Duc de Feria tres-exprés commandement pour executer promptement ledit restablissement, & remettre le tout en son premier estat aussi-tost qu'il en aura eu advis de sadite Majesté.

En septiesme lieu, que cette capitulation sera

sera ratifiée par le Roy tres-Chrestien, & que la ratification sera deslivrée à Paris au Marquis de Mirabel, Conseiller de guerre de sa Majesté Catholique & son Ambassadeur ordinaire Resident en la Cour de France, & incontinent apres que ledit Sieur de Bassompierre y sera arriué.

En dernier lieu il est arresté, qu'il se fera deux copies de cette capitulation, l'vne en langue Françoise & l'autre en langue Castillane, toutes deux Signées desdits Seigneurs de Bassompierre, Comte de la Rochepot, Regent Caymo & Secretaire Cerica, pour estre mises és mains de chacun desdites parties, à sçauoir la Françoise audit Sieur Secretaire Ioüan de Cerica & la Castillane audit Sieur de Bassompierre. Fait à Madrid le 25. jour d'Avril 1621. Signé Bassompierre, d'Augennes, Regent Caymo, & Ioüan de Cerica.

Ensuit la lettre du Roy.

TRes haut, tres-excellent & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé, bon frere & beaupere. Nous enuoyons exprés nostre Ambassadeur extraordinaire par delà le Sieur de Bassompierre, Cheuallier de nos Ordres, Conseiller de nostre Conseil d'Estat & Colonel general des Suisses, sur les affaires qui se passent en la Valteline, importantes au bien & repos public, comme à nostre interest, & à celuy de nos anciens amis & alliés.

Et

Et comme nous estimions de l'amitié & equité de vostre Majesté qu'elle voudra rendre en cette occasion les témoignages ordinaires de son affection à la manutention de la concorde generale de la Chrestienté, nous la prions aussi de mettre en consideration ce que ledit Sieur de Bassompierre exposera plus particulierement à vostre Majesté de sa part sur ce sujet que nous avons à cœur, & luy adjouster toute foy & creance comme à nous mesmes, qui prions Dieu, tres-haut, tres excellent,& tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé bon frere & beau pere, qu'il vous tienne en sa digne garde. Escrit à Paris le 30. Ianuier 1621.

Vostre bon Frere & Beaufils.

Loüis.

Bruslart.

Ensuit le pouvoir du Roy Catholique aux Sieurs Regent Caymo & Secretaire Cerica.

D'Autant que le Roy tres Chrestien, mon frere, a envoyé au Roy, mon Seigneur & pere, avec vne Ambassade extraordinaire le Seigneur de Bassompierre, Chevallier de ses Ordres, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, & Colonel general des Suisses, sur les affaires qui se passent en la Valteline, avec les lettres de creance du 30. Ianuier de cette presente année, & ayant ordonné à vous Regent Hierosme Caymo, de mon Souverain Conseil

ſeil d'Italie, & à vous Ioüan de Cerica, Secretaire d'Eſtat, que vous vous viſſiez avec ledit Seigneur de Baſſompierre, & pratiquaſſiez avec luy les moyens qui ſe pourroient trouver pour la tranquillité deſdites affaires, & ayant pareillement entendu que cela s'eſt fait entre vous & ledit Seigneur de Baſſompierre, Ambaſſadeur extraordinaire du Roy tres-Chreſtien, & le Comte de la Rochepot, Conſeiller aux Conſeils de la meſme Majeſté tres-Chreſtienne, & ſon Ambaſſadeur ordinaire en cette Cour Reſident, qui a aſſiſté à tout ce que deſſus, & que l'on a deſia reſolu ce qui s'y doit faire. Partant, en vertu de la preſente, je vous commets & vous donne, à vous Regent & Secretaire, mon pouvoir & commiſſion autant entiere & ſuffiſante qu'il eſt beſoin, afin que par moy & en mon nom, comme moy meſme je le pourrois faire, vous concluiez avec leſdits Sieurs de Baſſompierre, & Compte de la Rochepot, vne capitulation en forme de ce qui s'eſt traitté & reſolu en cette matiere, & que vous le ſigniez en mon nom, promettant, comme je promets, que tout ce que vous ferez en cela je le tiendray ferme & ſtable, comme s'il avoit eſté fait par moy meſme; car telle eſt ma volonté. Donné à Madrid le 24. Avril 1621. *yo el Rey.* Par commandement du Roy noſtre Seigneur Anth. de Aroſteguys.

Lequel pouvoir de ſa Majeſté Catholique à eſté fidelement collationné & traduit de ſon ori-

original comme les paroles y dessus transmises demeurent approuvées sans rature : ce que nous certifions, & avons voulu signer de nostre main.

Bassompierre.

Compromis particulier passé avec le precedent Traitté.

AVjourd'huy date des presentes s'estant concluë la capitulation & traitté des affaires de la Valteline entre le Seigneur de Bassompierre Ambassadeur extraordinaire du Roy tres-Chrestien en cette matiere, d'vne part, avec l'assistance du Seigneur Comte de la Rochepot Ambassadeur ordinaire Resident en cette Cour pour ladite Majesté, & les Seigneurs Regent Hierosme Caymo, du Conseil supreme d'Italie, & Ioüan de Cerica, Chevallier de l'ordre de sainct Iaques, & commandeur de Rivera, du Conseil de sa Majesté Catholique & son Secretaire d'Estat, commis à cette fin par sadite Majesté Catholique, d'autre. Il a semblé convenable, afin que la principale intention de ce qui a esté fait aye fermeté & affermissement pour la paix, d'arrester icy à part & sous secret, que le Roy tres-Chrestien promettra par escrit, qu'il continuera d'empescher, comme il a fait jusques à present, que les Seigneurs Grisons ne fassent autres Ligues avec autres Princes, mais qu'ils maintiennent l'ancienne qu'ils ont avec la Couronne de France, conforme-

ment

ment à leur obligation. Et ainsi ledit Seigneur de Bassompierre promet, au nom de sa Majesté tres-Chrestienne, d'en donner la ratification de sa Majesté tres-Chrestienne incontinent apres son arriuée par delà au Seigneur Marquis de Mirabel, du Conseil de guerre de sa Majesté Catholique & son Ambassadeur ordinaire y Resident, donnant icy celle cy, signée de son nom audit Ioüan de Cerica, Secretaire d'Estat de sa Majesté Catholique. Fait à Madrid le 15. Avril 1621. signée.

Bassompierre.

LETTRE DE IOVAN DE CERICA

à Monsieur de Bassompierre le 26. Avril 1621.

ANoche despache Correo à Flandres que llevò los despachos tocantes à lassiento de las cosas de la Valtelina, y à qui emvio à V.S.I. la carta de su Magestad Catholica, enque trahe respuesta al Rey Christianiss. à la creencia que truxò V.S.I. sobre la misma materia. Dios guarde à V.S.I. como desseo, de casa, oy lunes à 26. de Abril Ioüan de Cerica.

LETTRE DE MONSIEVR DE PVIZIEVX

à Monsieur de Bassompierre du 16. Avril 1621.

MONSIEVR.

Nous vous escriuismes l'autre jour en grand haste,

haste, pour vous envoyer le Sieur de la Fontaine, de crainte que vous fussiez party avant son arrivé, pour vous ordonner de faire les offices de condoleance sur cette funeste occasion du trepas du feu Roy d'Espagne. C'est vn devoir auquel la Reyne ne pût satisfaire pours lors, d'autant qu'à dessein on luy avoit celé cette nouvelle, pour luy laisser passer plus tranquillement les festes de Pasques. Elle luy a esté depuis annoncé fort cruement par l'Ambassadeur d'Espagne, lequel n'a point vsé de circonlocutions ny d'aucuns traittés de Rhethorique pour luy faire plus doucement avaller cette pilule, mais luy a dit tout simplement avoir advis d'Espagne, que le Roy son pere estoit decedé, dequoy elle a esté grandement surprise, ores qu'aucunement preparée par la maladie (& quasi l'extremité d'icelle) où il estoit reduit. Veritablement elle y a témoigné son affection & tendresse, & il est a propos que fassiez connoistre par de là combien elle en a esté affligée, & qu'en son nom vous fassiez les excuses, si par lettres envers le Roy, son frere, & ailleurs elle n'a peu encore satisfaire à ses deuoirs. Elle y est assistée, outre la bonne compagnie que luy tient le Roy & les Princesses qui s'y trouvent, de l'Ambassadeur & Ambassadrice d'Espagne. Toute nostre Cour va prendre le dueil, & sera ordonné vn service solemnel à nostre Dame de Paris. Maintenant nous serons attendants de vos nouvelles (apres avoir
ren

rendu ces premiers offices, en vostre personne mesme) & ne doute point, selon que les choses continüent icy, que vous ne nous rencontriez par les chemins. Croyez, Monsieur, si nous faisons quelque estat de la guerre, que nous aurons bonne souvenance de vous, & de vous mettre au rang qui vous contente, & que Monsieur le Connestable, avec lequel pour la guerre nous avons tousiours à faire, vous y sera bien favorable. Depuis le traitté de Milan fait avec la Ligue Grise, les autres deux demeurent encor fermes en l'alliance, & plusieurs de ces peuples & Cantons commencent de s'appercevoir du peril qui est en la chose, & leur touche deprés. Il semble donc qu'ils reprennent courage; surquoy l'arriuée de Monsieur de Montheleon sera bien à propos auec quelque argent qui a esté enuoyé sur les lieux, & ce que nous esperons de vos responses. Ie vous baise bien humblement les mains & suis.

Monsieur.

Vostre &c.

LETTRE
DE
MONSIEVR DE BASSOMPIERRE
au Roy du 27. Avril 1621. de Madrid.

SIRE,

Auant que de conclurre & signer le traitté que

que j'envoye à vostre Majesté, i'ay bien consideré, que j'entreprenois vne affaire de tres-grande consequẽce, regardée de toute la Chrestienté, ou plusieurs Princes estoient interessés, & laquelle deux si Grands Roys comme vostre Majesté & le Roy Catholique compromettoient, que j'estois nouveau Negotiateur, qui avois à traitter avec les Espagnols, qui sont tres-fins & rusés, coustumiers de faire traittés, & qui y inserent tousiours quelque clause destructiue. Ces considerations, Sire, eussent esté capables de m'empescher de le terminer iusques à ce que j'eusse envoyé à vostre Majesté pour en apprendre son intention, & recevoir ses commandemens; mais ayant jugé que par le present traitté toutes choses sont entieres pour la reputation de vostre Majesté, que les Espagnols ne gagnent rien, que les Grisons recouvrent leur ancien heritage avec les mesmes aduantages qu'ils y avoient auparavant, & que les Ambassadeurs, residens en cette Cour, des Principaux Princes interessés l'appreuvoient grandement, nous avons signé Dimanche passé 26. de ce Mois, Monsieur l'Ambassadeur ordinaire & moy, le traitté que le Sieur de Comminges (que j'enuoye à vostre Majesté) luy porte de nostre part. I'espere que vostre Majesté y trouvera son compte, & celuy de ses alliés.

Quand à ce qui est de l'execution je ne luy en peux pas respondre, puis que cela depend

pend de la volonté d'autruy, bien luy diray je, qu'ils y sont estroittement obligés par leur parole, & qu'ils en ont la volonté, si quelque accident, qui leur ouvre vn moyen de dilayer, ne leur fait changer; car ils ne restituent jamais que le plus tard qu'ils peuvent. C'est donc à vostre Majesté d'envoyer promptement ledit traitté à Monsieur de Monthelon en Suisse, pour faire agréer aux Grisons la part que vos Majestés leur donnent en cette affaire, & les disposer à en promettre l'obseruation, comme aussi de moyenner que sa Saincteté envoye, sans delay, vn Nonce en Suisse, afin qu'avec vostre Ambassadeur & celuy de l'Archiduc Albert on execute le tout, & que le temps n'y cause point de difficulté, ou n'en fasse naistre.

Sire, nous avons aussi promis & signé en vostre nom, par vn acte à part, que vostre Majesté continueroit à s'employer, comme elle a fait jusques à present, pour procurer de faire ensorte que les Grisons ne fissent autres alliances avec aucuns Princes, que celles qui ont esté de long temps contractées avec la Couronne de France, lequel acte & le traitté de la Valteline nous auons promis que vostre Majesté ratifiera vn Mois apres mon retour en France, que j'entreprendray dés que j'auray fait le compliment de condoleance dont vostre Majesté m'a chargé, à qui je suis obligé de dire, que de tout ce qu'elle trouvera de bien fait audit traitté, elle en doit at-

tri

tribüer la gloire à Monsieur l'Ambassadeur ordinaire, & si quelque chose a esté faite avec moins de jugement & plus de precipitation qu'vne si importante affaire ne requeroit, vostre Majesté la donnera à l'impatience que j'ay euë de la retourner promptement trouver, pour luy faire voir par les effects de mon courage en cette guerre, qu'elle va entreprendre, que je merite la qualité de sa tres-humble, tres-obeïssante & tres-fidelle creature.

Bassompierre.

LETTRE

DE

MONSIEVR DE BASSOMPIERRE *à Monsieur de Puizieux du 27. Avril 1621. de Madrid.*

MONSIEVR,

Ie confesse que mon instruction ne me permet pas de faire vn traitté ; mais elle m'ordonne de tirer vne responſe par escrit, & le Roy & Monsieur le Connestable m'ont dit, que si je voyois jour à quelque chose de bon, qu'ils remettoient à ma suffisance de l'entreprendre. Or ma suffisance l'a executé. I'ay fait, au gré de nos alliés, vn traitté qui oblige les Espagnols de parole, de foy & de reputation en l'execution ; il n'oblige le Roy, ses amis, ny les Grisons à aucune condition

ont

onereuse. Ie fais voir, que le Roy d'Espagne ne pretend aucun droit sur la Valteline, & luy concede de colorer son vsurpation du pretexte de la Religion, pour laquelle il demande si peu de chose, que cela n'est pas considerable, & je luy en eusse accordé davantage s'il me l'eust demandé. Au reste s'il manque desormais de parole au Roy, à qui il l'a donnée par ce present traitté, nous luy ferons bien tenir. Ce n'est pas maintenant l'affaire de Grisons, mais sa propre cause. Nous ne serons point obligés à cela, si nous en pressons l'execution, mais si selon nostre coustume nous nous contentons d'avoir esbauché vne affaire & puis la negligeons, il nous tiendront long-temps le bec en l'eau. Pour moy je voudrois voir la fin de cette-cy avant que de commencer la guerre contre les Huguenots, & puis que je l'ay heureusement commencée en Espagne, je l'iray terminer en Suisse si le Roy le veut, & qu'il n'y ait point de guerre en France, car en ce cas mes charges & mon honneur m'y retiennent fortement. Vous y adviserez, Monsieur, avec le bon conseil du Roy. Ie m'en retourneray en France dés que j'auray fait le compliment de condoleance, & je m'asseure tellement, Monsieur, de la faveur de vos bonnes graces, que je me promets que vous ferez valoir le traicté que j'ay fait, tant au Roy qu'a Monsieur le Connestable, qui peut estre y trouvera à redire, s'il a encor gardé sur le cœur

ce

ce qu'il avoit à Blayes, & je puis dire avec raison qu'il m'a tesmoigné en partant n'en avoir plus de ressentiment; mais s'il apris ce degoust de moy sans sujet, il le pourra conserver de mesme. I'en serois infiniment marry; mais je continueray de vivre comme vn fort homme de bien, & laisseray faire le reste à la fortune. I'estimeray en avoir vne tres bonne si vous me conservez vos bonnes graces, & la qualité de vostre &c.

Bassompierre.

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE *à Monsieur le Connestable du 27. Avril 1621. Madrid.*

MONSEIGNEVR.

I'ay signé deux papiers d'importance depuis quelques années, l'vn pour le Roy, & l'autre pour moy, tous deux sans en avoir demandé permission ny advis à ceux que je le devois faire. C'est cette promesse de Mariage, dont vous & tout le Monde avez tant oüy parler, & ce present traitté, duquel peut estre on parlera à l'advenir, lequel j'ay signé hardiment, sans en demander congé au Roy, ny en avoir ordre, comme je ne l'avois aussi demandé à mes parens quand je fis la promesse; ce qu'ils m'ont enfin pardonné apres m'avoir

m'avoit fort grondé, & j'attens du Roy & de vous la mesme grace. Il y a ce cette difference, qu'en cette derniere action j'ay creu bien faire, & en l'autre je sçavois bien que je faisois mal. Au pis aller, Monseigneur, si ces deux papiers ont vn mesme succez, vous plaiderez six ans pour le vostre, comme j'ay fait & puis il sera declaré de nul effect & valeur comme le mien. Ce la narrivera pas si l'execution en est prompte, mais si on la retarde, que nos affaires se changent, & que les Espagnols puissent trouver quelque sujet de delay, asseurement ils ne restitüeront pas la Valteline; car elle leur est de trop grande consequence. Cela m'obligeroit de vous donner vn advis de retarder pour quelques mois vostre dessein de la guerre Huguenotte jusqu'a ce que les Grisons fussent en possession, & puis ayant gaigné nostre procés de la Valteline, nous en ferions tout à loisir payer les Espices aux Huguenots rebelles, de qui il faut chastier l'insolence. Celle que j'ay de vous conseiller est bien grande, mais puis qu'elle part d'vn grand excez de passion au service du Roy, vous l'excuserez, Monseigneur, de vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur.

Bassompierre.

RELATION

de ce qui s'est passé à Madrid depuis le 16. Avril iusques au 10. May 1621.

IL fut resolu au Conseil d'estat le 17. du mois d'Auril que l'on establiroit vne congregation de six personnages, à sçauoir le Docteur Vilegas, Gouuerneur de l'Archevesque de Tolede, le Prieur de l'Escurial, le Marquis de Malpica, le Comte de Medelin, Dom Alonso de Cabrera & le Confesseur du Roy, lesquels s'assembleront tous les jours, pour adviser de corriger les vices & desordres qui estoient depuis quelques années introduites à la Cour de Madrid, mais comme l'inclination de ce ce jeune Roy est vn peu portée à la desbauche, on croit que les Ministres de cet Estat ont plustôt desiré monstrer à ce commencement leur bon dessein à la reformation, qu'ils n'ont esperé y reüssir à l'advenir.

Le 20. dudit mois le Roy declara ne vouloir avoir aucune paix ny trefue avec les Heretiques, & qu'il rompoit celle que son Pere avoit eüe avec les Hollandois.

Le 21. le Comte de Saldaigne fut marié avec Donna Mariana de Cordoüa, & puis ils furent tous deux bannis de la Cour.

Le mesme jour, l'on retira des Moines de l'Escurial vne terre nommée Campillo, qui vaut 18000 escus de rente, que le feu Roy leur avoit donnée, & ce en vertu de la clause de

son

ſon teſtament, par laquelle il revoquoit les dons immenſes qu'il avoit faits.

On renvoya le lendemain l'Inquiſiteur Major, Confeſſeur du feu Roy, nommé Alcaga, au Monaſtere de Govette, d'où il eſtoit venu.

Le 24. on relegua le Duc d'Vcede en vne ſienne Maiſon à dix lieües de Madrid, avec defenſes d'en ſortir ſans ordre particulier de la Cour.

On prit priſonnier en meſme temps l'Intendant de ſa maiſon, nommé Iouan de Salazard.

Le 25 le traitté de la reſtitution de la Valteline fut ſigné.

Ce meſme jour on prit priſonnier Dom Garcia de Pareſia, favory du Duc de Lerme. Le 29 on oſta l'office de Grand Eſcuyer de la Reyne au Comte d'Altamira.

La charge de Lieutenant General de la mer ſous le Prince Philibert de Savoye, fut donnée au Marquis de Sainte Croix; celle de General des Galeres d'Eſpagne à Dom Pedro de Leyva, & celle des Galeres de Naples au Duc de Fernandine, fils de Dom Pedro de Tolede.

On fit le 29 quatre Conſeillers d'Eſtat, ſçavoir le Duc de Monteleon, Dom Diego d'Ibarra, le Marquis d'Aytona & le Marquis de Monteſclaros.

Le 2. May on leva la banniere, pour proclamer Roy Philippes IV. qui eſt vne façon vſitée en Eſpagne.

Les 3 & 4 se firent les funerailles du feu Roy. Le Prince Philibert arriva le soir à Alcala, auquel on manda qu'il allast à Baraxas, & n'en partist jusques à vn autre ordre.

Le Samedy 8. le Roy donna la clef de Gentil homme de sa Chambre à l'Admirante de Castille & au Marquis de Portalegre, & fit couvrir comme Grand le Marquis de Castel Rodrigo.

Le Dimanche 9. de ce mois le Roy Philippe IV. a fait son entrée à Madrid, partant de saint Gerosme, ou tous les ordres & Conseils l'estoient venus salüer. Il marcha sous son daiz le long de la grand'rue jusques dans son Palais.

Voylà, Sire, les diverses choses arrivées depuis vn mois en cette Cour, laquelle je quitte dans deux jours, pour aller trouver vostre Majesté en son armée, & meriter par mes bonnes actions, en la bien servant, la qualité de sa tres-humble, &c.

Bassompierre.

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE *au Roy du Lundy 16. May de Madrid.*

SIRE.

Apres avoir heureusement terminé le traité de la Valteline, je pensois n'avoir plus rien

rien à faire en cette Cour pour le service de vostre Majesté, que je ne peusse achever en vne audiance, puis que ce n'estoit qu'vn simple compliment de condoleance ; mais comme les Espagnols sont fort exacts aux formalités, il m'a falle absenter pour quatre jours, puis revenir en ceremonie, apres quoy le Roy Catholique a desiré, que je visse celle de son entrée en cette ville, qui se fit hier en grande magnificence pour Madrid ; mais qui n'esgale point les moindes de celles que l'on fait en France.

C'est, Sire ce qui m'a arresté jusques au 14. de ce mois, que je partiray, ayant receu en la qualité d'Ambassadeur de vostre Majesté toute sorte d'honneur, de courtoisie & de bon traittement, & semble que le Roy, & les Ministres de cet Estat ayent pour principal but de conserver vne estroite amitié & ferme correspondance entre vos deux personnes & Couronnes, pour tesmoignage dequoy en l'audiance que j'eus hier, pour prendre congé du Roy, vostre beau-Frere, luy ayant dit que vostre Majeslé commençoit à me desgager des asseurance que j'avois données, qu'aussytost que l'affaire de la Valteline seroit conclue, elle commenceroit la guerre des Huguenots, il me respondit, que j'estois fort ponctuel à mes paroles, & que le Marquis de Mirabel luy avoit donné advis des preparatifs que vostre Majesté faisoit pour cette guerre, ce qui le convioit d'offrir à vostre Majesté,

non seulement ses moyens & ses forces pour vne si bonne & saincte action, mais sa personne mesme. Ie le remerciay de la part de vostre Majesté de ces honnestes offres, & l'asseuray que vostre Majesté luy en sçauroit le gré & en auroit l'obligation qu'elles meritent, & que ce seroit vne tres-agreable nouvelle que je luy apporterois à mon retour; surquoy il me dit que je despeschasse vn Courrier exprés sur ce sujet à vostre Majesté, afin que plus promptement il le pust sçavoir, pour s'y preparer & faire voir à vostre Majesté avec quel zele & affection il s'y porte. Qu'il eust pû donner charge au Marquis de Mirabel de le dire de sa part à vostre Majesté, mais qu'il m'avoit voulu faire la faveur de me la commettre, & me monstrer par là combien il estoit satisfait de moy.

Sire, ce sont des paroles, mais qui ne laissent pas d'estre bien seantes entre si grands Roys & beaux-Freres, & qui monstrent vne franchise qui est à loüer, a quoy vostre Majesté sçaura bien respondre.

Dom Baltazard de Zuniga, qui gouverne maintenant les affaires de cet Estat, m'a fait vne proposition, qui sera bien vtile à vos Majestés, si elle peut reüssir, qui est de croistre le prix du sel aux estrangers, & le diminüer à vos sujets, & par la demonstration qu'il m'en a faite, vostre Majesté en profiteroit plus de quatre millions d'or par an. Ie m'en instruiray le mieux que je pourray,

pour en rapporter à vostre Majesté, l'esclaircissement que merite vne si grande affaire, esperant que s'il reüssit, & que vostre Majesté devienne si riche, elle se souviendra d'oster de l'Hospital sa tres-humble, &c.

Bassompierre.

AVTRE LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE *à Monsieur de Puizieux dudit iour* 10. *May* 1626. *de Madrid.*

MONSEIVR,

I'ay si bien fait le compliment de condoleance, que le Roy m'avoit ordonné, que hormis que je n'ay point pleuré, toutes les apparences de desplaisir & de tristesse ont paru sur mon visage, qui quitte maintenant ce faux masque, puis que rien ne peut plus retarder mon retour en France, où je m'en vay avec mille joyes, & mille desirs de bien servir mon Maistre à la guerre, ou ma maistresse, si nous avons la paix C'est pour vous monstrer, Monsieur, comme je suis bien preparé à tous evenemens, horsmis de retourner à vne nouuelle Ambassade, à quoy je vous conjure d'employer doresnevant ceux qui auront plus d'ambition de s'entremettre des affaires que moy, qui ne reüssirois pas peut estre tousiours si bien que j'ay fait maintenant. Vous verrez par la lettre que i'escris à

sa Majesté les grandes offres que le Roy, son beau-Frere, luy fait, si elle a la guerre contre les Hugenots.

Ce sont belles paroles, que vous sçaurez bien payer en mesme monnoye au Marquis de Mirabel, ou par vne honneste lettre, que vous addresserez à Monsieur du Fargis; car je pars dans quatre jours d'icy, avec toute sorte de satisfaction, tant des complimens honnorables, que favorables responses de toutes les affaires que j'ay negociées en cette Cour, horsmis pour les pauvres habitans d'Andaye, que le Roy m'avoit ordonné en partant de proteger, & Monsieur de Grammond instamment recommandé. I'avois pressé d'entrer en conference sur cette affaire, mais le Conseil d'Arragon m'envoya vn accord, qui estoit signé par les Commissaires Deputez par le Roy, pour convenir des limites des deux Royaumes, il y a plus de cinquante ans, par lequel il apparoist que le cours de la Riviere de Fontarabie, depuis la source jusques à l'embouchure, appartient au Roy d'Espgane, & que les limites de le France se terminent à la Riviere d'Andaye; de sorte que je ne me sçaurois assez estonner que l'on ne tienne en France aucun Registre des Contracts, accords & traittés qui se font entre nous & nos voisins, pour nous empescher la honte de faire des instances sur des affaires desja jugées. I'ay oublié d'escrire au Roy, & je satisfaits par ce mot à cette faute, que le

Prince

Prince Philebert de Savoye, Generalissime de la mer, arriva en Alcala le Mardy 4. de ce mois. Cela estonna cette Cour, parce qu'il n'avoit aucun ordre de venir, & on n'a point accoustumé en Espagne de venir à la Cour sans permission, au moins les gens de grande qualité, & de charges eminentes; Ce qui fut cause que le Conseil d'Estat s'assembla sur ce sujet, apres quoy le Roy luy commanda d'aller à vn Chasteau nommé Varazas, à trois lieües ds Madrid, & d'attendre là ses commandemens. I'ay creu qu'estant Frere de Monsieur le Prince de Piedmont, qui a espousé Madame, Sœur du Roy, j'estois obligé de l'aller visiter; ce que j'ay fait contre l'advis de Monsieur l'Ambassadeur ordinaire, qui ne l'a pas approuvé; mais j'ay consideré, que je ne fascherois gueres les Espagnols en ce faisant, & que je desobligerois beaucoup Monsieur le Prince de Piedmont en ne le faisant pas. Ie vous envoye, selon ma coustume, ma gazette de ce qui s'est passé en cette Cour depuis le 17. du passé iusques à maintenant, que je separe tousiours d'avec mes letres, afin que le Roy sçache ce qui se passe, & que mes depesches ne soyent remplies de nouvelles de ville.

Il ne me reste plus rien à faire, maintenant que j'ay achevé ces deux Ambassades, que de vous rendre graces tres-humbles des soins que vous avez eu de moy, de faire valoir mes actions, s'il y en a eu quelque bonne, & d'a-

voir caché mes defauts, dont je dous demande pardon d'vn des plus grands, qui est l'importunité & peine que je vous ay donnée durant mon employ. I'espere, Monsieur, les reconnoistre, & payer par mille signalés services, si ma bonne fortune & vos commandemens me donnent le moyen de vous dignement tesmoigner combien je suis, Monsieur, vostre,&c.

LETTRE DE MONSIEVR DE BASSOMPIERRE

à Monsieur le Connestable du 10. *May* 1691.*de Madrid.*

MONSEIGNEVR,

Les deux dernieres audiances que j'ay eües du Roy Catholique se sont passées, vne partie en complimens, offres & tesmoignages d'affection vers le Roy son beau-Frere, & l'autre partie sur vostre sujet. Il m'a premierement chargé de vous remercier des signalés services que vous rendez tous les jours à la Reyne, sa Sœur, dont il est bien informé par elle mesme, & des soins particuliers que vous avez de la maintenir aux bonnes graces du Roy, dont il vous sçavoit le gré que merite cette digne action. Apres il s'est estendu sur le contentement qu'il avoit qu'vne personne si bien intentionnée eust la part que vous avez aux bonnes graces du Roy, son beau-Frere, & qu'il souhaittoit que vous joüissiez

longues

longues années de cette eminente faveur; qu'il s'estoit rejoüy de l'honneur que le Roy vous avoit fait de la charge de Connestable, dont il avoit eu advis par le Marquis de Mirabel, & qu'il m'ordonnoit de vous en faire le parabien, & que je fisse aussy sçavoir de sa part, qu'il participoit à l'obligation que toute la Chrestienté vous avoit d'animer le cœur du Roy à extirper l'heresie de ses Estats. Enfin M. Paul Emile a raison, vostre constellation vous porte à estre aimé des Roys. Ie vous puis asseurer que vous estes fort aux bonnes graces de celuy-cy. Ie vous demande la continuation des vostres, iusques à ce que vous ayez conneu, en servant sous vostre nouvelle charge, que je merite que vous me teniez, Monseigneur,

Vostre tres-humble serviteur

Bassompierre.

LETTRE

DE

MONSIEVR DE PVISIEVX

à Monsieur de Bassompierre du 6. May 1621 d'Amboise.

MONSIEVR,

Ie doute que celle-cy vous trouve encor par delà; c'est pourquoy accusant simplement vostre lettre du 16, avec ce qui estoit joint, j'adresse le principal de la depesche à Monsieur du Fargis, qui vous sera commu-

ne, si à tout hazard vous n'estiez party, comme l'on ne se debarasse pas d'avec ces gens là quand on veut. Vostre derniere nous donne quelque joye par advance sur la response que vous attendez, laquelle nous avons occasion d'esperer de l'estat auquel mesmes l'affaire est reduite aux Grisons, qui aidera à la vous faire voir plus favorable. I'ay envoyé le menu à Monsieur du Fargis, ayant chargé le Courrier de vous bailler ce mot, s'il vous rencontre par les chemins. Vous ne sçauriez qu'avoir pris bon party pour le service & la dignité du Roy en ce que vous aurez advancé de là par dessus vous instructions; car sçachent les intentions de sa Majesté, sage & consideré comme vous estes, j'ay dit que vous ne pouvez que bien faire; vous me ferez, s'il vous plaist trouver veritable, & ne craindray point d'estre ainsy pour vous hardie caution; de sorte que sur ce sujet de la Valteline, je n'ay rien plus à vous escrire; mais attendre ce que vous mesmes nous apporterez. Vous trouverez que nous faisons chemin, resolus (si les Huguenots n'obeissent point) de les y contraindre par la force, vous viendrez à point à l'entreprise. Si cependant il se fait quelque estat pour la guerre; fiez vous en ma memoire & en mon affection à vostre service, que je parleray de vous comme il faut. Vous apprẽdré des nouvelles de ce qui se fait & se passe en Guienne & en Bearn au passage que vous y ferez à vostre retour; c'est

pourquoy escrivant à Monsieur du Fargis je ne vous en mande point. Seulement je vous confirme la qualité Monsieur de vostre,&c.

Monsieur, les changemens venus de là en pourront aucunement causer aux affaires. Nous en attendons de vous le particulier.

AATRE LETTRE
DV
SIEVR DE PVIZIEVX
à Monsieur de Bassompierre du 12. May 1621. de Tours.

MONSIEVR,

Ce mot n'est que pour vous asseurer, que le Sieur de Cominges nous a rendu vos lettres & bon compte de vostre negociation, comme le succez d'icelle, avec la copie du traitté, duquel nous attendons par vous dans peu l'original.

Cette nouvelle a esté bien agreable,& vous pouvez croire qu'il ne vous a esté rien derobé de la gloire qui vous en est deüe. Dieu veuille que par effets prompts & reels ils confirment la bonne opinion que vous avez en cet endroit de leur candeur & sincerité, Quant à ce qui est de nous,rien ne defaudra de nostre part, pour leur en donner occasion, soit en ce qu'il convient faire suivant l'accord du costé des Cantons de Suisse, ou ailleurs; mais il est besoin que promptement ils depeschent à Milan, pour y faire clairement entendre leurs intentions; car ils sont

tenés avec armes dans le pays des Grisons, qui fera encor du mal & de la confusion, & nouvelles difficultés à l'accommodement de l'affaire ; mais de cela est superflu de vous escrire, vous tenant party selon le rapport dudit Sieur de Cominges, & vous attendons, pour estre informés de tout le particulier par vous mesme, faisant toutes les diligences de nostre costé requises pour faire voir les effects des paroles & promesses desdits Espagnols. I'ay communiqué le tout à Monsieur le Connestabl e avec le memoire en chifre, & mettrons peine de nostre part de bien faire succeder les choses, pourveu que ces gens là marchent de bon pied en cette importante occasion. Nous approuvons aussy les advis que vous donnés pour ce qui est necessaire de faire & contribüer pour en advancer les effects, & vous loüons derechef de ce que comme sage Ministre vous ayez sçeu prendre vostre temps en vne affaire si espineuse, non obstant que n'eussiez ce commandement exprés. Vous sçaurez par les chemins de ce porteur le bon commencement du voyage du Roy, & ce que Monsieur d'Espernon y a si bien operé avec les armes & l'authorité du Roy, qui va poursuivre sa pointe. I'espere, Monsieur, vous voir en bref, pour vous tesmoigner en effect ce que j'ay esté & suis.

Monsieur.

Vostre plus affectionné serviteur & asseuré amy

Puizieux.

R A

Pacification du Traitté de Madrid.

Lovis, &c.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront salvt. Sçavoir faisons, que nous estant fait representer le traitté fait en Espagne pour l'accommodement des affaires de la Valteline par le Sieur de Bassompierre, Chevallier de nos ordres, Conseiller en nostre Conseil d'Estat, Colonel general des Suisses, & nostre Ambassadeur extraordinaire audit pays, & le Sieur du Fargis, Comte de la Rochepot, aussy Conseiller en nostre dit Conseil d'Estat & Ambassadeur ordinaire audit pays le 25. jour d'Avril dernier, aupres avoir reveu & consideré tous & chacuns les articles d'iceluy & chacun deux, nous les avons agrée, ratifié & approuvé, agreons, ratifions & approuvons, promettant en foy & parole de Roy (entant qu'à nous est) accomplir & executer de bonne foy tout le contenu en iceux, & tenir la main à ce qu'il y soit saitsfait de point en point.

En tesmoin de quoy nous avons fait mettre nostre seel à ces dites presentes, signées de nostre main au Camp devant Saint Iean d'Angely le 24 Iuin 1621. & de nostre Regne le deuxiesme, signé Loüis, & sur le reply par le Roy. Brulard.

RATIFICATION DV COMPROMIS.

LOVIS,&c.

A tous ceux qui, &c. Que le Sieur de Bassompierre, Chevallier de nos ordres, Conseiller en nostre Conseil d'Estat, & Colonel general des Suisses, que nous avions n'agueres envoyé nostre Ambassadeur extraordinaire en Espagne, & le Sieur du Fargis, y aussy Conseiller en nostre dit Conseil, & nostre Ambassadeur ordinaire audit pays, y ayant fait resoudre le traitté pour la restitution de la Valteline entre les mains des Sieurs des trois Ligues Grises, nos bons amis, alliés & confederés, auroient aussy estimé à propos de promettre en nostre nom, par acte particulier du 25. Avril dernier, que nous continüerons à nous employer, comme nous avons fait jusques à present, pour procurer à faire en sorte que lesdits Sieurs des trois Ligues Grises, ne fissent autre alliãce avec aucuns Princes que celle qu'ils ont de long temps contractée avec nostre Couronne, ains la maintiennent & gardent, conformement à ce qu'ils sont obligés par icelle: Nous, ayans veu le contenu en ladite promesse, avons icelle agrée, approuvé & ratifié, agreons, approuvons & ratifions, promettant, en foy & parolle de Roy, de tenir la main à l'execu-

tion

tion de ladite promesse, sans souffrir qu'il y soit contrevenu. En tesmoin de quoy nous avons fait mettre nostre seel à cesdites presentes, signées de nostre main au Camp devant Sainct Iean d'Angely le 24. Iuin l'an de grace 1621. & de nostre Regne le douxiesme, signé Loüis & sur le reply par le Roy, Brulard.

LETTRE DE MONSIEVR DV FARGIS *à Monsieur de Bassompierre du* 15. *Iuin.* 1621. *de Madrid.*

MONSIEVR,

I'advoüe si la nouvelle du siege de Sainct Iean d'Angely est vraye, que je vous dois les grands, mais vous eussiez davantage verifié la debte, s'il vous eust pleu me l'escrire, encore que je vous perdonne si le bruit des canonades vous a fait oublier les Ambassadeurs. C'est en effect vn si grand changement que de voir ce que vous voyez, apres avoir passé quelque temps en cette Cour, qu'vn moins bon esprit que Monsieur de Bassompierre s'en oublieroit luy-mesme; mais quoy que vous fassiez vous nous avez laissé vne memoire si vive de vous, que pour vous le tesmoigner l'Espagne mesme ne sera pas si sterile qu'elle ne vous en produise des occasions. Le Gouverneur de Milan a fait, depuis que vous estes party mille artifices, comme Monsieur

dexo que fuiſſe à Lucerna para poner en effecto el negocio de la Valtelina, conforme a lo diſpueſto en la capitulation, que qui ſe hiſo en 25. de Abril, pretende proceder alli el Embaxador de Francia, y que vna delas cauſas porque ſe embaraça a quella negociation es por y ſiendo conviniente que la concluſion della no ſe difiera, pour eſta cauſa holgare que V. A. de luego orden al dhom. Preſidente, paraquel no ſe ponga en eſtos pantos, pues concurre alli come Embaxador de V. A. 20. de Iulio 1621.

F I N.




B55